

# Observation sociale croisée des acteurs régionaux et départementaux

## OSCARD

DÉMOGRAPHIE

EMPLOI, CHÔMAGE, REVENU

ENSEIGNEMENT, SCOLARITÉ

PERSONNES EN SITUATION  
DE HANDICAP

PERSONNES ÂGÉES

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS  
ET INDICATEURS DE PAUVRETÉ

ADULTES ET FAMILLES EN DIFFICULTÉ

PROTECTION DE L'ENFANCE

DONNÉES SANITAIRES



**2022**

### Remerciements

L'équipe de l'Observation Sociale en région Centre-Val de Loire (OSC) remercie toutes les institutions partenaires de la plateforme sociale pour leurs contributions et apports au travers de la mise à disposition de données, leur relecture, mais aussi pour leur participation aux différents comités de pilotage de la plateforme sociale durant l'année 2022.



#### Partenaires institutionnels de l'État en région Centre-Val de Loire :

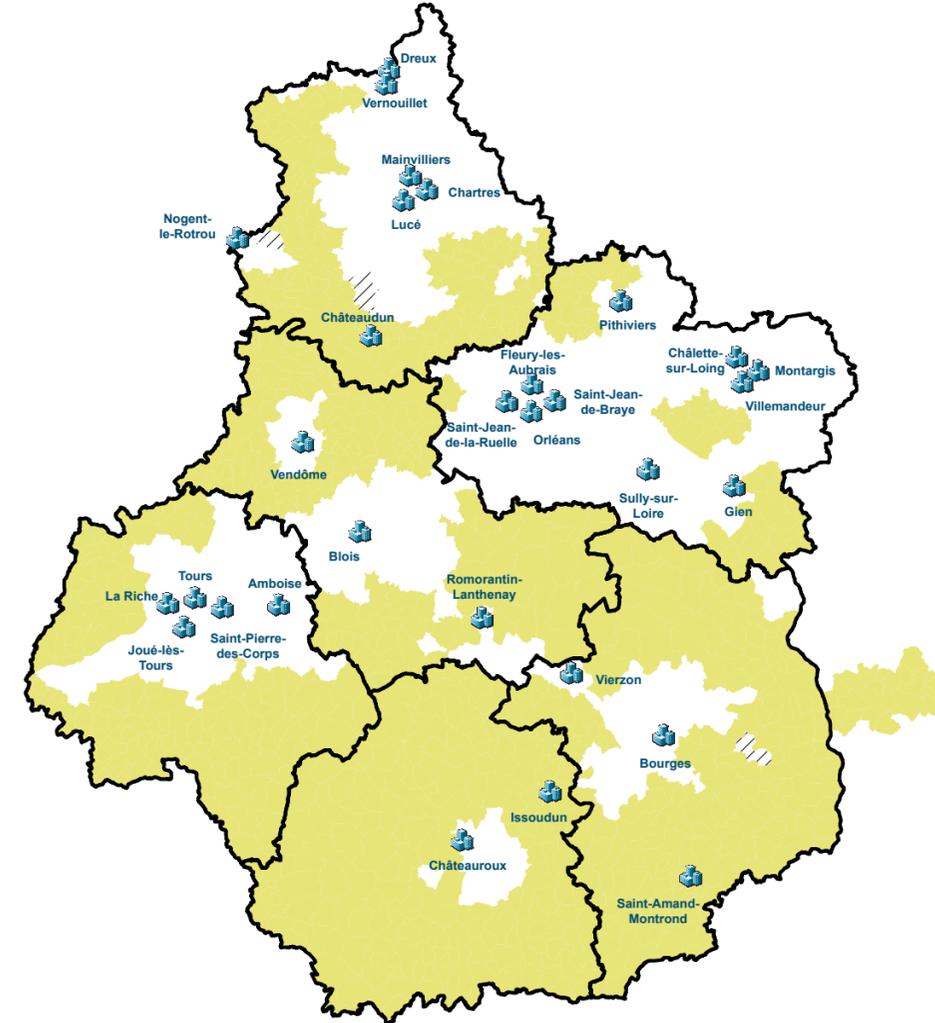
- Préfecture de la Région Centre-Val de Loire
- Région académique Centre-Val de Loire
- Préfecture du Cher
- Préfecture d'Eure-et-Loir
- Préfecture de l'Indre
- Préfecture d'Indre-et-Loire
- Préfecture du Loir-et-Cher
- Préfecture du Loiret
- Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Centre-Val de Loire
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre-Val de Loire

Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Centre

#### Autres partenaires :



## Communes en zone de revitalisation rurale (ZRR) ou ayant un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)



- Commune classée en ZRR
- Commune partiellement classée en ZRR
- 🏠 Commune ayant au moins un quartier prioritaire de la politique de la ville

Sources : Observatoire des territoires – Admin Express – Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

## Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au 1<sup>er</sup> janvier 2022

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, 82 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre sont recensés sur le territoire régional, dont 5 EPCI inter-régionaux (CA du Pays de Dreux, CC Interco Normandie Sud Eure, CC Les Bertranges, CC de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne et CC du Pays Houdanais) et 2 EPCI inter-départementaux (la CC des Terres du Val de Loire située dans le Loir-et-Cher et le Loiret et la CC du Pays d'Issoudun qui se situe quant à elle dans les départements du Cher et de l'Indre).

Le Centre-Val de Loire compte parmi les 82 EPCI, 7 communautés d'agglomération et 2 métropoles (Orléans Métropole et Tours Métropole Val de Loire).





<b>Édito</b> .....	3
<b>Observation Sociale Croisée par thématique</b> .....	5
Faits marquants .....	6
① Démographie .....	8
② Emploi, chômage, revenu .....	13
③ Enseignement, scolarité .....	20
④ Personnes en situation de handicap .....	26
⑤ Personnes âgées .....	34
⑥ Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté .....	40
⑦ Adultes et familles en difficulté .....	45
⑧ Protection de l'enfance .....	47
⑨ Données sanitaires .....	49
<b>Annexes</b> .....	55
Formules de calcul .....	56
Index des sigles .....	64



## OSCARD 2022

### ÉDITORIAL

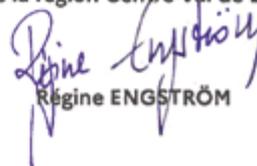
Depuis de nombreuses années maintenant, le recueil d'indicateurs OSCARD (Observation Sociale Croisée des Acteurs Régionaux et Départementaux) permet la mise en commun de données fiables et objectives au sein d'une plateforme pluri partenariale, dans l'objectif d'une adaptation territorialisée des politiques publiques au service des usagers, et particulièrement les plus fragiles d'entre eux.

Cette plate-forme évolue vers plus de complétude pour une considération des parcours de vie plus intégrée. Si elle reste dédiée essentiellement et prioritairement à l'observation sociale, elle couvre désormais également les questions de logement, d'intégration des populations immigrées et issues de l'immigration, ou encore d'insertion des personnes en difficultés ou des personnes handicapées.

Cette ambition implique la mutualisation et le partage de l'information disponible, le repérage des besoins et l'élaboration régionale concertée de programmes d'études et de statistiques. C'est dans ce cadre que de nombreux acteurs de la région, (services de l'État, collectivités locales, organismes de protection sociale, secteur associatif), ont poursuivi en 2022 leur riche collaboration pour finaliser le recueil d'indicateurs OSCARD.

Je souhaite que son appropriation et son utilisation par les responsables du pilotage et de la mise en œuvre des politiques publiques puissent être un outil d'aide à la décision. Je remercie toutes celles et ceux qui ont contribué à son élaboration pour un service public plus proche des réalités du terrain et plus efficient.

La Préfète de la région Centre-Val de Loire



Régine ENGSTRÖM



# Observation Sociale Croisée par thématique

# Faits marquants

Les items ci-dessous énoncent les comparaisons entre les éléments de la région Centre-Val de Loire et ceux de la France hexagonale.

## 1 Démographie

Augmentation moins forte de la population  
Moins d'habitants vivant en quartier prioritaire de la politique de la ville mais davantage vivant dans une commune en zone de revitalisation rurale

Davantage de personnes âgées  
Indice de vieillissement supérieur  
Moins de familles monoparentales et d'enfants vivant dans des familles sans actif occupé ■



## 2 Emploi, chômage, revenu

Taux d'actifs plus élevé  
Moins d'actifs occupant un emploi précaire. Quel que soit le territoire, les femmes sont davantage concernées par l'emploi précaire  
Taux standardisé d'inactifs inférieur  
Davantage d'ouvriers et d'employés. À l'inverse, moins de cadres  
Taux de foyers fiscaux imposés supérieur (France de province)  
Revenu net imposable moyen annuel par foyer fiscal comparable (France de province)  
Taux de chômage inférieur  
Davantage de demandeurs d'emploi de longue durée (cat.ABC), jeunes et seniors (cat. A) ■

## 3 Enseignement, scolarité

Elèves de l'académie (collégiens, lycéens et élèves de classes préparatoires aux grandes écoles) davantage issus de familles défavorisées

Taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB) inférieur  
Taux d'accès des élèves de 2<sup>nd</sup>e au baccalauréat général et technologique inférieur et taux d'accès des élèves de 2<sup>nd</sup>e professionnelle au baccalauréat professionnel comparable  
Moins de jeunes de 16-24 ans scolarisés et davantage scolarisés dans le secondaire que dans le supérieur  
Davantage de jeunes de 20-29 ans sortis du système scolaire sans diplôme ■



## 4 Personnes en situation de handicap

Taux d'équipement en établissement pour jeunes en situation de handicap supérieur  
Taux d'équipement en places en établissement pour adultes en situation de handicap comparable  
Taux de bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) inférieur et taux de bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) comparable ■



## 5 Personnes âgées

Moins de personnes âgées vivant seules

Taux d'équipement en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) supérieur

Taux d'équipement en structure d'hébergement non Ehpad inférieur

Taux d'équipement en centres de jour comparable

Indice de grand vieillissement supérieur ■



## 6 Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté

Taux de pauvreté inférieur (les moins de 30 ans = classe d'âge la plus impactée)

Taux d'allocataires du RSA comparable mais davantage d'allocataires du RSA socle majoré

Moins de bénéficiaires de l'allocation supplémentaire d'invalidité

Taux de bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) comparable

Taux d'allocataires de l'allocation de soutien familial (ASF) comparable

Densité de logements sociaux proche de l'Hexagone

Taux de ménages bénéficiaires d'une allocation logement inférieur

Densité de dossiers de surendettement (nombre de dossiers pour 100 000 habitants) supérieure

Densités de dossiers de surendettement primo-dépôts et de redépôts supérieures

Part de rétablissements personnels inférieure

Endettement moyen des ménages supérieur ■



## 7 Adultes et familles en difficulté

Taux d'équipement en places d'hébergement comparable

Taux de consommateurs bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (C2S) proche du taux de la France hexagonale ■

## 8 Protection de l'enfance

Taux d'équipement en établissements de l'aide sociale à l'enfance (ASE) inférieur ■



## 9 Données sanitaires

Taux standardisés de mortalité générale et de mortalité prématurée supérieurs

Taux standardisés de mortalité par cancers et par causes extérieures de morbidité et de mortalité supérieurs

Taux standardisé de mortalité par maladies de l'appareil respiratoire inférieur

Taux standardisé de nouvelles admissions en ALD inférieur

Taux standardisés de nouvelles admissions en ALD cancers, affections psychiatriques de longue durée, maladie d'Alzheimer et autres démences, insuffisance respiratoire chronique grave inférieurs

Taux standardisé de nouvelles admissions en ALD diabète supérieur

Taux standardisé de nouvelles admissions en ALD maladies de l'appareil circulatoire supérieur

Taux standardisé de nouvelles admissions en ALD tuberculose inférieur ■

Le Centre-Val de Loire compte, au recensement de population de l'Insee de 2019, **2 573 180 habitants**, soit un **accroissement de population** entre 2013 et 2019 de **0,02 % par an en moyenne** (0,36 % par an en moyenne en France métropolitaine). Entre 2013 et 2019 <sup>(1)</sup>, la **population régionale a augmenté de 2 632 habitants**. Seuls les départements de l'Indre-et-Loire (0,27 %) et du Loiret (0,37 %) ont un taux d'accroissement positif. Les autres départements de la région ont quant à eux des taux d'accroissement négatifs: (Cher: -0,51 %, Eure-et-Loir: -0,05 %, Indre: -0,65 % et Loir-et-Cher: -0,13 %).

La région **Centre-Val de Loire** compte **52 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)**. Au total, en 2018 ce sont plus de **151 600 habitants** de la région qui vivent dans un quartier prioritaire, soit **5,9 %** de la population (**7,4 % en France hexagonale**). L'Indre compte 4,1 % de sa population vivant en QPV et le Loiret, 7,2 %.

La part de population de la région vivant dans une **commune classée ou partiellement classée en zone de revitalisation rurale** est de **26,3 %** (**14,8 % en France hexagonale**). Cela représente plus de 677 500 habitants. Le taux varie en région de 6,3 % dans le Loiret à 68,9 % dans l'Indre.

Les **jeunes de moins de 20 ans**  représentent, au recensement de population 2019, **23,6 % de la population régionale (23,9 % en France hexagonale)**. 24,9 % des hommes de la région sont âgés de moins de 20 ans contre 22,4 % des femmes. Si le nombre de jeunes de moins de 20 ans a augmenté de 0,3 % entre 2013 et 2019 en France hexagonale, il a en revanche baissé en Centre-Val de Loire de 1,6 %. Tous les départements sont concernés, à l'exception du Loiret (respectivement -6,4 % dans le Cher, -1,7 % en Eure-et-Loir, -7,4 % dans l'Indre, -0,3 % dans l'Indre-et-Loire, -3,4 % dans le Loir-et-Cher et +1,9 % dans le Loiret).

La **région compte davantage de personnes âgées de 75 ans et plus**  au recensement de population de 2019 **en comparaison au niveau national** (10,8 % contre 9,5 %). Le nombre de personnes âgées a augmenté de 1,9 % entre les deux recensements (4,8 % au niveau national). Les personnes âgées de 75 ans et plus représentent 8,7 % de la population masculine régionale et 12,7 % de la population féminine. L'Indre a, pour sa part, la proportion de personnes âgées dans la population la plus élevée (13,9 %). À l'inverse, le Loiret a la plus faible (9,4 %).

L'**indice de vieillissement régional**, est **supérieur de plus de 10 points** à celui relevé au **niveau national** (respectivement **94,7 contre 83,8**) en 2019. Entre 2013 et 2019, la progression de

l'indice régional est comparable à celle du niveau national. En région, c'est dans le Cher (+16,8 %) et l'Indre (+16,7 %) que l'indice a le plus fortement progressé. Dans le Loiret, il a augmenté de 11,6 %. L'indice de vieillissement des hommes de la région est de 80,4 (70,3 en France). Il varie de 67,0 dans le Loiret à 117,2 dans l'Indre. Chez les femmes de la région, l'indice est de 109,7 (98,0 au niveau national). Il varie de 91,8 dans le Loiret à 160,2 dans l'Indre.

Le Centre-Val de Loire compte, en 2019, 1 167 419 ménages composés de 36,8 % de ménages d'une personne, 61,7 % de ménages avec familles et 1,5 % d'autres ménages sans famille. Tandis que le **nombre de ménages progresse d'une manière générale sur l'ensemble des territoires, les ménages isolés et les familles monoparentales croissent davantage que les autres structures familiales** (+10,2 % de ménages isolés et +12,4 % de ménages avec familles monoparentales contre -0,3 % de ménages avec familles, dont -4,4 % de ménages couples avec enfants).

**En 2019, la région compte un peu plus de 81 200 familles monoparentales** , ce qui représente 23,6 % des familles avec enfants et un **taux inférieur au niveau national (24,9 %)**. Le taux de familles monoparentales en région varie de 21,2 % dans l'Eure-et-Loir à 25,6 % dans le Cher. Entre les recensements de population de 2013 et 2019, le **nombre de familles monoparentales a progressé de 9,1 % en région (8,7 % en France hexagonale)**. Le Loiret a la plus forte progression et le Cher la plus faible (respectivement +12,9 % et +4,9 %).

La **région compte, en 2019, moins d'enfants faisant partie de familles ne comptant pas d'actif**  **en comparaison au niveau national (11,4 % contre 12,3 %)**. Plus de 3 points séparent les départements extrêmes de la région, le taux variant de 10,3 % dans l'Indre-et-Loire à 13,4 % dans le Cher. Le nombre d'enfants vivant dans une famille sans actif occupé entre 2013 et 2019 a progressé en région comme au niveau national (+3,5 % en région contre +2,9 % en France hexagonale). La plus forte progression concerne l'Indre (+8,4 %). Il est à noter une baisse des effectifs dans le Cher (-5,0 %) et dans une moindre mesure, dans le Loir-et-Cher (-0,2 %).

D'une manière générale, les représentations cartographiques de familles monoparentales et d'enfants vivant dans une famille sans actif occupé montrent des taux plus élevés dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) urbanisés de la région et certains EPCI du Cher, de l'Indre, de l'Eure-et-Loir et de l'est du Loiret ■

1. Les résultats des recensements renouvelés ne se comparent correctement entre eux que sur des périodes espacées d'au moins 5 ans. En raison du report de l'enquête annuelle 2021 (sauf à Mayotte) lié à la situation sanitaire de la Covid-19, les résultats du millésime 2019 du recensement doivent exceptionnellement être comparés avec ceux de millésimes antérieurs distants d'au moins 6 ans.

## DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Population en 2019</b>	302 306	431 575	219 316	610 079	329 470	680 434	2 573 180	65 096 768
	11,7 %	16,8 %	8,5 %	23,7 %	12,8 %	26,4 %	100,0 %	
<i>hommes</i>	146 405	211 037	105 875	293 241	159 919	331 360	1 247 837	31 501 403
<i>femmes</i>	155 901	220 538	113 441	316 838	169 551	349 074	1 325 343	33 595 365
<b>Densité en habitants par km<sup>2</sup> en 2019</b>	41,8	73,4	32,3	99,6	51,9	100,4	65,7	119,7
<b>Superficie (en km<sup>2</sup>)</b>	7 235,0	5 880,0	6 790,6	6 126,7	6 343,4	6 775,2	39 150,9	543 940,9
<b>Variation inter-censitaire (2013-2019)</b>	-0,51	-0,05	-0,65	0,27	-0,13	0,37	0,02	0,36
<b>Taux annuel moyen entre 2013 et 2019 (en %)</b>								
<b>Population municipale vivant en quartier prioritaire en 2018*</b>	16 322	25 360	8 957	37 250	15 160	48 579	151 628	482 925
Part de la population vivant en quartier prioritaire	5,4 %	5,9 %	4,1 %	6,1 %	4,6 %	7,2 %	5,9 %	7,4 %
<b>Population municipale 2019 vivant dans une commune non classée en zone de revitalisation rurale</b>								
<i>effectifs</i>	169 210	335 790	68 201	486 597	198 271	637 597	1 895 666	55 516 238
%	56,0 %	77,8 %	31,1 %	79,8 %	60,2 %	93,7 %	73,7 %	85,3 %
<b>classée en zone de revitalisation rurale</b>								
<i>effectifs</i>	131 431	92 345	151 115	123 482	131 199	42 837	672 409	9 544 410
%	43,5 %	21,4 %	68,9 %	20,2 %	39,8 %	6,3 %	26,1 %	14,7 %
<b>classée partiellement en zone de revitalisation rurale</b>								
<i>effectifs</i>	1 665	3 440	0	0	0	0	5 105	36 120
%	0,6 %	0,8 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,2 %	0,1 %
<b>Nombre de personnes de moins de 20 ans (pour 100 habitants) en 2019</b>	63 697	108 762	44 129	144 129	74 187	171 809	606 715	15 561 781
	21,1 %	25,2 %	20,1 %	23,6 %	22,5 %	25,2 %	23,6 %	23,9 %
<i>hommes</i>	32 614	55 845	22 585	73 047	38 023	88 253	310 368	7 964 094
	22,3 %	26,5 %	21,3 %	24,9 %	23,8 %	26,6 %	24,9 %	25,3 %
<i>femmes</i>	31 083	52 917	21 544	71 082	36 164	83 556	296 347	7 597 687
	19,9 %	24,0 %	19,0 %	22,4 %	21,3 %	23,9 %	22,4 %	22,6 %
<b>Nombre de personnes de moins de 60 ans (pour 100 habitants) en 2019</b>	202 998	316 821	141 872	440 087	224 936	503 341	1 830 056	48 051 780
	67,1 %	73,4 %	64,7 %	72,1 %	68,3 %	74,0 %	71,1 %	73,8 %
<i>hommes</i>	102 194	159 262	71 268	218 503	113 140	252 381	916 749	23 996 667
	69,8 %	75,5 %	67,3 %	74,5 %	70,7 %	76,2 %	73,5 %	76,2 %
<i>femmes</i>	100 804	157 559	70 604	221 584	111 796	250 960	913 307	24 055 113
	64,7 %	71,4 %	62,2 %	69,9 %	65,9 %	71,9 %	68,9 %	71,6 %
<b>Nombre de personnes de 20 à 64 ans (pour 100 habitants) en 2019</b>	161 289	235 402	114 212	334 642	173 643	372 759	1 391 947	36 492 728
	53,4 %	54,5 %	52,1 %	54,9 %	52,7 %	54,8 %	54,1 %	56,1 %
<i>hommes</i>	80 189	116 718	56 825	164 045	86 169	183 961	687 907	17 941 045
	54,8 %	55,3 %	53,7 %	55,9 %	53,9 %	55,5 %	55,1 %	57,0 %
<i>femmes</i>	81 100	118 684	57 387	170 597	87 474	188 798	704 040	18 551 683
	52,0 %	53,8 %	50,6 %	53,8 %	51,6 %	54,1 %	53,1 %	55,2 %

Sources : Insee RP (2013, 2019)

\* Populations municipales des quartiers de la politique de la ville en 2018 (recensement de la population 2018)



## DONNÉES GÉNÉRALES

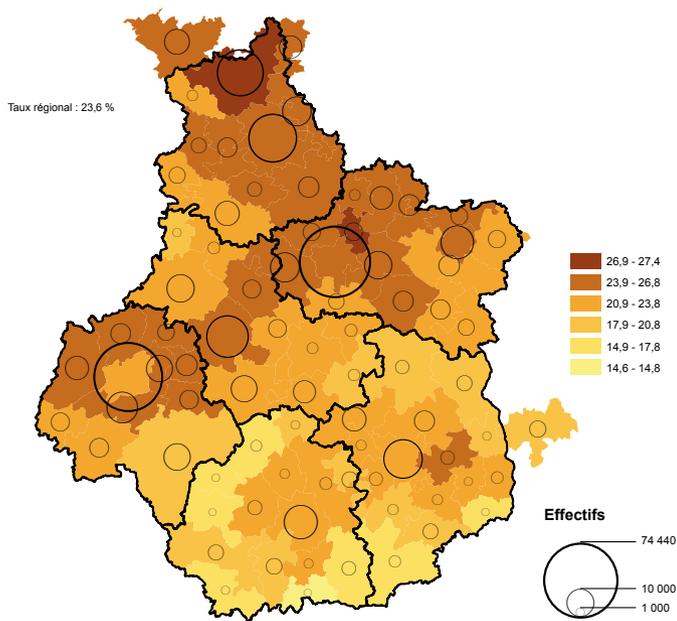
<b>Nombre de personnes de 65 ans et plus</b> (pour 100 habitants) en 2019	77 320 25,6 %	87 412 20,3 %	60 975 27,8 %	131 308 21,5 %	81 639 24,8 %	135 865 20,0 %	574 517 22,3 %	13 042 259 20,0 %
<i>hommes</i>	33 602 23,0 %	38 474 18,2 %	26 465 25,0 %	56 149 19,1 %	35 726 22,3 %	59 146 17,8 %	249 562 20,0 %	5 596 264 17,8 %
<i>femmes</i>	43 718 28,0 %	48 938 22,2 %	34 510 30,4 %	75 159 23,7 %	45 913 27,1 %	76 719 22,0 %	324 955 24,5 %	7 445 995 22,2 %
<b>Indice de vieillissement en 2019</b> (65 ans et plus pour 100 personnes de -20 ans)	121,4	80,4	138,2	91,1	110,0	79,1	94,7	83,8
<i>hommes</i>	103,0	68,9	117,2	76,9	94,0	67,0	80,4	70,3
<i>femmes</i>	140,6	92,5	160,2	105,7	127,0	91,8	109,7	98,0
<b>Nombre de personnes de 75 ans et plus</b> (pour 100 habitants) en 2019	37 075 12,3 %	41 048 9,5 %	30 560 13,9 %	63 714 10,4 %	40 344 12,2 %	64 051 9,4 %	276 790 10,8 %	6 171 845 9,5 %
<i>hommes</i>	14 502 9,9 %	16 254 7,7 %	11 921 11,3 %	24 939 8,5 %	16 063 10,0 %	25 268 7,6 %	108 946 8,7 %	2 377 924 7,5 %
<i>femmes</i>	22 573 14,5 %	24 793 11,2 %	18 639 16,4 %	38 775 12,2 %	24 281 14,3 %	38 783 11,1 %	167 844 12,7 %	3 793 921 11,3 %
<b>Nombre de ménages en 2019</b>	142 511	185 271	105 355	283 881	150 065	300 336	1 167 419	29 198 686
<b>Ménages d'une personne</b> (en %)	54 651 38,3 %	60 971 32,9 %	41 819 39,7 %	110 371 38,9 %	54 262 36,2 %	107 433 35,8 %	429 507 36,8 %	10 815 644 37,0 %
<i>dont hommes seuls</i>	23 771	26 783	18 458	46 635	23 935	48 088	187 670	4 688 039
<i>dont femmes seules</i>	30 880	34 188	23 361	63 736	30 327	59 345	241 837	6 127 605
<b>Autres ménages sans famille</b> (en %)	2 238 1,6 %	2 458 1,3 %	1 434 1,4 %	4 619 1,6 %	1 977 1,3 %	4 350 1,4 %	17 076 1,5 %	567 791 1,9 %
<b>Ménages avec famille(s) dont la famille principale est:</b> (en %)	85 622 60,1 %	121 842 65,8 %	62 103 58,9 %	168 891 59,5 %	93 825 62,5 %	188 553 62,8 %	720 836 61,7 %	17 815 251 61,0 %
<i>un couple sans enfant</i>	43 117	53 319	32 252	80 185	46 768	83 611	339 251	7 684 498
<i>un couple avec enfant(s)</i>	30 324	52 367	21 081	65 350	35 244	77 719	282 085	7 349 828
<i>dont famille monoparentale</i>	12 181	16 156	8 769	23 356	11 814	27 223	99 500	2 780 926
<b>Nombre de personnes de 25 à 59 ans</b> (pour 100 habitants) en 2019	126 229 41,8 %	189 330 43,9 %	89 103 40,6 %	260 813 42,8 %	137 641 41,8 %	295 842 43,5 %	1 098 956 42,7 %	28 842 773 44,3 %
<i>hommes</i>	62 564 42,7 %	93 637 44,4 %	44 080 41,6 %	128 289 43,7 %	68 072 42,6 %	145 575 43,9 %	542 216 43,5 %	14 184 981 45,0 %
<i>femmes</i>	63 665 40,8 %	95 693 43,4 %	45 023 39,7 %	132 524 41,8 %	69 569 41,0 %	150 267 43,0 %	556 740 42,0 %	14 657 792 43,6 %
<b>Nombre de personnes de 25 à 59 ans vivant seules</b> (pour 100 personnes de 25 à 59 ans) en 2019	21 628 17,1 %	25 914 13,7 %	15 900 17,8 %	44 677 17,1 %	21 278 15,5 %	46 948 15,9 %	176 345 16,0 %	4 710 690 16,3 %
<i>hommes</i>	12 624 20,2 %	15 413 16,5 %	9 584 21,7 %	25 724 20,1 %	12 583 18,5 %	27 511 18,9 %	103 439 19,1 %	2 692 894 19,0 %
<i>femmes</i>	9 004 14,1 %	10 501 11,0 %	6 316 14,0 %	18 953 14,3 %	8 695 12,5 %	19 437 12,9 %	72 906 13,1 %	2 017 796 13,8 %
<b>Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans</b> (pour 100 familles ayant des enfants de moins de 25 ans) en 2019	9 596 25,6 %	12 980 21,2 %	6 776 26,0 %	19 582 24,2 %	9 353 22,1 %	22 919 24,0 %	81 204 23,6 %	2 261 416 24,9 %
<b>Nombre d'enfants de moins de 25 ans vivant dans une famille sans actif occupé</b> (pour 100 enfants de moins de 25 ans) en 2019	8 889 13,4 %	12 033 10,5 %	6 160 13,6 %	14 923 10,3 %	8 173 10,7 %	20 889 11,7 %	71 067 11,4 %	2 010 330 12,3 %

Source : Insee RP (2019)



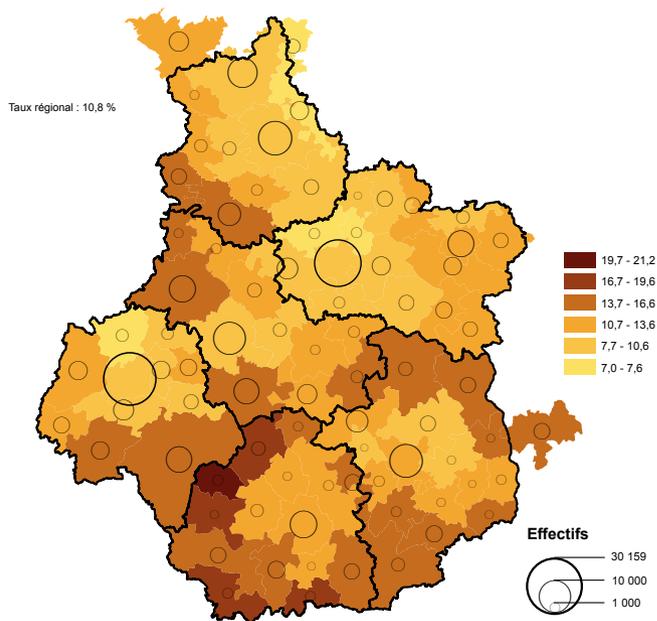
## CARTOGRAPHIE

### 1 Nombre de personnes âgées de moins de 20 ans pour 100 personnes en 2019



Sources : Insee (RP 2019) - Admin Express  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

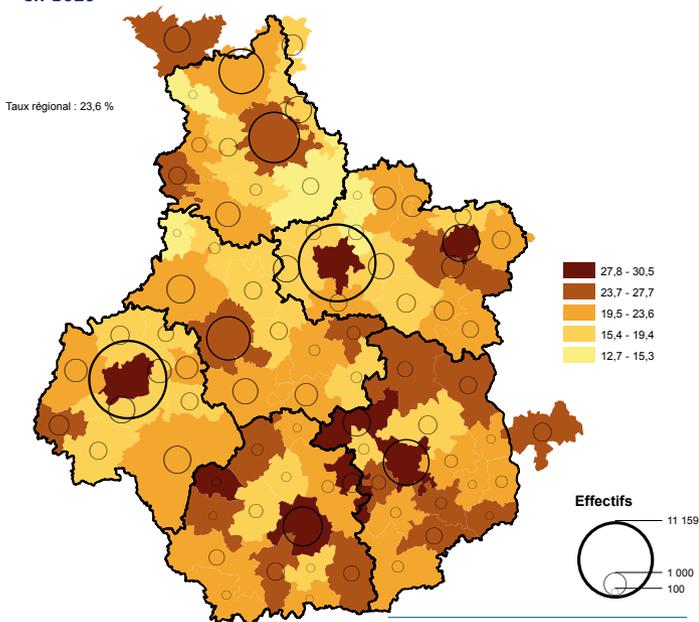
### 2 Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus pour 100 personnes en 2019



Sources : Insee (RP 2019) - Admin Express  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

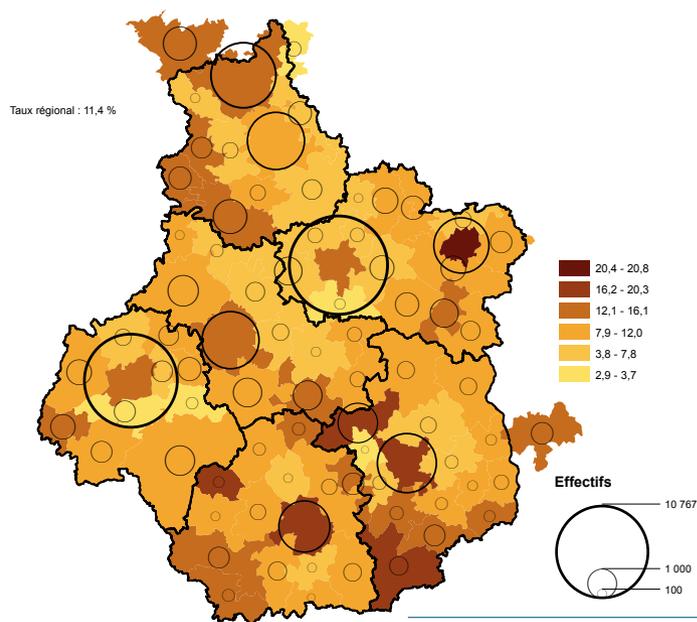


### 3 Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans pour 100 familles ayant des enfants de moins de 25 ans en 2019



Sources : Insee (RP 2019) - Admin Express  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

### 4 Nombre d'enfants de moins de 25 ans vivant dans une famille sans actif occupé pour 100 enfants de moins de 25 ans en 2019



Sources : Insee (RP 2019) - Admin Express  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

**A**u recensement de population de 2019, la région **Centre-Val de Loire** compte plus d'**1 161 100 actifs** âgés de 15 à 64 ans, soit un **taux d'actifs de 75,1 %** (74,3 % au niveau national). Les actifs représentent au niveau régional 77,4 % de la population masculine et 72,8 % de la population féminine. La **population active a diminué en région** (-1,6 %), **contrairement au niveau national** (+1,1 %) entre les recensements de 2013 et de 2019.

Le **taux standardisé des inactifs du Centre-Val de Loire** [📉] en 2019 est de **8,1 %**. Il est de **9,3 % en France hexagonale**. À l'échelle des départements de la région, le taux varie de 7,3 % dans l'Indre-et-Loire à 9,3 % dans le Cher. Le taux d'inactifs a augmenté en région de 1,1 %, tandis qu'il a diminué au niveau national (-0,1 %) entre les recensements de 2013 et 2019. Il a diminué dans l'Eure-et-Loir (-1,8 %) et l'Indre-et-Loire (-1,1 %). Au contraire, il a augmenté dans le Cher (+4,9 %), l'Indre (+4,7 %) et le Loir-et-Cher (+6,0 %).

La région compte en 2019, près de 148 300 actifs de 25-54 ans occupant un **emploi précaire** [📉], ce qui représente **21,7 % des actifs** ayant un emploi salarié, soit un **taux inférieur au niveau national** (23,2 %). Le taux varie en région de 19,6 % dans l'Eure-et-Loir à 23,9 % dans l'Indre-et-Loire. Si 13,3 % des actifs salariés masculins de la région occupent un emploi précaire, chez les femmes, les emplois précaires représentent 30,0 % des emplois salariés. Le nombre d'emplois précaires a diminué en région comme au niveau national entre les recensements de 2013 et 2019 (respectivement -3,9 % et -2,2 %). Il a diminué dans l'ensemble des départements à l'exception de l'Indre-et-Loire (+0,2 %).

En 2019, en **Centre-Val de Loire**, les **agriculteurs exploitants** [📈] représentent **1,9 %** de la population active ayant un emploi (1,5 % en France hexagonale et 1,9 % en France de province). **Moins de cadres** [📉] **sont présents en région** en proportion dans la population active en **comparaison au niveau national** (14,0 % en région contre 18,6 % en France hexagonale et 15,3 % en France de province). Les **ouvriers**, en région [📈], comptent pour **23,6 % de la population active ayant un emploi**, soit un **taux supérieur au niveau national** (19,9 % en France hexagonale et 21,9 % en France de province). Les **employés** [📈] représentent, quant à eux, 28,1 % de la population active occupée et constituent la **catégorie socioprofessionnelle la plus représentée**. Le **taux d'employés en région est supérieur au taux national** (27,3 %). En revanche, en comparaison à la France de province (27,8 %), le taux régional est proche.

En 2020, en **région Centre-Val de Loire**, les **foyers fiscaux imposés représentent 45,5 % de l'ensemble des foyers fiscaux**, soit un **taux proche du niveau national** (45,7 %) ainsi **qu'à celui de la France de province** (43,9 %). Le taux de foyers fiscaux imposés varie en région de 39,4 % dans l'Indre à 47,9 % dans le Loiret. Le **revenu net imposable moyen annuel par foyer fiscal en région est de 25 945 euros** en 2020. Il est **inférieur au revenu de la France hexagonale** (28 049 euros) mais **proche du revenu de la France de province** (26 383 euros).

En **région**, le **taux de chômage** localisé [📉] au quatrième trimestre 2021 est de 6,7 %, soit un **taux inférieur au niveau national** (7,2 %). En région, le Loir-et-Cher a le taux de chômage le plus faible (6,0 %). À l'inverse, le Cher a le taux le plus élevé (7,4 %).

La **région** compte, fin 2021, **près de 104 000 demandeurs d'emploi en fin de mois de longue durée**, ce qui représente 50,1 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie ABC et un **taux supérieur au niveau national** (48,7 %). Le taux varie en région de 48,9 % dans le Loiret à 51,8 % dans le Cher. Le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée a diminué de 5,5 % en région par rapport à l'année précédente (-8,3 % en France hexagonale). Ce nombre a diminué dans l'ensemble des départements de la région (de -4,3 % dans le Loiret à -9,1 % dans l'Indre).

Fin 2021, les **femmes demandeuses d'emploi** représentent, en **région**, 48,6 % des demandeurs d'emploi de catégorie A soit un **taux comparable au niveau national** (48,5 %). En région, la part des femmes parmi les demandeurs d'emploi est la plus élevée dans le Loiret (49,7 %) et la plus faible dans l'Indre (45,6 %). Le nombre de femmes demandeuses d'emploi de catégorie A en région a diminué entre fin 2020 et décembre 2021 comme au niveau national (respectivement -12,6 % et -13,3 % en France hexagonale). L'ensemble des départements connaît des baisses de leurs effectifs (respectivement -11,4 % dans le Cher, -12,1 % dans l'Eure-et-Loir, -14,2 % dans l'Indre, -14,6 % en Indre-et-Loire, -13,2 % dans le Loir-et-Cher et -11,1 % dans le Loiret).

Au 31 décembre 2021, les **jeunes** en région représentent **14,1 % des demandeurs d'emploi de catégorie A** (13,3 % en France hexagonale). Le taux varie en région de 13,5 % dans le Cher à 14,3 % dans le Loiret. Le nombre de demandeurs d'emploi jeunes a augmenté entre 2020 et 2021 en Centre-Val de Loire de 17,8 % comme sur le plan national (-18,5 %). Tous les départements de la région connaissent des baisses du nombre de jeunes demandeurs d'emploi (comprises entre -12,9 % dans le Loiret à -22,7 % dans l'Indre).

Fin 2021, les **seniors** représentent 29,0 % des demandeurs d'emploi de catégorie A de la région, soit un **taux supérieur à celui du niveau national** (28,3 %). Le Loiret présente le taux de seniors demandeurs d'emploi le plus faible (27,3 %). À l'inverse, l'Indre a le taux le plus élevé (32,9 %). Entre 2020 et 2021, le nombre de demandeurs d'emploi seniors a également diminué de 9,7 % au niveau régional (-9,5 % en France hexagonale). Il est relevé une baisse dans tous les départements de la région ■

1. Est considéré comme un emploi précaire tout autre emploi qu'un contrat à durée indéterminée (CDI) à temps plein

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Nombre d'actifs de 15-64 ans</b> (pour 100 personnes de 15-64 ans) en 2019	131 687 74,2 %	199 044 76,3 %	93 051 74,0 %	279 434 74,5 %	144 308 75,1 %	313 588 75,5 %	1 161 113 75,1 %	3 007 521 74,3 %
<i>hommes</i>	67 778 76,5 %	102 723 79,0 %	47 644 75,8 %	140 944 76,6 %	74 292 77,5 %	160 557 77,9 %	593 938 77,4 %	1 540 193 77,1 %
<i>femmes</i>	63 909 71,9 %	96 321 73,7 %	45 407 72,2 %	138 490 72,5 %	70 016 72,7 %	153 031 73,2 %	567 175 72,8 %	1 467 328 71,6 %
<b>5</b> Taux standardisé sur l'âge et le sexe des inactifs de 25-54 ans en 2019	9,3 %	7,8 %	9,2 %	7,3 %	8,2 %	8,1 %	8,1 %	9,3 %
<b>6</b> Nombre d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi précaire (pour 100 actifs de 25-54 ans ayant un emploi salarié) en 2019	16 311 21,9 %	23 485 19,6 %	11 230 21,6 %	39 101 23,9 %	18 866 22,3 %	39 304 20,8 %	148 294 21,7 %	4 058 041 23,2 %
<i>hommes</i>	4 781 12,9 %	6 678 11,2 %	3 393 13,3 %	11 601 14,4 %	5 753 13,8 %	12 741 13,4 %	44 946 13,3 %	1 232 748 14,1 %
<i>femmes</i>	11 530 30,9 %	16 807 27,9 %	7 837 29,6 %	27 500 32,9 %	13 113 30,6 %	26 563 28,2 %	103 348 30,0 %	2 825 293 32,3 %
<b>7</b> Nombre d'agriculteurs exploitants (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2019	3 374 2,9 %	3 508 2,0 %	3 407 4,1 %	3 645 1,5 %	2 703 2,1 %	3 246 1,2 %	19 883 1,9 %	405 405 1,5 %
<i>hommes</i>	2 542 4,3 %	2 928 3,2 %	2 640 6,2 %	2 817 2,2 %	2 132 3,2 %	2 643 1,8 %	15 702 3,0 %	299 989 2,2 %
<i>femmes</i>	832 1,5 %	580 0,7 %	767 1,9 %	828 0,7 %	571 0,9 %	603 0,5 %	4 181 0,8 %	105 416 0,8 %
<b>8</b> Nombre de cadres (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2019	13 277 11,5 %	24 012 13,5 %	7 928 9,6 %	40 461 16,3 %	15 410 11,9 %	43 169 15,6 %	144 257 14,0 %	4 930 775 18,6 %
<i>hommes</i>	7 967 13,5 %	14 700 15,9 %	4 576 10,7 %	24 304 19,4 %	9 016 13,4 %	25 197 17,5 %	85 760 16,2 %	2 849 637 20,8 %
<i>femmes</i>	5 310 9,5 %	9 312 10,9 %	3 352 8,3 %	16 157 13,2 %	6 394 10,2 %	17 972 13,4 %	58 497 11,7 %	2 081 138 16,2 %
<b>9</b> Nombre d'ouvriers (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2019	28 176 24,5 %	42 495 24,0 %	22 204 26,8 %	50 745 20,5 %	33 936 26,1 %	65 263 23,5 %	242 819 23,6 %	5 293 525 19,9 %
<i>hommes</i>	22 344 37,8 %	33 074 35,9 %	17 209 40,3 %	40 230 32,0 %	26 260 39,1 %	49 756 34,6 %	188 873 35,6 %	4 250 443 31,0 %
<i>femmes</i>	5 832 10,4 %	9 421 11,1 %	4 995 12,4 %	10 515 8,6 %	7 676 12,2 %	15 507 11,6 %	53 946 10,8 %	1 043 082 8,1 %
<b>10</b> Nombre d'employés (pour 100 actifs ayant un emploi) en 2019	34 792 30,2 %	49 355 27,8 %	25 354 30,6 %	69 661 28,1 %	36 772 28,3 %	74 087 26,7 %	290 021 28,1 %	7 242 107 27,3 %
<i>hommes</i>	8 254 13,9 %	11 696 12,7 %	5 814 13,6 %	16 415 13,1 %	8 172 12,2 %	18 551 12,9 %	68 902 13,0 %	1 883 340 13,7 %
<i>femmes</i>	26 538 47,5 %	37 659 44,3 %	19 540 48,7 %	53 246 43,6 %	28 600 45,6 %	55 536 41,6 %	221 119 44,3 %	5 358 767 41,7 %
<b>Nombre de foyers fiscaux et part de foyers fiscaux imposés en 2020 (en %)</b>	78 322 42,6 %	116 441 47,5 %	53 137 39,4 %	164 016 45,8 %	86 467 44,2 %	186 248 47,9 %	684 631 45,5 %	1 754 731 45,7 %

Sources : Insee (RP 2019), Insee - DGFIP (revenus fiscaux localisés), Pôle emploi Centre-Val de Loire, Drets Centre-Val de Loire, Caf, Banque de France

VALEURS COMMENTÉES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Revenu net imposable moyen annuel par foyer fiscal en 2020 (en euros)</b>	23887 €	26912 €	22326 €	26865 €	25315 €	27034 €	25945 €	28049 €
<b>Revenu par unité de consommation mensuel (&lt;0,5 smic) au 31.12.2020 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)</b>	4975 9,7 %	5711 8,1 %	3092 8,8 %	10908 9,9 %	4766 9,1 %	10683 9,1 %	40135 9,2 %	1161568 10,1 %
<b>Revenu par unité de consommation mensuel (&lt;0,75 smic) au 31.12.2020 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)</b>	8902 17,3 %	9347 13,3 %	5794 16,5 %	16050 14,5 %	7486 14,3 %	16776 14,2 %	64355 14,7 %	1789988 15,6 %
<b>Taux de chômage localisé au 4<sup>e</sup> trimestre 2021* (en %)</b>	7,4 %	6,6 %	7,0 %	6,3 %	6,0 %	6,9 %	6,7 %	7,2 %
<b>Nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM**) de catégories ABC au 31 décembre 2021</b>	23902	33792	16424	51099	24616	57822	207655	5375188
<b>dont de DEFM** de catégorie A au 31 décembre 2021</b>	13351	18114	8903	25548	12143	29510	107569	3133624
<b>Nombre de DEFM**de longue durée (&gt;1an) de catégories ABC au 31 décembre 2021</b>	12377	16973	8275	25468	12599	28301	103993	2619760
<b>Part des DEFM de longue durée (&gt;1 an) parmi les DEFM ABC</b>	51,8 %	50,2 %	50,4 %	49,8 %	51,2 %	48,9 %	50,1 %	48,7 %
<b>Nombre de DEFM**femmes de catégories ABC au 31 décembre 2021</b>	12364	17886	8189	26514	12822	29987	107762	2772647
<b>Part des DEFM femmes parmi les DEFM ABC</b>	51,7 %	52,9 %	49,9 %	51,9 %	52,1 %	51,9 %	51,9 %	51,6 %
<b>dont DEFM** femmes de catégorie A au 31 décembre 2021</b>	6366	8924	4059	12381	5854	14680	52264	1520718
<b>Part des DEFM femmes parmi les DEFM A</b>	47,7 %	49,3 %	45,6 %	48,5 %	48,2 %	49,7 %	48,6 %	48,5 %
<b>Nombre de DEFM**hommes de catégories ABC au 31 décembre 2021</b>	11538	15906	8235	24585	11794	27835	99893	2602541
<b>Part des DEFM hommes parmi les DEFM ABC</b>	48,3 %	47,1 %	50,1 %	48,1 %	47,9 %	48,1 %	48,1 %	48,4 %
<b>dont DEFM** hommes de catégorie A au 31 décembre 2021</b>	6985	9190	4844	13167	6289	14830	55305	1612906
<b>Part des DEFM hommes parmi les DEFM A</b>	52,3 %	50,7 %	54,4 %	51,5 %	51,8 %	50,3 %	51,4 %	51,5 %
<b>Nombre de DEFM**jeunes (moins de 25 ans) de catégories ABC au 31 décembre 2021</b>	3263	4561	2294	6914	3340	8197	28569	667532
<b>Part des DEFM jeunes parmi les DEFM ABC</b>	13,7 %	13,5 %	14,0 %	13,5 %	13,6 %	14,2 %	13,8 %	12,4 %
<b>dont DEFM** jeunes de catégorie A au 31 décembre 2021</b>	1807	2536	1254	3619	1722	4229	15167	418038
<b>Part des DEFM jeunes parmi les DEFM A</b>	13,5 %	14,0 %	14,1 %	14,2 %	14,2 %	14,3 %	14,1 %	13,3 %
<b>Nombre de DEFM**seniors (50 ans et plus) de catégories ABC au 31 décembre 2021</b>	7088	9289	4970	13344	7114	14431	56236	1464680
<b>Part des DEFM seniors parmi les DEFM ABC</b>	29,7 %	27,5 %	30,3 %	26,1 %	28,9 %	25,0 %	27,1 %	27,2 %
<b>dont DEFM**seniors de catégorie A au 31 décembre 2021</b>	4211	5172	2933	7046	3736	8059	31157	887272
<b>Part des DEFM seniors parmi les DEFM A</b>	31,5 %	28,6 %	32,9 %	27,6 %	30,8 %	27,3 %	29,0 %	28,3 %

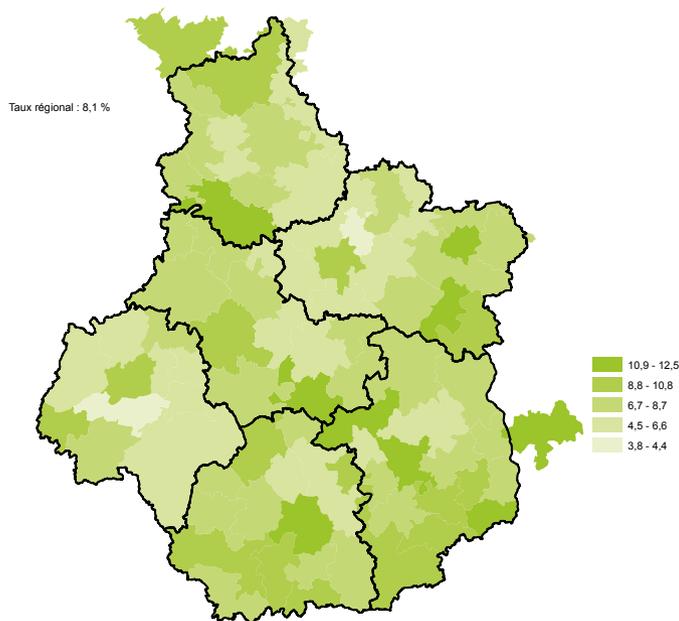
Sources : Insee (RP 2019), Insee - DGFIP (revenus fiscaux localisés), Pôle emploi Centre-Val de Loire, Dreets Centre-Val de Loire, Caf, Banque de France

\* Insee (taux de chômage localisé au 4<sup>e</sup> trimestre 2021)

\*\*DEFM: données brutes au 31.12.2021. Source: Pôle emploi Centre-Val de Loire /STAT

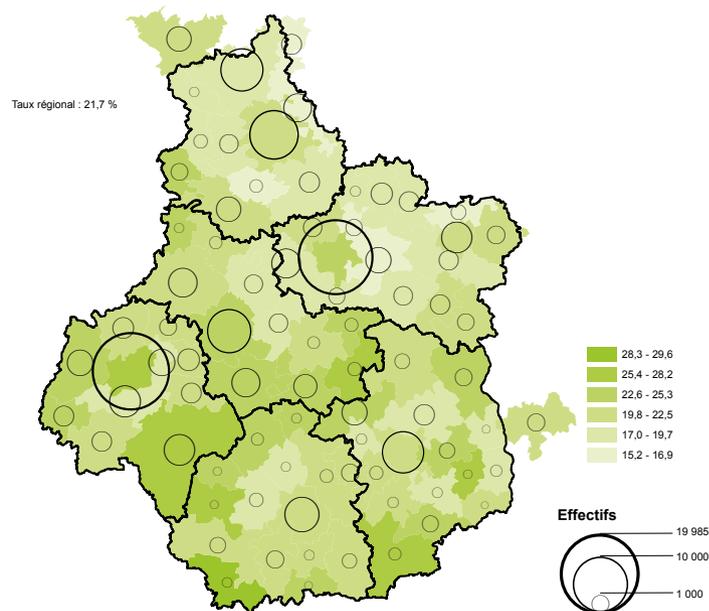


### 5 Taux standardisé des inactifs de 25-54 ans en 2019



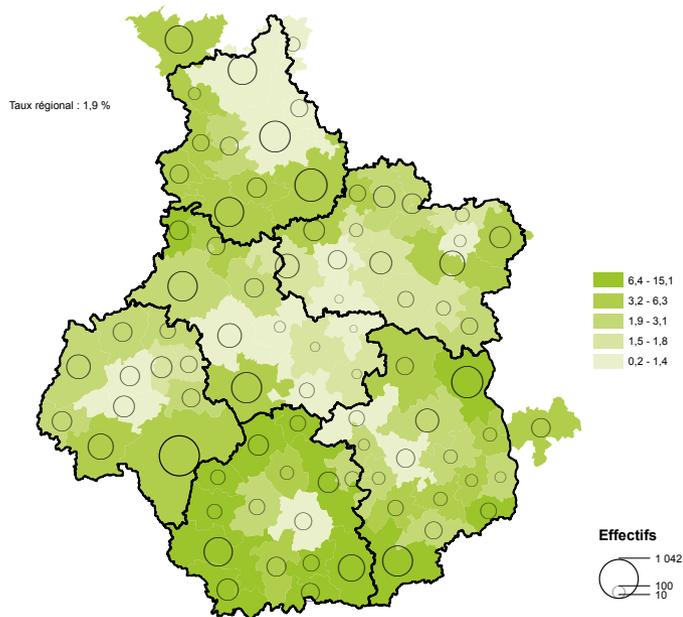
Sources : Insee (RP 2019) – Admin Express  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

### 6 Nombre d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi précaire pour 100 actifs de 25-54 ans ayant un emploi salarié en 2019



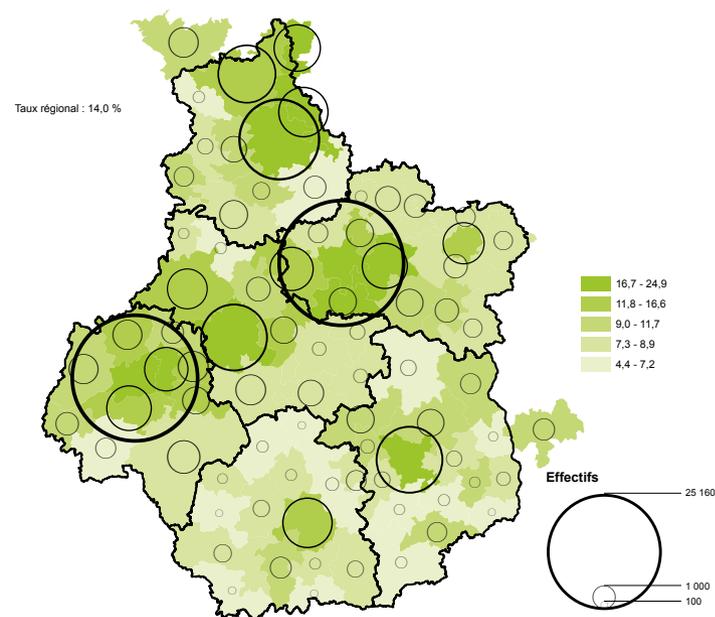
Sources : Insee (RP 2019) – Admin Express  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

### 7 Nombre d'agriculteurs exploitants pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2019



Sources : Insee (RP 2019) – Admin Express  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

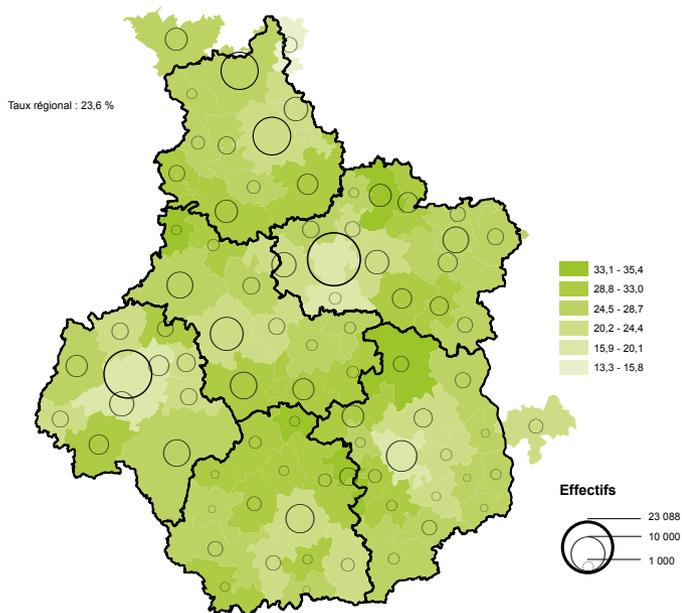
### 8 Nombre de cadres pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2019



Sources : Insee (RP 2019) – Admin Express  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

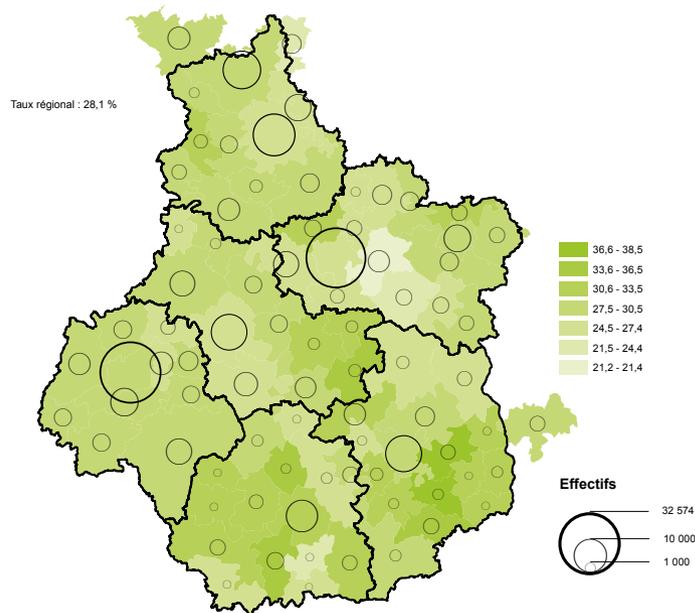


**9** [ Nombre d'ouvriers pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2019



Sources : Insee (RP 2019) – Admin Express  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

**10** [ Nombre d'employés pour 100 personnes actives ayant un emploi en 2019

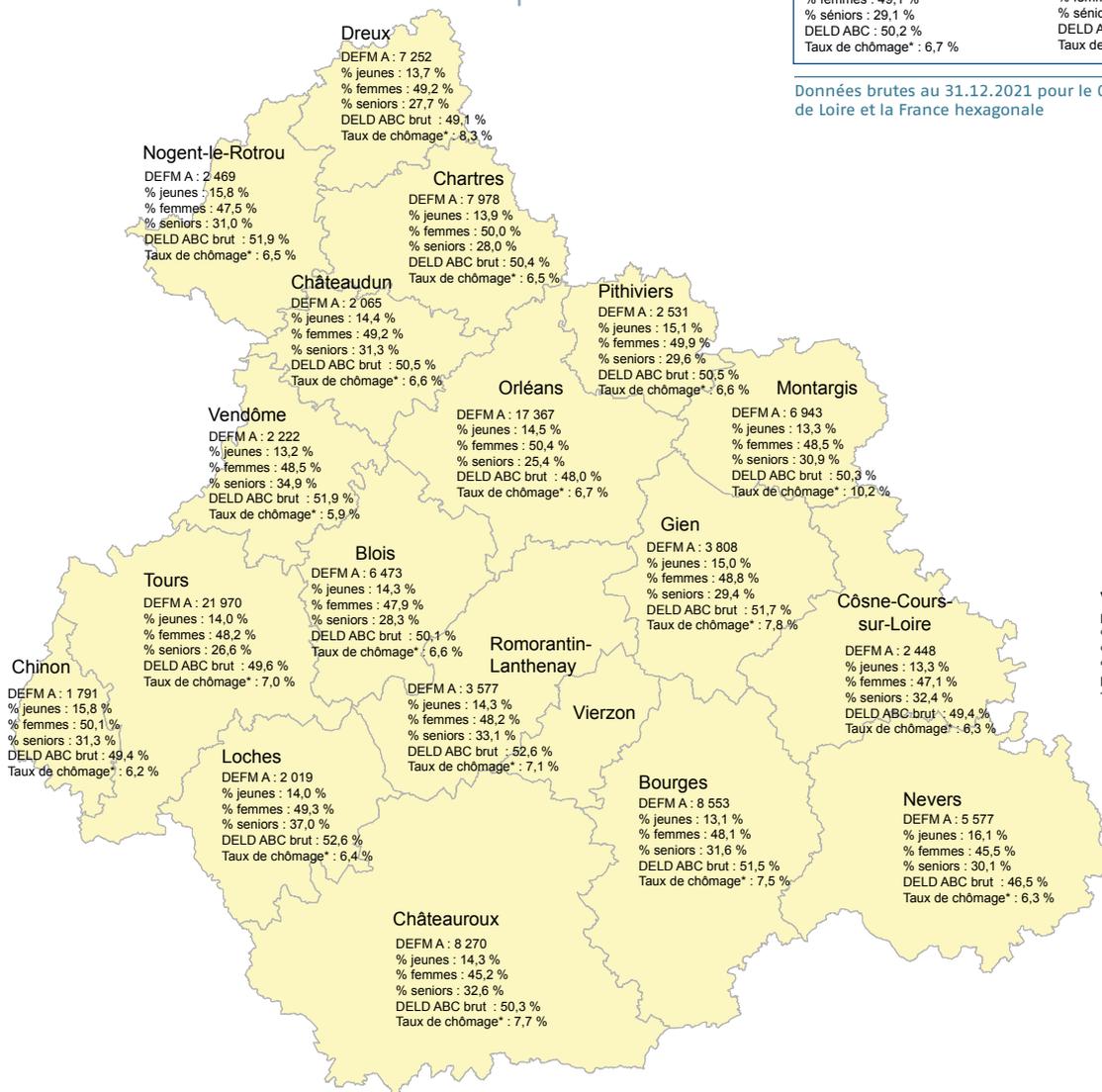


Sources : Insee (RP 2019) – Admin Express  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire





### 11 Situation du marché du travail fin décembre 2021 (en %)



Région Centre-Val de Loire France hexagonale

DEFMA : 106 460	DEFMA : 3 101 800
% jeunes : 14,0 %	% jeunes : 13,1 %
% femmes : 49,1 %	% femmes : 48,9 %
% seniors : 29,1 %	% seniors : 28,5 %
DELD ABC : 50,2 %	DELD ABC : 49,3 %
Taux de chômage* : 6,7 %	Taux de chômage* : 7,2 %

Données brutes au 31.12.2021 pour le Centre-Val de Loire et la France hexagonale

**Catégorie A :** demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, sans emploi, tenus d'être disponibles et d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

**Catégorie B :** Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus d'être disponibles et d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi et ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois).

**Catégorie C :** demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi et ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois).

DEFM : valeurs en structures (jeunes, femmes et seniors) pour les zones d'emploi sont calculées sur des données brutes

\*Taux de chômage localisé au 4<sup>e</sup> trimestre 2021 (Source: Insee, taux de chômage localisés)

Sources : STMT- Pôle emploi, Dares  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

Les **collégiens boursiers** <sup>(1)</sup> représentent **23,5 % des collégiens de la région**, pour l'année scolaire 2021-2022. Dans l'Eure-et-Loir, 20,9 % des collégiens sont boursiers contre 25,3 % dans le Cher et le Loiret.

Pour l'année scolaire 2021-2022, les **lycéens boursiers** représentent **25,3 % des lycéens de la région**. Le taux de lycéens boursiers varie en région de 23,9 % dans l'Indre-et-Loire à 27,7 % dans le Cher.

D'une manière générale, la **région compte davantage d'élèves de familles défavorisées** <sup>(2)</sup> **en comparaison au niveau national** (collégiens, lycéens, à l'exception des élèves en section de technicien supérieur). Quel que soit le niveau de scolarisation, l'Indre-et-Loire présente les taux d'élèves de familles défavorisées les plus faibles. À l'inverse, l'Indre a les plus élevés.

Le **taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB)** <sup>(3)</sup>, à la session d'examen de 2021, est **inférieur en région** à celui relevé sur le **plan national** (84,4 % contre 85,8 %). Le taux régional est inférieur à celui de la session précédente (85,6 % en 2020). Au niveau national également, le taux d'accès au DNB a diminué par rapport à la précédente session (89,4 % en 2020). Il varie en région de 81,4 % dans le Cher à 86,5 % dans l'Indre.

Le **taux d'accès des élèves de 2<sup>nde</sup> au baccalauréat général et technologique** <sup>(4)</sup> **de la région**, en 2021, est **inférieur au taux national** (90,2 % en région contre 91,6 % au niveau national). Le **taux régional est inférieur** en raison d'un plus **grand nombre de réorientations à la fin de la 2<sup>nde</sup> générale et technologique vers la voie professionnelle**. Les filles ont un taux d'accès supérieur aux garçons (91,6 % contre 88,6 % dans l'académie). S'agissant du **taux d'accès des élèves de 2<sup>nde</sup> professionnelle au baccalauréat professionnel** sous statut scolaire <sup>(5)</sup>, le **taux régional est proche de celui relevé au niveau national** (69,1 % contre 69,5 %). Les filles présentent également de meilleurs résultats (77,2 % contre 63,5 % chez les garçons de la région).

Entre la session d'examen de 2020 et celle de 2021, les taux d'accès en région ont diminué tout comme au niveau national.

Dans l'**académie Orléans-Tours**, **72,3 % des nouveaux bacheliers ont poursuivi leurs études dans l'enseignement supérieur** au cours de l'année scolaire 2020-2021. Le taux de poursuite des études dans l'enseignement supérieur des néo-bacheliers est le plus élevé dans le Loiret et le plus faible dans le Cher (respectivement 75,1 % et 68,9 %).

L'**académie** compte, en 2019-2020, **moins de jeunes de 16-24 ans scolarisés** <sup>(6)</sup> **par rapport au niveau national** (53,5 % contre

62,6 %). Les filles de la région sont davantage scolarisées que les garçons âgés de 16 à 24 ans (54,7 % contre 52,4 % en région). **Contrairement au niveau national, les jeunes de la région sont davantage scolarisés dans le secondaire que dans le supérieur** (28,6 % dans le secondaire contre 24,6 % dans le supérieur en région et 26,5 % dans le secondaire et 35,9 % dans le supérieur en France).

En 2019, selon les données du recensement de population de l'Insee, plus de **14 100 jeunes** de la **région** âgés de 20 à 24 ans sont **sortis du système scolaire sans diplôme** <sup>(7)</sup> **[10]**, soit un taux de 16,9 %. Le **taux en région est comparable à celui relevé au niveau national** (16,5 %). Quel que soit le territoire, les taux de sortie sans diplôme dans la classe d'âge sont plus élevés chez les garçons que chez les filles. Le nombre de jeunes sortis sans diplôme a diminué entre 2013 et 2019 de 19,8 % en région (-20,5 % en France hexagonale). Dans le Cher, il a diminué de 7,3 % et de 23,8 % dans l'Eure-et-Loir. Quant aux jeunes de 20-29 ans, 14,8 % des jeunes de la région non scolarisés sont sortis du système scolaire sans diplôme (13,8 % au niveau national) **[10]**. Le taux de sortie sans diplôme varie en région de 11,6 % dans l'Indre-et-Loire à 16,6 % dans le Loir-et-Cher. Pour cette classe d'âge également, les garçons sont davantage sortis du système scolaire sans diplôme ou avec uniquement le diplôme national du brevet.

Les représentations cartographiques mettent en évidence une répartition plus importante des hauts niveaux de qualification (baccalauréat +2 et plus) **[10]** dans les agglomérations et plus particulièrement celles de l'axe ligérien ainsi que les marges franciliennes. À l'inverse, les taux de plus faibles niveaux de formation **[10]** sont plus importants dans les EPCI ruraux.

En 2018, la **part de jeunes non insérés** <sup>(8)</sup> **en France est de 21,3 %**. En région Centre-Val de Loire, la part varie de 19,2 % dans l'Indre-et-Loire à 27,1 % dans l'Indre.

En 2020, la **part de jeunes ayant participé à la journée de défense et citoyenneté et présenté des difficultés à la lecture** est de **8,1 %**. La part varie en région de 7,3 % dans l'Indre-et-Loire à 11,9 % dans le Cher.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, les **Missions Locales** ont accueilli en **premier accueil**, près de **16 500 jeunes** de la **région** (8837 garçons et 7628 filles). Elles ont **accompagné** en 2021 près de **42 000 jeunes**. Parmi les **54 700 entrées en situations de jeunes de la région** en 2021, 62,9 % ont concerné des entrées en emploi, 14,0 % des périodes de mise en situation en milieu professionnel (Pmsmp), 12,1 % des formations, 4,7 % des contrats en alternance, etc ■

1. Les bourses sont destinées à favoriser la scolarité des élèves. Elles sont attribuables pour une année scolaire, sous conditions de ressources, en fonction des charges des familles ou du représentant légal de l'élève.
2. Définition de l'Éducation nationale: on entend par familles défavorisées, les professions et catégories socioprofessionnelles comprenant les ouvriers (qualifiés et non qualifiés), les ouvriers agricoles, les retraités employés ou ouvriers et les personnes sans activité professionnelle. Cette classification a été établie à partir des professions déclarées par les parents et non par rapport aux ressources financières.
3. Le taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB) est une proportion de diplômés du DNB au sein de la génération de jeunes susceptibles de passer ce diplôme (13-18 ans).
4. Les taux d'accès au diplôme du baccalauréat sont des indicateurs conjoncturels qui mesurent le taux d'accès d'une population fictive. Ils évaluent pour une génération « théorique » d'élèves la probabilité qu'ils obtiennent l'examen à l'issue de leur scolarité. Ils sont calculés selon le lieu de scolarisation car cette variable est plus fiable que le lieu de résidence.
5. Le taux d'accès des élèves de seconde professionnelle au baccalauréat professionnel a été créé en lien avec la réforme du baccalauréat. Ainsi, il prend une réelle signification à partir de 2011 car la généralisation du baccalauréat professionnel a débuté à la rentrée 2009.
6. Sont considérés comme étant scolarisés, les jeunes de 16 à 24 ans inscrits dans un opérateur de formation du 2<sup>nd</sup> degré et de l'enseignement supérieur (public, privé, agriculture, apprentissage, enseignement supérieur, santé...). Ce sont les jeunes scolarisés dans la zone géographique considérée.
7. Indicateur extrait des indicateurs sociaux départementaux du Cnis. Il représente, au sein de la population des 20-24 ans non inscrite dans un établissement d'enseignement, la part des personnes sorties des cursus scolaires et non titulaires au minimum d'un CAP, d'un brevet de compagnon, d'un brevet d'études professionnelles (BEP) ou d'un baccalauréat.
8. La part des jeunes non insérés est le rapport des jeunes de 18 à 25 ans qui n'ont pas d'emploi et ne sont ni étudiants, ni élèves ou stagiaires à l'ensemble de la population des 18 à 25 ans, au lieu de résidence des individus.

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France entière
<b>Taux de collégiens boursiers (public et privé) sous contrat</b> (année scolaire 2021-2022)	25,3 %	20,9 %	25,9 %	21,1 %	24,2 %	25,3 %	23,5 %	
<i>garçons</i>	25,2 %	21,1 %	25,3 %	21,0 %	23,6 %	25,0 %	23,2 %	ND
<i>filles</i>	25,5 %	20,8 %	26,5 %	21,3 %	24,8 %	25,6 %	23,7 %	
<b>Taux de lycéens boursiers (public et privé) sous contrat</b> (année scolaire 2021-2022)	26,6 %	24,8 %	27,7 %	23,9 %	24,7 %	25,8 %	25,3 %	
<i>garçons</i>	25,9 %	24,0 %	26,4 %	23,4 %	24,4 %	25,0 %	24,6 %	ND
<i>filles</i>	27,3 %	25,6 %	28,9 %	24,4 %	25,0 %	26,6 %	26,0 %	
<b>Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les collégiens (public et privé)</b> (année scolaire 2021-2022)	39,5 %	34,0 %	42,5 %	30,4 %	37,8 %	37,8 %	35,9 %	33,3 %
<i>garçons</i>	39,8 %	34,8 %	42,7 %	30,5 %	37,2 %	38,0 %	36,1 %	33,2 %
<i>filles</i>	39,2 %	33,1 %	42,3 %	30,3 %	38,4 %	37,5 %	35,7 %	33,3 %
<b>Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les lycéens (public et privé)</b> (année scolaire 2021-2022)	35,7 %	33,2 %	41,0 %	26,0 %	33,2 %	34,5 %	32,7 %	31,7 %
<i>garçons</i>	35,1 %	33,1 %	40,9 %	25,6 %	32,5 %	34,2 %	32,3 %	31,3 %
<i>filles</i>	36,2 %	33,4 %	41,1 %	26,5 %	33,9 %	34,7 %	33,0 %	32,0 %
<b>Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)</b> (année scolaire 2021-2022)	22,8 %	11,2 %		7,9 %	8,8 %	16,2 %	12,8 %	11,6 %
<i>garçons</i>	17,5 %	10,8 %	Pas de CPGE dans l'Indre	7,5 %	6,7 %	16,2 %	12,1 %	11,9 %
<i>filles</i>	31,4 %	13,0 %		8,8 %	16,7 %	16,2 %	14,0 %	11,3 %
<b>Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves en section de technicien supérieur (STS)</b> (année scolaire 2021-2022)	34,5 %	39,4 %	47,4 %	28,0 %	37,4 %	36,6 %	34,8 %	37,1 %
<i>garçons</i>	34,4 %	38,4 %	50,3 %	27,4 %	38,8 %	34,5 %	34,0 %	35,8 %
<i>filles</i>	34,7 %	40,2 %	42,5 %	28,7 %	36,3 %	39,0 %	35,6 %	38,4 %
<b>Taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB)</b> (session 2021)	81,4 %	82,3 %	86,5 %	85,0 %	84,6 %	85,8 %	84,4 %	85,8 %
<i>garçons</i>	78,9 %	79,2 %	81,2 %	81,2 %	83,0 %	78,9 %	80,2 %	82,4 %
<i>filles</i>	84,1 %	85,4 %	91,8 %	89,2 %	86,1 %	93,3 %	88,9 %	89,3 %
<b>Taux d'accès des élèves de seconde générale et technologique au baccalauréat général et technologique</b> (session 2021)	91,8 %	88,8 %	89,3 %	91,3 %	89,6 %	90,1 %	90,2 %	91,6 %
<i>garçons</i>	90,1 %	86,7 %	88,2 %	89,0 %	87,3 %	89,4 %	88,6 %	90,2 %
<i>filles</i>	93,2 %	90,6 %	89,9 %	93,4 %	91,5 %	90,8 %	91,6 %	92,8 %

 VALEURS COMMENTÉES

Source : Rectorat de l'académie Orléans-Tours

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Taux d'accès des élèves de seconde professionnelle au baccalauréat professionnel</b> (session 2021)	66,5 %	71,9 %	63,4 %	72,2 %	70,8 %	67,4 %	69,1 %	69,5 %
<i>garçons</i>	60,1 %	68,8 %	60,9 %	65,7 %	64,1 %	60,9 %	63,5 %	65,8 %
<i>filles</i>	76,0 %	76,0 %	66,2 %	81,5 %	79,7 %	77,6 %	77,2 %	74,9 %
<b>Taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur*</b> (année scolaire 2020-2021)	68,9 %	71,0 %	69,2 %	72,4 %	71,1 %	75,1 %	72,3 %	ND
<b>Part de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans un opérateur de formation</b> (année scolaire 2020-2021) (données provisoires)	46,1 %	37,3 %	41,0 %	70,0 %	42,0 %	57,7 %	53,5 %	62,6 %
<i>garçons</i>	45,7 %	37,8 %	41,4 %	65,8 %	43,0 %	58,0 %	52,4 %	60,2 %
<i>filles</i>	46,5 %	36,8 %	40,6 %	74,1 %	40,9 %	57,3 %	54,7 %	65,3 %
<b>% scolarisés dans le secondaire</b>	27,2 %	30,6 %	28,5 %	27,3 %	29,8 %	28,8 %	28,6 %	26,5 %
<i>garçons</i>	26,0 %	30,9 %	28,7 %	29,7 %	30,2 %	29,0 %	29,3 %	27,4 %
<i>filles</i>	28,5 %	30,4 %	28,2 %	24,9 %	29,4 %	28,5 %	27,9 %	25,6 %
<b>% scolarisés dans le supérieur</b>	18,6 %	6,3 %	12,3 %	42,4 %	11,9 %	28,7 %	24,6 %	35,9 %
<i>garçons</i>	19,4 %	6,5 %	12,4 %	35,7 %	12,4 %	28,7 %	22,8 %	32,5 %
<i>filles</i>	17,7 %	6,1 %	12,2 %	49,0 %	11,3 %	28,6 %	26,6 %	39,5 %
<b>Nombre de jeunes de 20 à 24 ans sortis du système scolaire sans diplôme ou au plus le BEPC, le brevet des collèges ou le diplôme national du brevet en 2019</b> (pour 100 jeunes de 20 à 24 non inscrits dans un établissement scolaire)	1 879	2 493	1 214	2 616	1 745	4 193	14 140	350 395
	19,0 %	17,5 %	17,5 %	13,6 %	17,6 %	17,9 %	16,9 %	16,5 %
<i>hommes</i>	1 084	1 524	747	1 608	954	2 544	8 461	208 706
	20,1 %	19,8 %	19,6 %	15,6 %	17,6 %	20,1 %	18,7 %	18,3 %
<i>femmes</i>	795	969	467	1 008	791	1 649	5 679	141 687
	17,6 %	14,8 %	15,0 %	11,3 %	17,6 %	15,3 %	14,8 %	14,4 %
<b>Nombre de jeunes de 20 à 29 ans sortis du système scolaire sans diplôme ou au plus le BEPC, le brevet des collèges ou le diplôme national du brevet en 2019</b> (pour 100 jeunes de 20 à 29 ans sortis du système scolaire)	3 766	5 525	2 588	5 653	4 097	9 191	30 819	770 175
	16,0 %	15,6 %	16,2 %	11,6 %	16,6 %	15,5 %	14,8 %	13,8 %
<i>hommes</i>	2 139	3 219	1 488	3 291	2 206	5 287	17 630	445 815
	17,3 %	17,5 %	17,8 %	13,1 %	17,2 %	17,5 %	16,4 %	15,6 %
<i>femmes</i>	1 627	2 306	1 100	2 362	1 891	3 904	13 189	324 360
	14,6 %	13,5 %	14,4 %	9,9 %	16,0 %	13,5 %	13,1 %	11,9 %

Sources : Insee (RP 2019), Rectorat de l'académie Orléans-Tours, Insee (Indicateurs sociaux départementaux - Cnis)

\* Poursuite vers Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), Section de technicien supérieur (STS) et assimilés et Universités hors agriculture et hors apprentissage

## DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale	
 <b>Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées sans qualification ou de faibles niveaux de formation en 2019</b> (aucun diplôme, CEP, BEPC, Brevet des collèges) (pour 100 personnes de 15 ans et plus non scolarisées)	70 677	97 817	58 725	114 942	79 628	140 890	562 679	12 875 271	
	30,0 %	30,7 %	33,8 %	25,7 %	31,5 %	28,4 %	29,2 %	27,0 %	
	<i>hommes</i>	28 190	41 041	23 731	46 200	32 562	59 588	231 313	5 455 704
		25,0 %	26,7 %	28,6 %	21,8 %	27,0 %	25,1 %	25,1 %	24,0 %
<i>femmes</i>	42 487	56 776	34 994	68 742	47 066	81 302	331 366	7 419 567	
	34,5 %	34,4 %	38,5 %	29,3 %	35,7 %	31,5 %	33,0 %	29,7 %	
 <b>Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées titulaires d'un bac+2 en 2019</b> (pour 100 personnes de 15 ans et plus non scolarisées)	52 865	75 486	32 264	134 532	56 430	137 475	489 052	14 778 001	
	22,4 %	23,7 %	18,5 %	30,1 %	22,4 %	27,7 %	25,4 %	31,0 %	
	<i>hommes</i>	24 504	34 358	14 410	61 376	25 485	63 315	223 448	6 825 164
		21,8 %	22,3 %	17,4 %	28,9 %	21,1 %	26,6 %	24,3 %	30,0 %
<i>femmes</i>	28 361	41 128	17 854	73 156	30 945	74 160	265 604	7 952 837	
	23,0 %	24,9 %	19,6 %	31,2 %	23,5 %	28,7 %	26,5 %	31,8 %	
<b>Part des jeunes de 18 à 25 ans non insérés en 2018</b>	26,9 %	24,6 %	27,1 %	19,2 %	25,1 %	22,5 %	ND	21,3 %	
<b>Part des jeunes ayant participé à la journée défense et citoyenneté (JDC) en difficulté de lecture en 2020**</b>	11,9 %	11,2 %	10,2 %	7,3 %	10,6 %	9,2 %	ND	8,1 %	
<b>Nombre de jeunes en 1<sup>er</sup> accueil dans une Mission Locale***</b> (du 1 <sup>er</sup> au 31 décembre 2021)	2 180	2 589	1 625	3 686	2 224	4 161	16 465	ND	
<i>garçons</i>	1 163	1 399	866	1 939	1 205	2 265	8 837		
<i>filles</i>	1 017	1 190	759	1 747	1 019	1 896	7 628		
<b>Nombre de jeunes accompagnés dans une Mission Locale</b> (du 1 <sup>er</sup> au 31 décembre 2021)	5 870	7 616	4 022	8 484	5 495	10 458	41 945	ND	
<i>garçons</i>	3 114	4 115	2 189	4 591	2 993	5 480	22 482		
<i>filles</i>	2 756	3 501	1 833	3 893	2 502	4 978	19 463		
<b>Nombre d'entrées en situation</b> (du 1 <sup>er</sup> au 31 décembre 2021)	7 757	8 235	5 112	9 770	7 849	15 972	54 695	ND	
<i>Contrat en Alternance</i>	337	296	245	723	427	568	2 596		
<i>Emploi</i>	4 030	5 202	2 643	6 168	5 172	11 197	34 412		
<i>Formation</i>	992	1 043	628	1 271	898	1 787	6 619		
<i>Immersion en entreprise</i>	23	10	20	35	45	36	169		
<i>Période de mise en situation en milieu professionnel (Pmsmp)</i>	1 818	1 243	916	1 050	914	1 720	7 661		
<i>Scolarité</i>	335	310	491	237	254	408	2 035		
<i>Contrat de volontariat - bénévolat</i>	222	131	169	286	139	256	1 203		

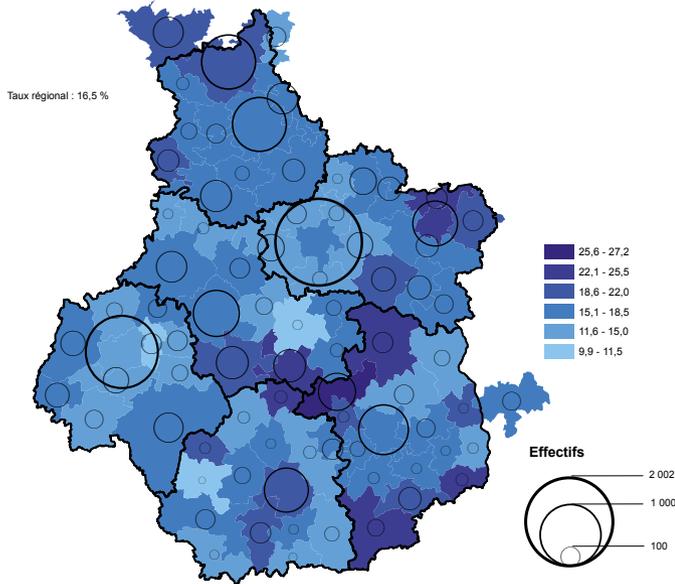
Sources : Insee (RP 2019), Indicateurs sociaux départementaux – Cnis : Insee, Ministère des Armées – DSNJ, MENJ – MESRI – DEPP, Missions Locales

\*\* En raison de la mise en œuvre d'un nouveau test de lecture avec de nouvelles questions ainsi que de nouveaux seuils de maîtrise définis, les profils de lecteurs en 2020 ne sont donc pas comparables à ceux présentés les années précédentes. Par ailleurs, la participation des jeunes au test d'évaluation de la lecture lors de la JDC en 2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire.

\*\*\*Ne sont comptabilisés en 1<sup>er</sup> accueil que les jeunes en dossiers complets ou justifiés.

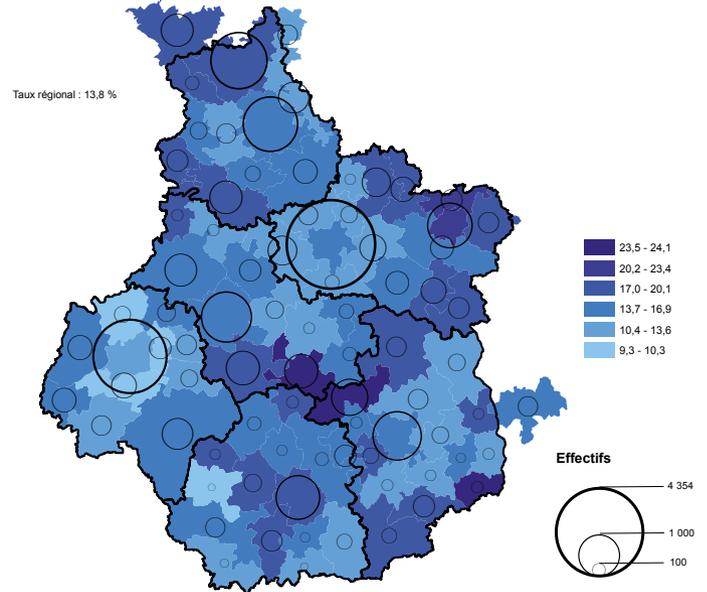


**12** Nombre de jeunes de 20 à 24 ans non diplômés pour 100 jeunes de 20 à 24 ans non inscrits dans un établissement scolaire en 2019



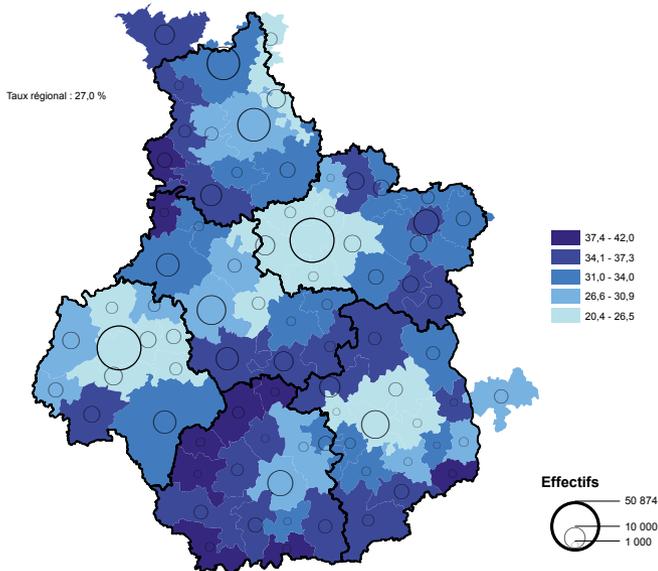
Sources : Insee (RP 2019) - Admin Express  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

**13** Nombre de jeunes de 20 à 29 ans non diplômés pour 100 jeunes de 20 à 29 ans non inscrits dans un établissement scolaire en 2019



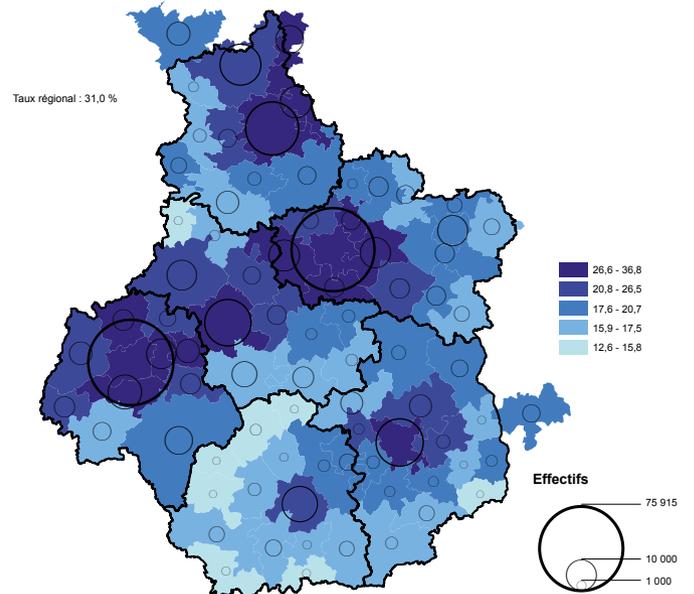
Sources : Insee (RP 2019) - Admin Express  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

**14** Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées, sans qualification ou de faibles niveaux de formation (CEP, BEPC, Brevet des collèges ou DNB) pour 100 personnes de 15 ans et plus non scolarisées en 2019



Sources : Insee (RP 2019) - Admin Express  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

**15** Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées titulaires d'un bac + 2 et plus pour 100 personnes de 15 ans et plus non scolarisées en 2019



Sources : Insee (RP 2019) - Admin Express  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

**L** Fin 2020, le **Centre-Val de Loire** compte près de **250 établissements d'hébergement pour adultes en situation de handicap** proposant plus de **6 900 places**.

Fin 2020, le **Centre-Val de Loire** compte **0,7 place d'accueil spécialisé pour adultes en situation de handicap** pour 1 000 adultes âgés de 20 à 59 ans (**1,0 ‰ en France hexagonale**). En région, le taux d'équipement varie de 0,4 ‰ dans l'Eure-et-Loir et l'Indre-et-Loire à 2,0 ‰ dans l'Indre. **Le taux d'équipement en places d'accueil médicalisé en région** est, quant à lui, de **1,5 place** pour 1 000 adultes (**1,0 ‰ au niveau national**). Le taux d'équipement en places d'accueil médicalisé en région est le plus faible dans le Loiret (1,0 ‰) et le plus élevé dans le Loir-et-Cher (2,3 ‰). Fin 2020, **le taux d'équipement régional en foyer de vie**, est de **2,5 places** pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans (**2,1 ‰ en France hexagonale**). Il varie de 1,6 ‰ dans le Cher à 3,6 ‰ dans l'Indre.

La **région** compte fin 2020 plus de **80 entreprises de service et d'aide par le travail (Esat) offrant près de 4 950 places**, soit un **taux d'équipement en Esat en région** de **4,1 places** pour 1 000 adultes (**3,6 ‰ en France hexagonale**). Le Loiret a le taux le plus faible (3,7 ‰). À l'inverse, l'Indre a le taux le plus élevé (5,1 ‰). La région dispose également de 7 centres de rééducation professionnelle (CRP), centres de pré-orientation (CPO), unités d'évaluation de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (UEROS) proposant près de 320 places.

**L'offre régionale** en établissements est complétée par les services d'accompagnement médico-social pour adultes en situation de handicap (**Samsah**) et les services d'accompagnement à la vie sociale (**SAVS**)<sup>(1)</sup> qui comptent près de **2 100 places**.

Fin 2020, le Centre-Val de Loire compte **120 établissements** accueillant des jeunes avec un handicap et offrant près de **5 000 places d'accueil**. Le **taux d'équipement** (hors Sessad et jardins d'enfants spécialisés et accueil temporaire) est de **8,0 places** pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans. Il est de **6,8 ‰ au niveau national**. En région, il varie de 6,5 ‰ dans le Loiret à 10,2 ‰ dans l'Indre.

Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (**Sessad**)<sup>(2)</sup> de la **région** comptent, fin 2020, plus de **1 750 places**.

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, les élèves en situation de handicap de l'académie représentent 3,0 % des élèves scolarisés dans le 1<sup>er</sup> degré. Dans le 2<sup>nd</sup> degré, la part d'élèves en situation de handicap scolarisés est de 3,2 %. **Dans l'académie, les élèves en situation de handicap sont majoritairement scolarisés en classe ordinaire**<sup>(3)</sup> (respectivement 67,8 % des élèves

du 1<sup>er</sup> degré et 64,2 % des élèves du 2<sup>nd</sup> degré contre 32,2 % des élèves du 1<sup>er</sup> degré et 35,8 % des élèves du 2<sup>nd</sup> degré scolarisés en unité localisée pour l'inclusion scolaire - ULIS)<sup>(4)</sup>.

Des aides peuvent être accordées sous certaines conditions aux personnes en situation de handicap.

L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (**AEEH**)<sup>(5)</sup> [🔗] est délivrée **en région**, fin 2021, à 12 250 allocataires, soit un **taux de 20,2 pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans**. Il est **inférieur au taux national** à la même période (**23,2 ‰**) et varie en région de 15,8 ‰ dans l'Indre-et-Loire à 29,0 ‰ dans le Loir-et-Cher. Entre fin 2020 et fin 2021, le nombre d'allocataires de l'AEEH en région a progressé de 6,4 % (7,2 % au niveau national). Il a cependant progressé de 2,9 % dans l'Indre-et-Loire contre 13,6 % dans le Loiret. Dans l'Indre le nombre de bénéficiaires est resté stable.

Fin 2021, la **région** compte, plus de **46 100 bénéficiaires** de l'allocation adulte handicapé (**AAH**) [🔗]<sup>(6)</sup>, soit un **taux de 3,3 allocataires pour 100 adultes** de 20 à 64 ans (**3,3 ‰ en France hexagonale**). À l'échelle infrarégionale, le taux d'allocataires varie de 2,5 % dans le Loiret à 5,3 % dans l'Indre. Le nombre d'allocataires de l'AAH entre 2020 et 2021 a augmenté de 0,7 % (1,2 % au niveau national). Le département de l'Indre observe la plus forte progression (+2,0 %) tandis que le nombre d'allocataires diminue dans le Loir-et-Cher (-1,5 %). *L'implantation des services et établissements sur les territoires impacte les forts taux d'allocataires de l'AAH et l'AEEH observés localement. L'interprétation des représentations cartographiques pour ces indicateurs doit être réalisée avec prudence.*

La prestation de compensation du handicap (**PCH**) ou l'allocation compensatrice pour tierce personne (**ACTP**)<sup>(7)</sup> concernent, fin 2020, en France, 5,7 allocataires pour 1 000 personnes de moins de 60 ans et 6,3 ‰ pour les 60 ans et plus. À l'échelle des départements de la région, le **Cher** présente les taux d'allocataires de la PCH et de l'ACTP les plus élevés et ce, quelle que soit la classe d'âge (**8,9 ‰ pour les moins de 60 ans et 9,5 ‰ pour les plus de 60 ans**). Le **Loiret** a, quant à lui, le taux d'allocataires **le plus faible** pour les moins de 60 ans (4,8 ‰) et l'**Indre-et-Loire** pour les 60 ans et plus (4,6 ‰) ■

1. Le Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ainsi que le Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (Samsah) sont deux types de services qui proposent des modes de prise en charge diversifiés selon chaque situation. L'accompagnement que ces structures délivrent, défini par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), peut être permanent, temporaire ou séquentiel. L'ensemble de leurs prestations peut être réalisé en milieu ordinaire ou protégé, à domicile, sur les lieux où s'exercent les activités sociales, scolaires ou professionnelles de la personne handicapée ou, le cas échéant, dans les locaux mêmes de ces services.
2. Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad) assurent un soutien des enfants et adolescents de moins de 20 ans à l'intégration scolaire ou à l'acquisition de l'autonomie.
3. La loi du 11 février 2005 confirme le droit à la scolarisation pour tous les enfants handicapés. Les enfants peuvent être scolarisés en milieu ordinaire tout en bénéficiant de dispositifs d'accompagnement particulier.
4. Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) sont des dispositifs au service de la construction du parcours des élèves en situation de handicap. Elles leur proposent, en milieu ordinaire, des modalités d'apprentissage et des enseignements adaptés. Dotées d'un projet intégré au projet d'établissement, les ULIS concernent et impliquent l'ensemble des personnels de l'établissement dont elles sont partie intégrante.
5. L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est destinée à soutenir les personnes qui assurent la charge d'un enfant handicapé.
6. Pour les adultes, l'allocation adulte handicapé (AAH), financée par l'État et versée par la Caisse d'allocations familiales et la Mutualité sociale agricole vise à assurer un revenu d'existence afin de permettre aux personnes handicapées de faire face aux dépenses de la vie courante.
7. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, la prestation de compensation du handicap (PCH) peut être accordée par la CDAPH. Cette prestation est financée par le département. Elle a vocation à remplacer l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP).

## DONNÉES GÉNÉRALES

Places installées au 31.12.2020 par catégorie d'établissements <sup>(1)</sup> – Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Établissements d'hébergement</b>								
<b>Maisons d'accueil spécialisées (Mas)</b>								
<i>nombre d'établissements</i>	3	4	6	7	5	5	30	705
<i>nombre de places installées</i>	99	101	189	199	153	187	928	29591
<b>Foyer d'accueil médicalisé (Fam) <sup>(2)</sup> et établissement d'accueil médicalisé en tout ou partie pour personnes handicapées (EAM) <sup>(4)</sup></b>								
<i>nombre d'établissements</i>	6	11	5	11	12	15	60	1027
<i>nombre de places installées</i>	192	380	125	271	315	367	1650	30319
<b>Foyer de vie (inclut les foyers occupationnels), Foyer d'hébergement, Foyer d'accueil polyvalent <sup>(3)</sup>, Etablissement d'accueil non médicalisé pour personnes handicapées (EANM) <sup>(5)</sup></b>								
<i>nombre d'établissements</i>	15	21	21	39	21	33	150	3122
<i>nombre de places installées</i>	543	775	340	1052	533	976	4219	94830
<b>Etablissement d'accueil temporaire</b>								
<i>nombre d'établissements</i>	0	0	0	0	0	0	0	61
<i>nombre de places installées</i>	0	0	0	0	0	0	0	695
<b>Etablissement expérimental <sup>(6)</sup></b>								
<i>nombre d'établissements</i>	0	0	0	4	2	1	7	154
<i>nombre de places installées</i>	0	0	0	114	6	11	131	2754
<b>Places d'accueil temporaire (hors accueil de jour) <sup>(7)</sup></b>								
<i>nombre de places installées</i>	18	16	9	12	23	27	105	2666
<b>Places d'accueil de jour <sup>(8)</sup></b>								
<i>nombre de places installées</i>	72	107	68	592	143	197	1179	32399
<b>Établissements de travail protégé</b>								
<b>Entreprises de service et d'aide par le travail (Esat)</b>								
<i>nombre d'établissements</i>	8	12	12	14	11	23	80	1473
<i>nombre de places installées</i>	600	787	479	1255	598	1222	4941	116223

Sources : STATISS 2021 (Drees, Finess ; INSEE, estimations de population 2021)

(1) On compte la capacité totale des établissements indépendamment de la spécificité des places

(2) Les établissements classés en catégorie FAM sont ceux qui disposent de lits d'accueil médicalisés, même si d'autres types de lits y sont présents

(3) La catégorie « foyer d'accueil polyvalent » a été créée dans FINESS dans le but d'attribuer un seul numéro FINESS aux foyers d'hébergement qui proposent simultanément de l'hébergement ouvert et de l'accueil en foyer de vie (et de permettre ainsi que les diverses activités d'un même établissement ne fassent pas l'objet d'immatriculations distinctes)

(4) Les EAM correspondant à la nouvelle dénomination des FAM, la différence est uniquement administrative. Dans cette édition, ces deux catégories sont sommées

(5) Les EANM remplacent désormais les catégories foyer d'hébergement, foyer de vie et foyer d'accueil polyvalent. Comme pour les EAM, pour être en cohérence avec la nouvelle nomenclature, dans cette édition, nous comptabilisons sur une même ligne la capacité de toutes ces structures (foyer d'hébergement + foyer de vie + foyer d'accueil polyvalent + EANM)

(6) On compte 139 places en catégorie 370 (établissement expérimental pour personnes handicapées)

(7) On compte l'ensemble des places de la discipline quelle que soit la catégorie d'établissement

(8) On compte l'ensemble des places d'accueil de jour dans les établissements et services pour adultes handicapés

## DONNÉES GÉNÉRALES

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Centres de rééducation professionnelle (CRP), Centres de préorientation (CPO), Unités évaluation réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (UEROS)</b>								
<i>nombre d'établissements</i>	1	0	0	3	2	1	7	161
<i>nombre de places installées</i>	86	0	0	101	122	8	317	10992
<b>Services d'accompagnement à la vie sociale pour adultes handicapés (SAVS et Samsah) <sup>(9)</sup></b>								
<i>nombre de services</i>	7	13	8	15	16	17	76	1501
<i>nombre de places</i>	276	284	341	468	328	398	2095	52896
<b>Taux d'équipement en places d'accueil spécialisé pour adultes en situation de handicap au 31.12.2020 pour 1000 adultes de 20 à 59 ans</b>	0,7 ‰	0,4 ‰	2,0 ‰	0,4 ‰	1,0 ‰	0,5 ‰	0,7 ‰	1,0 ‰
<b>Taux d'équipement en places d'accueil médicalisé au 31.12.2020 pour 1000 adultes de 20 à 59 ans</b>	1,4 ‰	2,2 ‰	1,4 ‰	1,2 ‰	2,3 ‰	1,0 ‰	1,5 ‰	1,0 ‰
<b>Taux d'équipement en places dans les foyers de vie au 31.12.2020 (inclut les foyers occupationnels) pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans</b>	1,6 ‰	2,5 ‰	3,6 ‰	2,2 ‰	2,7 ‰	2,7 ‰	2,5 ‰	2,1 ‰
<b>Taux d'équipement en places dans les établissements et services d'aide par le travail (Esat) au 31.12.2020 pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans</b>	4,4 ‰	3,9 ‰	5,1 ‰	4,2 ‰	4,1 ‰	3,7 ‰	4,1 ‰	3,6 ‰

(9) Services autonomes et services rattachés à un établissement

Sources : STATISS 2021 (Drees, Finess; INSEE, estimations de population 2021)

 VALEURS COMMENTÉES

## DONNÉES GÉNÉRALES

16

Prestations sociales	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Nombre et taux d'allocataires de l'allocation adulte handicapé (AAH) au 31.12.2021</b>	7 897	6 324	6 014	10 141	6 278	9 455	46 109	1 203 503
pour 100 adultes de 20 à 64 ans	4,9 %	2,7 %	5,3 %	3,0 %	3,6 %	2,5 %	3,3 %	3,3 %
<b>Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) au 31.12.2020*</b>								
pour 1 000 personnes de moins de 60 ans	0,9 ‰	0,5 ‰	0,8 ‰	0,4 ‰	0,5 ‰	0,6 ‰	ND	0,6 ‰
pour 1 000 personnes de 60 ans ou plus	1,9 ‰	0,9 ‰	1,2 ‰	0,5 ‰	0,8 ‰	1,1 ‰		1,1 ‰
<b>Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) au 31.12.2020*</b>								
pour 1 000 personnes de moins de 60 ans	8,0 ‰	5,2 ‰	6,2 ‰	4,8 ‰	7,1 ‰	4,2 ‰	ND	5,1 ‰
pour 1 000 personnes de 60 ans ou plus	7,6 ‰	4,8 ‰	5,6 ‰	4,1 ‰	6,2 ‰	3,9 ‰		5,2 ‰
<b>Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) ou de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) au 31.12.2020*</b>								
pour 1 000 personnes de moins de 60 ans	8,9 ‰	5,7 ‰	7,0 ‰	5,1 ‰	7,7 ‰	4,8 ‰	ND	5,7 ‰
pour 1 000 personnes de 60 ans ou plus	9,5 ‰	5,7 ‰	6,9 ‰	4,6 ‰	7,0 ‰	5,0 ‰		6,3 ‰

Sources: Caf, MSA, Insee (RP 2019)

\*Sources: Insee (indicateurs sociaux départementaux - Cris); Drees, enquête Aide sociale; Insee, estimations provisoires de population au 01/01/2021. Les données des départements non répondants ont été estimées par la Drees.

VALEURS COMMENTÉES

## DONNÉES GÉNÉRALES

Places installées au 31.12.2020 par catégorie d'établissements – Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Instituts médico-éducatifs (IME)</b>								
<i>nombre d'établissements</i>	9	11	7	13	8	17	65	1 283
<i>nombre de places installées</i>	343	747	275	644	405	786	3 200	68 166
<b>Établissements enfants et adolescents polyhandicapés</b>								
<i>nombre d'établissements</i>	1	2	1	1	3	2	10	187
<i>nombre de places installées</i>	25	57	7	60	24	55	228	5 501
<b>Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (Itep)</b>								
<i>nombre d'établissements</i>	2	3	2	7	6	3	23	490
<i>nombre de places installées</i>	128	71	92	321	181	135	928	16 860
<b>Établissements pour déficients moteurs (IEM)</b>								
<i>nombre d'établissements</i>	1	0	1	1	0	2	5	140
<i>nombre de places installées</i>	54	0	62	60	0	57	233	7 454
<b>Établissements pour déficients sensoriels <sup>(1)</sup></b>								
<i>nombre d'établissements</i>	0	3	0	1	0	1	5	113
<i>nombre de places installées</i>	0	102	0	50	0	80	232	7 012
<b>Établissements expérimentaux</b>								
<i>nombre d'établissements</i>	0	0	1	1	0	0	2	83
<i>nombre de places installées</i>	0	0	24	10	0	0	34	863
<b>Jardins d'enfants spécialisés</b>								
<i>nombre d'établissements</i>	0	2	0	0	1	2	5	6
<i>nombre de places installées</i>	0	27	0	0	18	45	90	140
<b>Foyers d'hébergement pour enfants et adolescents handicapés</b>								
<i>nombre d'établissements</i>	0	0	0	0	0	5	5	17
<i>nombre de places installées</i>	0	0	0	0	0	50	50	181
<b>Places d'accueil temporaire</b>								
<i>nombre de places installées</i>	0	0	0	0	0	0	0	242
<b>Services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad, y compris structures externes) <sup>(2)</sup></b>								
<i>nombre de services</i>	5	5	4	20	9	15	58	1 693
<i>nombre de places installées</i>	220	136	154	606	216	424	1 756	51 208
<b>Taux d'équipement global en établissement pour enfants en situation de handicap (hors Sessad, jardins d'enfants spécialisés et accueil temporaire) au 31.12.2020 pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans</b>	8,8 ‰	9,1 ‰	10,2 ‰	8,0 ‰	8,1 ‰	6,5 ‰	8,0 ‰	6,8 ‰

Sources : STATISS 2021 (DREES, FINISS ; INSEE, estimations de population 2021)

(1) Rassemblent trois types d'établissements : ceux pour déficients visuels, pour déficients auditifs et pour déficients auditifs et visuels

(2) Services autonomes et services rattachés à un établissement

VALEURS COMMENTÉES

# Scolarité des enfants en situation de handicap

## DONNÉES GÉNÉRALES

17

Prestations sociales	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Nombre et taux d'allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) au 31.12.2021</b>								
pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans	1 433 22,5‰	2 530 23,3‰	1 089 24,7‰	2 274 15,8‰	2 149 29,0‰	2 774 16,1‰	12 249 20,2‰	360 925 23,2‰

Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2019)

Scolarité	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France entière
<b>Proportion d'élèves en situation de handicap parmi les élèves scolarisés dans le 1<sup>er</sup> degré (public et privé) (année scolaire 2021-2022) (en %)</b>	3,3 %	3,2 %	5,1 %	2,8 %	3,5 %	2,3 %	3,0 %	ND
<i>garçons</i>	4,6 %	4,4 %	6,6 %	4,0 %	4,9 %	3,2 %	4,2 %	
<i>filles</i>	1,9 %	2,0 %	3,5 %	1,7 %	2,1 %	1,4 %	1,9 %	
<b>Proportion d'élèves en situation de handicap parmi les élèves scolarisés dans le 2<sup>nd</sup> degré (public et privé) (année scolaire 2021-2022) (en %)</b>	2,9 %	3,8 %	4,7 %	3,4 %	3,4 %	2,3 %	3,2 %	ND
<i>garçons</i>	4,0 %	5,2 %	6,5 %	4,7 %	4,7 %	3,1 %	4,4 %	
<i>filles</i>	1,9 %	2,3 %	2,9 %	2,1 %	2,1 %	1,5 %	2,0 %	
<b>Part d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le 1<sup>er</sup> degré (public et privé) (année scolaire 2021-2022) (en %)</b>								ND
<b>En classe ordinaire</b>	64,2 %	79,1 %	72,7 %	69,9 %	64,6 %	57,2 %	67,8 %	
<i>garçons</i>	68,0 %	81,1 %	75,5 %	71,8 %	66,5 %	57,9 %	69,7 %	
<i>filles</i>	54,5 %	74,6 %	67,3 %	65,4 %	59,8 %	55,5 %	63,4 %	
<b>En ULIS</b>	35,8 %	20,9 %	27,3 %	30,1 %	35,4 %	42,8 %	32,2 %	
<i>Garçons</i>	32,0 %	18,9 %	24,5 %	28,2 %	33,5 %	42,1 %	30,3 %	
<i>filles</i>	45,5 %	25,4 %	32,7 %	34,6 %	40,2 %	44,5 %	36,6 %	
<b>Part d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le 2<sup>nd</sup> degré (public et privé) (année scolaire 2021-2022) (en %)</b>								ND
<b>En classe ordinaire</b>	61,6 %	73,3 %	75,4 %	74,8 %	54,7 %	43,9 %	64,2 %	
<i>garçons</i>	66,5 %	75,5 %	77,0 %	78,0 %	59,0 %	48,9 %	67,8 %	
<i>filles</i>	51,5 %	68,3 %	71,9 %	67,8 %	45,0 %	33,4 %	56,3 %	
<b>En ULIS</b>	38,4 %	26,7 %	24,6 %	25,2 %	45,3 %	56,1 %	35,8 %	
<i>garçons</i>	33,5 %	24,5 %	23,0 %	22,0 %	41,0 %	51,1 %	32,2 %	
<i>filles</i>	48,5 %	31,7 %	28,1 %	32,2 %	55,0 %	66,6 %	43,7 %	

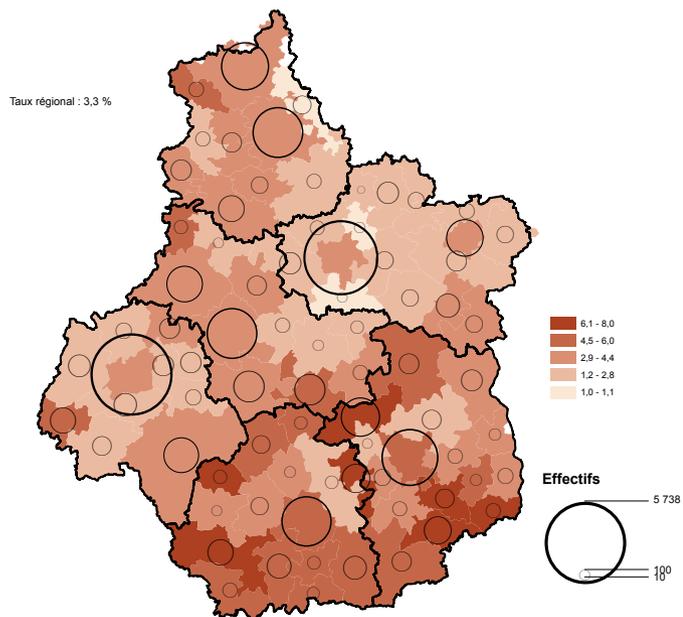
Source : Rectorat de l'académie Orléans-Tours

VALEURS COMMENTÉES



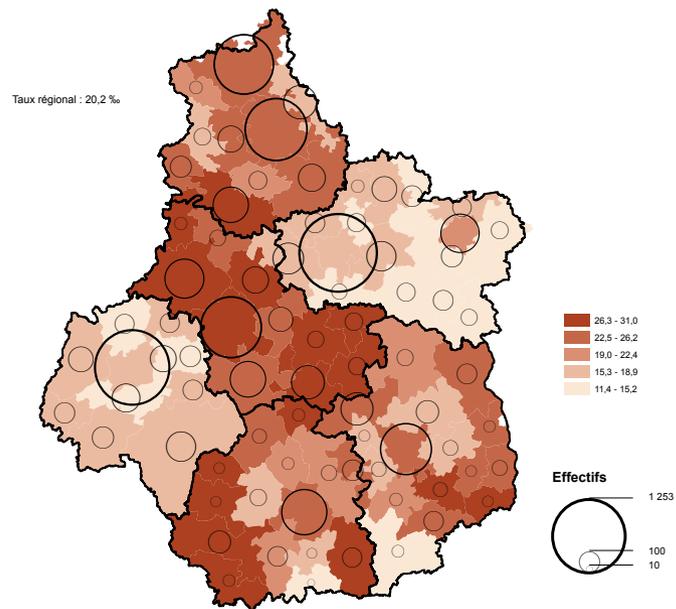
## CARTOGRAPHIE

**16** Nombre de bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) au 31.12.2021 pour 100 personnes de 20 à 64 ans



Sources: Caf, MSA, Insee (RP 2019) – Admin Express  
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

**17** Nombre de bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) au 31.12.2021 pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans



Sources: Caf, MSA, Insee (RP 2019) – Admin Express  
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire



# 5 Personnes âgées

**A**u 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'espérance de vie à 60 ans en France est de 23,0 ans chez les hommes et 27,6 ans chez les femmes. **En région, ce sont les habitants de l'Indre-et-Loire qui ont l'espérance de vie la plus élevée** (23,7 ans chez les hommes et 28,0 ans chez les femmes). À l'inverse, les **habitants du Cher ont l'espérance de vie à 60 ans la plus faible** des départements du Centre-Val de Loire (21,9 ans chez les hommes et 26,8 ans chez les femmes).

En Centre-Val de Loire, les **personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules**  représentent, au recensement de population de 2019, **37,8 % des personnes âgées de 75 ans et plus** (22,3 % des hommes de 75 ans et plus et 47,8 % des femmes de 75 ans et plus). Le **taux national de personnes âgées vivant seules** est de **38,5 %**. Le nombre de personnes âgées vivant seules en région a progressé de 2,2 % entre les recensements de 2013 et 2019 (+4,8 % au niveau national). Cette progression s'explique en partie par le développement de l'offre de proximité de services à la personne, en ville comme en milieu rural. Les personnes âgées vivent donc de plus en plus longtemps à domicile. Le nombre de personnes âgées vivant seules a progressé dans l'ensemble des départements à l'exception du Cher où il a diminué de 0,5 %. En région, le département de l'Indre a la part de personnes âgées vivant seules la plus élevée des départements (39,4 %). À l'inverse, le Loiret a la plus faible (36,9 %).

Selon le recensement de population 2019, **89,7 % des personnes âgées de la région vivent à leur domicile et 10,1 % dans un établissement** social de court-séjour ou dans un établissement et service de moyen ou long séjour, une maison de retraite, une résidence autonomie ou une résidence sociale (**contre 90,3 % et 9,5 % au niveau national**).

**Fin 2020**, le Centre-Val de Loire **dispose de 29 500 places d'accueil de personnes âgées en Ehpad** <sup>(1)</sup>, auxquelles s'ajoutent plus de **4 050 places en résidence autonomie et plus de 200 en maison de retraite non Ehpad**. Le **taux d'équipement en places dans les Ehpad de la région** est ainsi de **105,8** pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus, soit un **taux supérieur au niveau national (96,9 ‰)**. Il varie en région de 99,6 ‰ dans l'Indre-et-Loire à 117,3 ‰ dans le Loir-et-Cher. **Pour les structures d'hébergement non Ehpad, le taux d'équipement régional en places pour personnes âgées est de 20,2 ‰ (24,9 ‰ au niveau national)**. L'Eure-et-Loir a le taux le plus faible (14,5 ‰) tandis que celui de l'Indre-et-Loire est le plus élevé (27,7 ‰). L'offre régionale est complétée par **1 359 lits et places en établissements de soins de longue durée (ESLD)**.

Fin 2020, les différents établissements d'accueil de la région proposent plus de **900 places d'hébergement temporaire** <sup>(2)</sup> et plus de **570 places d'accueil de jour**.

Fin 2020, la **région compte 13 centres de jour** <sup>(3)</sup> totalisant **201 places** soit un **taux d'équipement de 0,7 place** pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus (**0,6 ‰ au niveau national**). Le taux d'équipement en région varie de 0,3 ‰ dans le Cher et le Loir-et-Cher à 1,8 ‰ dans l'Indre-et-Loire. Il est à noter l'absence de centres de jour dans l'Eure-et-Loir et l'Indre.

Fin 2020, en **France**, les **bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa)** <sup>(4)</sup> représentent **20,4 % des personnes âgées (12,0 % des personnes âgées bénéficiaires de l'Apa à domicile et 8,5 % bénéficiaires de l'Apa en établissement)**. En région, le taux de bénéficiaires de l'Apa varie de 15,0 % dans l'Indre à 25,1 % dans le Loir-et-Cher ; ce dernier présentant les proportions de bénéficiaires de l'Apa à domicile et en établissement les plus importantes des départements de la région (respectivement 13,5 % et 11,6 %).

Des aides peuvent être accordées aux personnes âgées pour les actes de la vie quotidienne. Ainsi, au 31 décembre 2021, plus de **9 300 personnes âgées de la région bénéficient d'une aide financière pour une aide-ménagère à domicile** , soit un **taux de 33,6 pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus**. Le nombre de personnes âgées bénéficiaires d'une aide financière pour une aide-ménagère à domicile a diminué en région de 2,5 % entre fin 2020 et fin 2021. Il a diminué de 8,4 % et 24,5 % dans l'Eure-et-Loir et le Loir-et-Cher. Dans le reste des départements, le taux a augmenté. À l'échelle des départements, de grosses disparités sont relevées quant aux proportions de bénéficiaires. Si le taux n'est que de 14,0 ‰ dans l'Eure-et-Loir et le Loir-et-Cher, il est de 63,1 ‰ dans l'Indre.

L'**indice de grand vieillissement**  <sup>(5)</sup> mesuré en 2019 en **région est de 47,2 personnes âgées de 80 ans et plus pour 100 personnes de 65 à 79 ans** (37,0 chez les hommes et 56,0 chez les femmes). **L'indice est de 44,6 au niveau national** (34,3 chez les hommes et 53,4 chez les femmes). Entre les recensements de population de 2013 et 2019, l'indice de grand vieillissement a diminué de 6,7 % en région (-6,4 % au niveau national). Il varie en région de 45,0 dans le Loiret à 50,4 dans le Loir-et-Cher.

La **région Centre-Val de Loire compte, fin 2021, plus de 16 000 allocataires du minimum vieillesse**  <sup>(6)</sup>, soit un **taux de 27,9 bénéficiaires pour 1000 personnes âgées de 65 ans et plus** (28,7 ‰ chez les hommes de 65 ans et plus et 27,3 ‰ chez les femmes). L'Eure-et-Loir est le département de la région

comptant, en proportion, le moins de bénéficiaires du minimum vieillesse tandis que le Cher est le département en ayant le plus (respectivement 23,2 ‰ et 32,5 ‰). Le nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse entre fin 2020 et fin 2021 a augmenté en région de 4,0 %, variant de 2,9 % dans le Loiret à 7,0 % dans le Loir-et-Cher. La représentation cartographique montre des taux de bénéficiaires plus élevés dans les EPCI urbanisés mais aussi dans certaines communautés de communes rurales du sud de la région ■

1. Avec l'avancée en âge, lorsque le maintien à domicile n'est plus possible, la personne âgée peut être accueillie dans un établissement d'hébergement et/ou de soins adaptés, pour un accueil permanent. Différentes structures permettent de répondre à des besoins différents. Les maisons de retraite accueillent des publics variés. Elles continuent d'accueillir des personnes valides mais la majorité reste des personnes dépendantes. Les résidences autonomie (<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/choisir-un-hebergement/vivre-dans-un-logement-independant-et-beneficier-de-services/les-logements>) proposent majoritairement un accueil aux personnes vieillissantes sans incapacité (personnes autonomes). Les unités de soins de longue durée (USLD) accueillent principalement des personnes âgées très dépendantes. Elles sont progressivement transformées en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad). Les Ehpad sont des établissements médicalisés. Ils disposent d'une équipe soignante chargée d'assurer les soins nécessaires à chaque résident.
2. L'hébergement temporaire est une forme d'accueil et d'hébergement intermédiaire entre le maintien à domicile et l'hébergement permanent. Il est limité dans le temps (3 mois maximum par an) et permet de pallier les aléas de la vie courante des personnes âgées (absence de proche, travaux dans le logement, sortie d'hospitalisation, familiarisation avec l'établissement pour un éventuel accueil permanent...).
3. Les centres de jour sont des lieux qui accueillent à la journée (ou à la demi-journée) des personnes âgées valides ou dépendantes avec l'objectif de maintenir l'autonomie et la socialisation en la faisant participer à des ateliers par petits groupes et à la vie communautaire.
4. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, pour répondre aux besoins des personnes âgées en perte d'autonomie, a été instituée l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa), administrée et financée principalement par les Conseils départementaux. Cette aide permet aux personnes âgées de 60 ans et plus, en situation de perte d'autonomie, de bénéficier d'une allocation pour accomplir les actes essentiels de la vie. La grille Aggir (Autonomie, Gérontologie, Groupe Iso-Ressources) qui distingue 5 niveaux, permet d'évaluer le niveau d'autonomie de la personne âgée et les ressources nécessaires à mobiliser en fonction de la perte d'autonomie.
5. L'indice de grand vieillissement permet d'appréhender les déséquilibres dans la structure par âge des aînés sachant que les « plus jeunes » parmi ceux-ci constituent souvent des aidants potentiels des « plus anciens ». L'indice de grand vieillissement est le rapport entre les personnes âgées de 80 ans et plus et celles âgées entre 65 et 79 ans.
6. Afin de garantir un revenu de retraite minimal pour les personnes âgées de 65 ans et plus (ou 60 ans en cas d'invalidité au travail), des prestations peuvent être versées aux personnes âgées. L'ordonnance n°2004-605 du 24 juin 2004 simplifiant le minimum vieillesse a institué une prestation unique et différentielle, l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa). L'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) n'est plus attribuée. L'Aspa remplace, pour les nouveaux bénéficiaires, les prestations servies au titre du minimum vieillesse. Les anciens bénéficiaires de l'ASV continuent de recevoir cette allocation, mais peuvent y renoncer et l'Aspa remplace progressivement les allocations qui constituaient le minimum vieillesse. Elle est entrée en vigueur le 13 janvier 2007, après la parution du décret n°2007-57 du 12 janvier 2007.

La loi de financement de la sécurité sociale 2016 prévoit le transfert de la gestion du minimum vieillesse (ASPA et ASV/AS) à la MSA à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. La MSA prend donc le relais de la Caisse des dépôts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour la gestion des dossiers en cours, y compris pour les périodes antérieures à la date du transfert et pour les demandes à venir.

18

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules à domicile</b> (pour 100 personnes de 75 ans et plus) en 2019	14205 38,3 %	15485 37,7 %	12043 39,4 %	24197 38,0 %	15056 37,3 %	23613 36,9 %	104601 37,8 %	2378596 38,5 %
<i>hommes</i>	3440 23,7 %	3559 21,9 %	2961 24,8 %	5274 21,1 %	3679 22,9 %	5411 21,4 %	24325 22,3 %	531843 22,4 %
<i>femmes</i>	10765 47,7 %	11926 48,1 %	9082 48,7 %	18923 48,8 %	11377 46,9 %	18202 46,9 %	80276 47,8 %	1846753 48,7 %
<b>Mode d'habitation des personnes âgées de 75 ans et plus</b> en 2019 (effectifs et en % des 75 ans et plus)								
<b>Vivent en logement ordinaire</b>	33023 89,1 %	36805 89,7 %	27361 89,5 %	57687 90,5 %	35856 88,9 %	57564 89,9 %	248296 89,7 %	5573989 90,3 %
<i>hommes</i>	13478 92,9 %	15143 93,2 %	11132 93,4 %	23461 94,1 %	14918 92,9 %	23716 93,9 %	101848 93,5 %	2230898 93,8 %
<i>femmes</i>	19545 86,6 %	21662 87,4 %	16229 87,1 %	34226 88,3 %	20938 86,2 %	33848 87,3 %	146448 87,3 %	3343091 88,1 %
<b>Vivent en établissement social de court séjour, dans un service ou établissement de moyen ou long séjour, maison de retraite, foyer ou résidence sociale</b>	4019 10,8 %	4150 10,1 %	3165 10,4 %	5903 9,3 %	4423 11,0 %	6419 10,0 %	28078 10,1 %	585143 9,5 %
<i>hommes</i>	1012 7,0 %	1105 6,8 %	768 6,4 %	1457 5,8 %	1123 7,0 %	1525 6,0 %	6989 6,4 %	143930 6,1 %
<i>femmes</i>	3007 13,3 %	3045 12,3 %	2397 12,9 %	4446 11,5 %	3300 13,6 %	4894 12,6 %	21089 12,6 %	441213 11,6 %
<b>Autre</b>	0,1 %	0,2 %	0,1 %	0,2 %	0,2 %	0,1 %	0,2 %	0,2 %
<b>Indice de grand vieillissement</b> en 2019 (Nombre de personnes de 80 ans et plus pour 100 personnes de 65 à 79 ans)	46,4	45,2	50,3	47,8	50,4	45,0	47,2	44,6
<i>hommes</i>	35,6	35,7	38,7	37,8	40,2	35,5	37,0	34,3
<i>femmes</i>	55,9	53,6	60,7	56,3	59,5	53,4	56,0	53,4
<b>Part des 85 ans et plus parmi les 65 ans et plus</b> en 2019	17,0 %	16,9 %	18,3 %	17,7 %	18,5 %	16,7 %	17,4 %	16,5 %
<i>hommes</i>	12,4 %	13,0 %	13,5 %	13,4 %	14,4 %	12,7 %	13,2 %	12,1 %
<i>femmes</i>	20,5 %	19,9 %	22,0 %	20,8 %	21,8 %	19,9 %	20,7 %	19,8 %
<b>Espérance de vie à 60 ans</b> au 1 <sup>er</sup> janvier 2021*								
<i>hommes</i>	21,9	22,4	22,4	23,7	23,4	22,9	ND	23,0
<i>femmes</i>	26,8	27,1	26,9	28,0	27,5	27,3		27,6

Source : Insee (RP 2019)

\*Sources : Insee, estimations de population, État civil

VALEURS COMMENTÉES

## DONNÉES GÉNÉRALES

Places installées au 31.12.2020 (publiques ou privées)

Types d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Hébergement permanent:</b>								
<b>Autres établissements d'hébergement pour personnes âgées <sup>(1)</sup></b>								
<i>nombre d'établissements</i>	2	2	2	5	1	2	14	283
<i>nombre de places installées</i>	0	46	22	107	0	34	209	6030
<b>Résidence autonomie</b>								
<i>nombre d'établissements</i>	16	7	7	29	12	16	87	2286
<i>nombre de places installées</i>	681	346	264	1459	453	864	4067	119908
<b>Ehpad</b>								
<i>nombre d'établissements</i>	42	46	42	63	52	68	313	7434
<i>nombre de places installées</i>	4218	4287	3353	6360	4730	6552	29500	608842
<b>Hébergement temporaire</b>								
<i>nombre de places installées <sup>(2)</sup></i>	86	105	84	259	138	242	914	17148
<b>Accueil de jour</b>								
<i>nombre de places installées <sup>(3)</sup></i>	90	55	46	170	96	117	574	15533
<b>Établissements de longue durée (ESLD) <sup>(4)</sup></b>								
<i>nombre d'établissements</i>	6	4	4	2	2	5	23	583
<i>nombre de lits</i>	277	218	170	204	160	330	1359	30165
<b>Centres de jour pour personnes âgées</b>								
<i>nombre d'établissements</i>	1	0	0	6	1	5	13	286
<i>nombre de lits</i>	10	0	0	117	14	60	201	3663
<b>Taux d'équipement en places dans les structures d'hébergement non Ehpad</b> (pour 1000 personnes de 75 ans et plus) au 31.12.2020 (maisons de retraite, logements-foyers, ESLD)	26,0 ‰	14,5 ‰	14,9 ‰	27,7 ‰	15,2 ‰	18,8 ‰	20,2 ‰	24,9 ‰
<b>Taux d'équipement en places dans les Ehpad</b> (pour 1000 personnes de 75 ans et plus) au 31.12.2020 (Ehpad)	114,6 ‰	101,8 ‰	109,4 ‰	99,6 ‰	117,3 ‰	100,5 ‰	105,8 ‰	96,9 ‰
<b>Taux d'équipement en places dans les centres de jour</b> (pour 1000 personnes de 75 ans et plus) au 31.12.2020	0,3 ‰	0,0 ‰	0,0 ‰	1,8 ‰	0,3 ‰	0,9 ‰	0,7 ‰	0,6 ‰

Sources : STATISS 2021 (DREES, FINISS, SAE; Insee, estimations de population 2021)

(1) Y compris établissements expérimentaux pour personnes âgées

(2) On compte l'ensemble des places d'accueil temporaire quelle que soit la catégorie d'établissement (hors places en foyer club restaurant)

(3) On compte l'ensemble des places d'accueil de jour dans les établissements et services pour personnes âgées (hors places en foyer club restaurant)

(4) Source SAE – Établissements ayant rempli le bordereau USLD (ayant signé ou non une convention tripartite)

 VALEURS COMMENTÉES

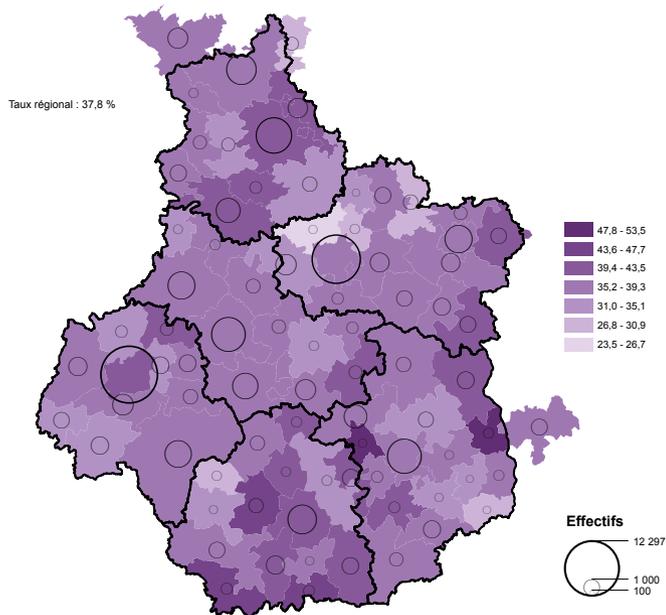
Prestations sociales	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Bénéficiaires de l'Apa à domicile ou en établissement en % de la population de 75 ans et plus* au 31.12.2020	18,2 %	18,8 %	15,0 %	19,3 %	25,1 %	17,7 %		20,4 %
Bénéficiaires de l'Apa à domicile en % de la population de 75 ans et plus* au 31.12.2020	7,9 %	10,0 %	6,8 %	10,5 %	13,5 %	8,2 %	ND	12,0 %
Bénéficiaires de l'Apa en établissement en % de la population de 75 ans et plus* au 31.12.2020	10,3 %	8,9 %	8,3 %	8,8 %	11,6 %	9,5 %		8,5 %
<b>20</b> Nombre d'allocataires du minimum vieillesse** pour 1 000 personnes de 65 ans ou plus (31.12.2021)	2 514 32,5 ‰	2 032 23,2 ‰	1 801 29,5 ‰	3 796 28,9 ‰	1 959 24,0 ‰	3 917 28,8 ‰	16 019 27,9 ‰	
<i>hommes</i>	1 130 33,6 ‰	931 24,2 ‰	742 28,0 ‰	1 626 29,0 ‰	896 25,1 ‰	1 827 30,9 ‰	7 152 28,7 ‰	ND
<i>femmes</i>	1 384 31,7 ‰	1 101 22,5 ‰	1 059 30,7 ‰	2 170 28,9 ‰	1 063 23,2 ‰	2 090 27,2 ‰	8 867 27,3 ‰	
<b>21</b> Nombre de bénéficiaires d'une aide financière pour une aide-ménagère à domicile** pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus (31.12.2021)	1 493 40,3 ‰	575 14,0 ‰	1 927 63,1 ‰	2 765 43,4 ‰	566 14,0 ‰	1 985 31,0 ‰	9 311 33,6 ‰	
<i>hommes</i>	339 23,4 ‰	120 7,4 ‰	469 39,3 ‰	617 24,7 ‰	141 8,8 ‰	452 17,9 ‰	2 138 19,6 ‰	ND
<i>femmes</i>	1 154 51,1 ‰	455 18,4 ‰	1 458 78,2 ‰	2 148 55,4 ‰	425 17,5 ‰	1 533 39,5 ‰	7 173 42,7 ‰	

\*Sources: Insee (Indicateurs sociaux départementaux - Cnis); Drees, Enquête Aide sociale; Insee, estimations provisoires de population au 01/01/2021

\*\*Sources: Carsat Centre-Val de Loire, MSA, Insee (RP 2019)

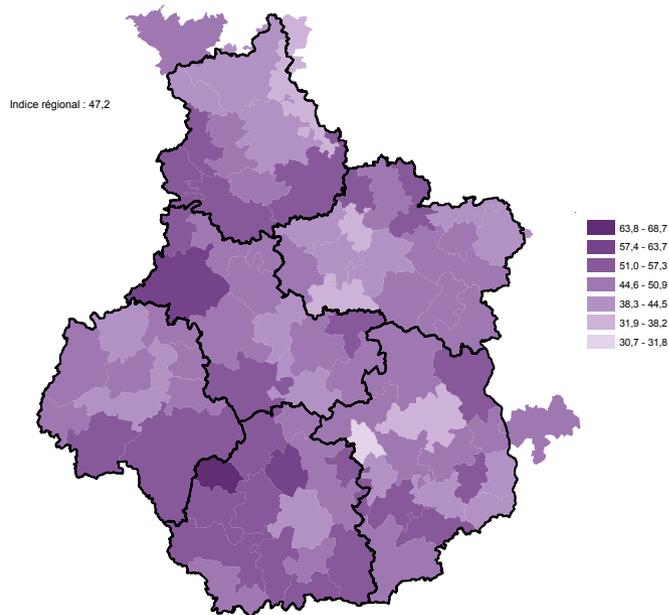


**18** Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules pour 100 personnes de 75 ans et plus en 2019



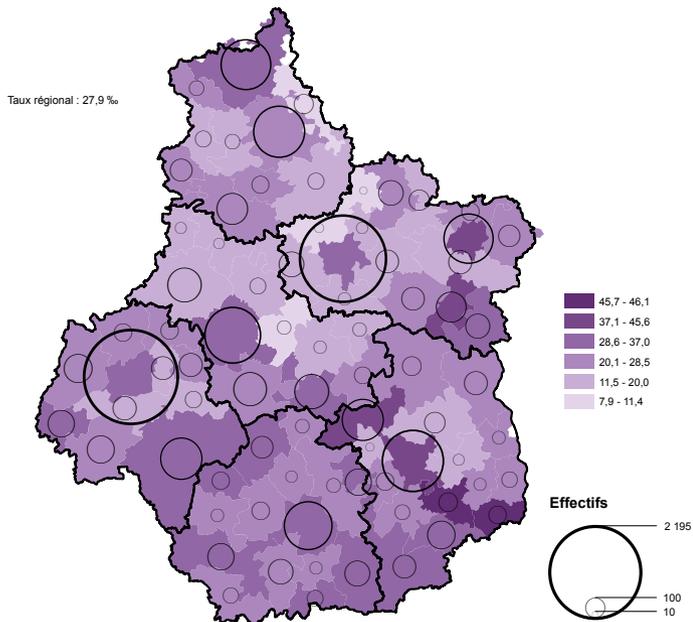
Sources: Insee (RP 2019) – Admin Express  
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

**19** Indice de grand vieillissement en 2019



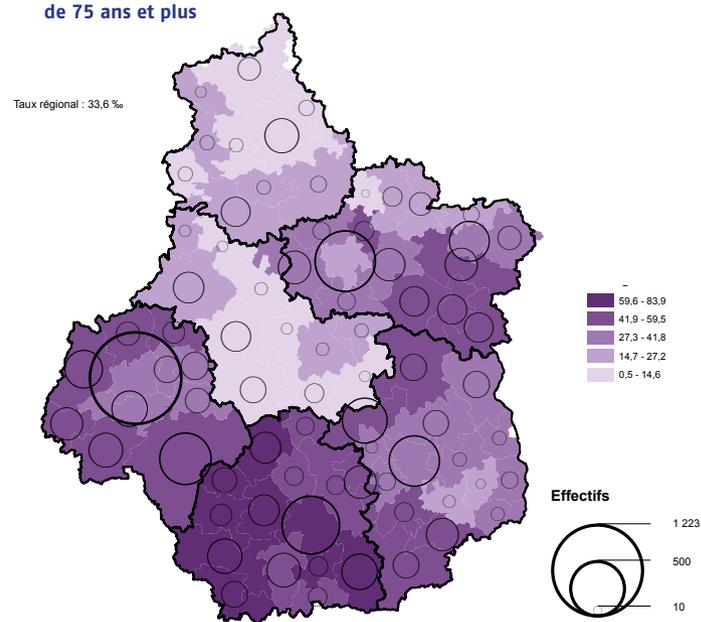
Sources: Insee (RP 2019) – Admin Express  
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

**20** Nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse au 31.12.2021 pour 1 000 personnes âgées de 65 ans et plus



Sources: Carsat, MSA, Insee (RP 2019) – Admin Express  
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

**21** Nombre de bénéficiaires d'une aide financière pour une aide-ménagère à domicile au 31.12.2021 pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus



Sources: Carsat, MSA, Insee (RP 2019) – Admin Express  
Exploitation: ORS Centre-Val de Loire

Le **taux de pauvreté** <sup>(1)</sup> [📍] de la **région Centre-Val de Loire en 2019 est inférieur à celui du niveau national** (respectivement **13,0 % en région contre 14,5 % en France hexagonale**). À l'échelle des départements de la région, celui de l'Eure-et-Loir a le taux le plus faible (11,9 %). À l'inverse, le département de l'Indre a le taux le plus élevé (14,5 %). **Quel que soit le territoire, les moins de 30 ans restent la classe d'âge où le taux de pauvreté est le plus élevé** (21,9 % en Centre-Val de Loire et 22,7 % en France hexagonale). D'une manière générale, le Cher et l'Indre ont les taux de pauvreté par classe d'âge les plus élevés des départements de la région. Les taux de pauvreté restent cependant plus élevés en milieu urbain. La cartographie régionale par EPCI montre les taux les plus élevés sur les préfectures et les sous-préfectures mais aussi sur des petites communautés de communes du sud de la région.

Afin de lutter contre les exclusions, le dispositif français de minima sociaux, fondé sur un principe de solidarité, permet le versement de prestations sociales non contributives visant à assurer un minimum de ressources à une personne et à sa famille.

**D'une manière générale, il est relevé par rapport à l'année précédente, une diminution du nombre de bénéficiaires du RSA, de la prime d'activité, de l'ASF, etc. engendrée par la crise sanitaire.**

La **région** compte au 31 décembre 2021, plus de **513 800 allocataires**, ce qui représente **44,0 % des ménages (-2,2 % par rapport à fin 2020)**. Au total, **47,9 % de la population régionale bénéficie d'au moins une allocation** de la Caisse d'allocations familiales (CAF) ou de la Mutualité sociale agricole (MSA). À l'échelle des départements, le taux varie de 42,0 % dans l'Indre à 50,5 % dans le Loiret.

Fin 2021, le **RSA** <sup>(2)</sup> [📍] concerne plus de **61 900 allocataires de la région** (nombre d'allocataires en baisse en région de 5,8 % par rapport à fin 2020 et 6,6 % au niveau national), soit **un taux de bénéficiaires de 4,0 pour 100 personnes âgées de 15 à 64 ans (4,3 % au niveau national)**. Le **RSA socle majoré** est attribué en **région à 7 650 allocataires** (12,4 % de l'ensemble des allocataires du RSA socle) et le **RSA socle non majoré à plus de 54 200 allocataires** (87,6 %). Le taux d'allocataires du RSA varie en région de 3,4 % dans l'Eure-et-Loir à 5,3 % dans le Cher. Les taux de bénéficiaires du RSA socle sont d'une manière générale plus élevés dans les EPCI urbanisés de la région mais aussi dans les communautés de communes du sud du Cher.

La région **Centre-Val de Loire** compte, fin 2021, **9,4 allocataires du RSA socle majoré pour 100 familles monoparentales**. Le taux est de **8,4 % au niveau national** et varie en région de 8,1 % dans l'Eure-et-Loir à 12,6 % dans le Cher.

À la fin de l'année 2021, plus de **178 100 allocataires de la région bénéficient de la prime d'activité, soit un nombre à peu près stable par rapport à l'année précédente** (+0,9 % au niveau national).

L'**allocation de soutien familial (ASF)** <sup>(3)</sup> [📍] est délivrée, fin 2021, à plus de **27 500 allocataires de la région**, soit un taux de **8,0 bénéficiaires pour 100 familles monoparentales (7,9 % au niveau national)**. Le nombre d'allocataires de l'ASF a diminué en région entre 2020 et 2021 tout comme au niveau national (respectivement -0,9 % en région et -1,6 % en France hexagonale). Le taux varie en région de 7,1 % dans l'Eure-et-Loir à 8,9 % dans le Cher et l'Indre. L'analyse cartographique montre des taux de bénéficiaires de l'ASF plus élevés dans les EPCI les plus urbanisés.

Fin 2021, l'**allocation de solidarité spécifique (ASS)** <sup>(4)</sup> est délivrée en **région Centre-Val de Loire à près de 11 000 allocataires**, ce qui représente **8,6 bénéficiaires pour 1000 adultes** âgés de 18 à 59 ans (**9,3 ‰ au niveau national**). Le taux varie en région de 8,1 ‰ dans l'Eure-et-Loir et l'Indre-et-Loire à 10,9 ‰ dans le Cher. Le nombre d'allocataires au niveau national est presque resté stable (-0,9 %) entre la fin de l'année 2020 et la fin de l'année 2021 tandis qu'il a diminué plus sévèrement au niveau régional (-10,1 %).

La **région** compte, fin 2020, près de **2 000 allocataires de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)** <sup>(5)</sup>, soit **un taux de 1,8 bénéficiaire pour 1000 adultes** âgés de 20 à 59 ans (**2,3 ‰ en France hexagonale**). Le taux de bénéficiaires en région varie de 1,2 ‰ dans l'Eure-et-Loir à 2,7 ‰ dans l'Indre.

Une offre de logement dans le parc locatif social <sup>(6)</sup> permet aux personnes à faibles revenus d'y avoir accès. Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la **région compte près de 202 300 logements sociaux** (y compris logements non conventionnés des SEM), soit une **densité de 17,6 logements sociaux** pour 100 résidences principales (**17,9 % en France hexagonale**).

La construction de logements sociaux est l'une des réponses apportées aux difficultés pour se loger des personnes à faibles revenus <sup>(7)</sup>. Une autre réponse réside dans l'attribution d'allocation logement qui a pour objectif de réduire les dépenses inhérentes au logement et ce, dans un contexte où le logement impacte fortement le budget des ménages. En effet, ce dernier est le 1<sup>er</sup> poste de dépenses des foyers français.

Au total, au 31 décembre 2021, plus de **209 500 résidents de la région ont bénéficié d'au moins une allocation logement** (ALS, ALF, APL), ce qui représente **179,5 bénéficiaires pour 1000 ménages (200,7 ‰ en France hexagonale)**. Le taux varie en région de 140,9 ‰ dans l'Eure-et-Loir à 218,6 ‰ dans l'Indre-et-Loire. Les taux de bénéfici-

ciaires d'une allocation logement sont étroitement liés à l'offre de logement social. À l'échelle infra-départementale, les densités de logements sociaux et les taux de bénéficiaires d'une allocation logement sont plus élevés d'une manière générale dans les EPCI les plus urbanisés de la région.

En 2021, le **Centre-Val de Loire** compte **266,7 dossiers de surendettement** pour 100 000 habitants, soit une **densité (nombre de dossiers pour 100 000 habitants) supérieure au niveau national (226,8/100 000)**. Elle varie en région de 220,5/100 000 dans le Loir-et-Cher à 324,6/100 000 dans l'Indre . En région, la **densité de dossiers de surendettement de primo-déposants** est de **138,8/100 000** habitants et celle des **redéposants** est de 128,0/100 000, soit **des densités supérieures au niveau national (respectivement 127,8/100 000 et 99,1/100 000)**. La densité de primo-dépôts en région varie de 115,4 dans le Loir-et-Cher à 171,0 dans l'Eure-et-Loir et celle des redépôts, de 104,2 dans l'Indre-et-Loire à 171,1 dans l'Indre.

La **part de rétablissements personnels par rapport au nombre de dossiers** est de 37,5 %, soit une **part inférieure au niveau national (39,7 %)**. **L'endettement moyen des ménages surendettés de la région** est de **45 542,1 euros** (43 245,0 euros au niveau national) ■

1. Un individu (ou ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % (seuil retenu en l'occurrence) de la médiane des niveaux de vie.
2. Le revenu de solidarité active (RSA) est une allocation qui a été instaurée au 1<sup>er</sup> juin 2009. Le RSA socle a remplacé le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation parent isolé (API) et les dispositifs associés d'intéressement à la reprise d'emploi. Le RSA activité a été supprimé en 2016. Une prime d'activité s'est substituée au RSA activité. Dès lors, le RSA correspond au RSA socle et au RSA jeune.
3. L'allocation de soutien familial (ASF) est versée par la Caisse d'allocations familiales (Caf) ou la Mutualité sociale agricole (MSA) au parent qui élève seul son enfant ou à la personne qui a recueilli un enfant, qu'elle vive seule ou en couple.
4. L'allocation de solidarité spécifique (ASS) est versée, sous conditions de ressources, par Pôle emploi aux demandeurs d'emploi qui arrivent au terme de leurs droits.
5. L'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) complète une pension d'invalidité ou une pension de veuf ou de veuve invalide. Elle est versée sous conditions de ressources.
6. Le répertoire du parc locatif des bailleurs sociaux recense l'ensemble des logements appartenant aux bailleurs sociaux. Le parc locatif social désigne l'ensemble des logements, conventionnés ou non, pour lesquels le statut du bailleur contraint son activité (OPH, ESH, associations agréées) auquel s'ajoutent les logements conventionnés des autres bailleurs (SEM...).
7. Le logement social a été créé pour améliorer les conditions de logement des couches populaires et moyennes. L'article 140 de la loi SRU précise ainsi que « toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières » a droit à ce type de logement « en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence ». Les plafonds de loyers et de revenus des locataires sont fixés chaque année par décret et diffèrent selon la localisation, le type de conventionnement et la composition des ménages locataires. Depuis l'an 2000, le logement social vise à répondre aux objectifs de mixité sociale définie par la loi SRU rendant obligatoire un pourcentage de 20 % de logements sociaux dans les communes de plus de 3 500 habitants (1 500 en Île-de-France) comprises dans une agglomération de plus de 50 000 habitants, comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants.

## DONNÉES GÉNÉRALES

22

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Taux de pauvreté monétaire à 60 % en 2019</b>	14,0 %	11,9 %	14,5 %	12,6 %	12,5 %	13,3 %	13,0 %	14,5 %
<b>Taux de pauvreté selon l'âge des individus en 2019</b>								
<i>Moins de 30 ans</i>	23,5 %	18,3 %	24,1 %	23,6 %	19,6 %	21,8 %	21,9 %	22,7 %
<i>De 30 à 39 ans</i>	17,8 %	14,6 %	18,9 %	15,1 %	16,8 %	16,7 %	16,2 %	16,8 %
<i>De 40 à 49 ans</i>	16,6 %	14,2 %	16,9 %	13,7 %	15,4 %	16,0 %	15,2 %	16,5 %
<i>De 50 à 59 ans</i>	13,7 %	11,6 %	14,3 %	12,0 %	12,0 %	12,0 %	12,3 %	14,2 %
<i>De 60 à 74 ans</i>	9,8 %	7,9 %	10,2 %	8,3 %	7,9 %	8,5 %	8,6 %	10,3 %
<i>75 ans ou plus</i>	8,7 %	6,7 %	10,5 %	7,9 %	7,3 %	6,5 %	7,7 %	9,6 %
<b>Nombre total d'allocataires au 31.12.2021 pour 100 ménages</b>	60694 42,6 %	77978 42,1 %	42180 40,0 %	135478 47,7 %	61040 40,7 %	136445 45,4 %	513816 44,0 %	13642826 46,7 %
<b>Nombre total de personnes couvertes par les allocations au 31.12.2021 pour 100 personnes</b>	136631 45,2 %	207519 48,1 %	92128 42,0 %	304416 49,9 %	148085 44,9 %	343650 50,5 %	1232429 47,9 %	ND
<b>Nombre total d'allocataires du RSA au 31.12.2021</b>	9455	8839	5349	14317	7448	16493	61901	1723202
<i>dont RSA socle majoré</i>	1207	1055	724	1698	828	2138	7650	190612
<i>dont RSA socle non majoré</i>	8242	7782	4621	12618	6618	14346	54227	1532093
<b>Nombre d'allocataires de la prime d'activité (PPA) au 31.12.2021</b>	21396	26764	15875	44869	22020	47180	178104	4458277
<b>Nombre d'allocataires du RSA au 31.12.2021 pour 100 personnes de 15 à 64 ans</b>	9455 5,3 %	8839 3,4 %	5349 4,3 %	14317 3,8 %	7448 3,9 %	16493 4,0 %	61901 4,0 %	1723202 4,3 %
<b>Nombre d'allocataires du RSA socle majoré au 31.12.2021 pour 100 familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans</b>	1207 12,6 %	1055 8,1 %	724 10,7 %	1698 8,7 %	828 8,9 %	2138 9,3 %	7650 9,4 %	190612 8,4 %
<b>Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent jusqu'à 50 % des revenus au 31.12.2021 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)</b>	36273 70,5 %	55817 79,3 %	25355 72,4 %	84861 76,8 %	39892 76,2 %	91350 77,6 %	333548 76,3 %	8565783 74,8 %
<b>Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 100 % des revenus au 31.12.2021 (pour 100 familles dont les ressources sont connues)</b>	8999 17,5 %	8244 11,7 %	5573 15,9 %	14882 13,5 %	7124 13,6 %	14748 12,5 %	59570 13,6 %	1715958 15,0 %
<b>Nombre d'allocataires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS)* au 31.12.2021 pour 1000 personnes de 18 à 59 ans</b>	1581 10,9 ‰	1752 8,1 ‰	1054 10,4 ‰	2552 8,1 ‰	1292 8,2 ‰	2743 7,9 ‰	10974 8,6 ‰	317632 9,3 ‰
<b>Nombre d'allocataires de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)** au 31.12.2020 pour 1000 personnes de 25 à 59 ans</b>	254 2,0 ‰	224 1,2 ‰	240 2,7 ‰	405 1,6 ‰	280 2,0 ‰	559 1,9 ‰	1963 1,8 ‰	66700 2,3 ‰

23

VALEURS COMMENTÉES

Sources : Caf, MSA au 31.12.2021, Carsat Centre-Val de Loire au 31.12.2021, Pôle emploi Centre-Val de Loire au 31.12.2021, Dreal Centre-Val de Loire (S0eS, RPLS au 1<sup>er</sup> janvier 2021), Insee (RP 2019), Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi), Banque de France

\*Sources : Pôle emploi, Fichier national des allocataires (FNA), données brutes

\*\* Sources : Cnamts, CDC, estimations Drees

# Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté

## DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Nombre d'allocataires de l'allocation veuvage</b> au 31.12.2021	ND							
<b>Nombre de logements sociaux</b> au 1 <sup>er</sup> janvier 2021 pour 100 résidences principales	21 063 14,9 %	32 508 17,8 %	17 551 16,8 %	57 295 20,6 %	21 616 14,6 %	52 244 17,7 %	202 277 17,6 %	5 129 898 17,9 %
<b>Nombre d'allocataires de l'aide personnalisée au logement (APL)</b> au 31.12.2021 pour 1 000 ménages	12 346 86,6 ‰	14 562 78,6 ‰	9 718 92,2 ‰	29 658 104,5 ‰	11 978 79,8 ‰	28 110 93,6 ‰	106 372 91,1 ‰	2 743 358 93,9 ‰
<b>Nombre d'allocataires de l'allocation de logement à caractère social (ALS)</b> au 31.12.2021 pour 1 000 ménages	8 532 59,9 ‰	6 661 36,0 ‰	5 615 53,3 ‰	27 293 96,1 ‰	7 325 48,8 ‰	19 131 63,7 ‰	74 557 63,9 ‰	2 270 671 77,8 ‰
<b>Nombre d'allocataires de l'allocation de logement à caractère familial (ALF)</b> au 31.12.2021 pour 1 000 ménages	4 248 29,8 ‰	4 874 26,3 ‰	2 708 25,7 ‰	5 107 18,0 ‰	3 289 21,9 ‰	8 377 27,9 ‰	28 603 24,5 ‰	846 689 29,0 ‰
<b>Nombre d'allocataires d'allocations logement (APL, ALS, ALF)</b> au 31.12.2021 pour 1 000 ménages	25 126 176,3 ‰	26 097 140,9 ‰	18 041 171,2 ‰	62 058 218,6 ‰	22 592 150,5 ‰	55 618 185,2 ‰	209 532 179,5 ‰	5 860 718 200,7 ‰
<b>Nombre d'allocataires de l'allocation de soutien familial (ASF)</b> au 31.12.2021 pour 100 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans	3 349 8,9 %	4 347 7,1 %	2 332 8,9 %	6 388 7,9 %	3 102 7,3 %	7 991 8,4 %	27 509 8,0 %	720 742 7,9 %
<b>Nombre d'allocataires de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)</b> au 31.12.2021 pour 1 000 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans	8 114 216,1 ‰	12 568 204,8 ‰	5 469 209,7 ‰	16 976 209,7 ‰	8 609 203,3 ‰	20 756 217,2 ‰	72 492 210,8 ‰	1 827 220 201,5 ‰
<b>Données surendettement</b>								
<b>Nombre de dossiers de surendettement</b> pour 100 000 habitants en 2021	312,9	316,3	324,6	224,0	220,5	256,2	266,7	226,8
<b>Nombre de primo-dépôts</b> pour 100 000 habitants en 2021	150,6	171,0	153,5	119,7	115,4	136,8	138,8	127,8
<b>Nombre de redépôts</b> pour 100 000 habitants en 2021	162,3	145,2	171,1	104,2	105,1	119,4	128,0	99,1
<b>Part de rétablissement personnel par rapport au nombre de dossiers en 2021</b>	37,2 %	39,1 %	36,5 %	41,3 %	36,7 %	34,3 %	37,5 %	39,7 %
<b>Part des ménages composés de personnes seules avec ou sans enfant</b>	68,5 %	70,0 %	71,1 %	75,8 %	67,6 %	69,6 %	70,7 %	71,3 %
<b>Part de ménages composés de personnes célibataires, divorcées, séparées, veuves</b>	52,1 %	54,0 %	55,2 %	61,0 %	51,1 %	53,3 %	54,7 %	55,4 %
<b>Endettement moyen des surendettés (en euros)</b>	42 178,5 €	51 448,7 €	38 231,8 €	40 678,0 €	51 599,2 €	47 221,4 €	45 542,1 €	43 245,0 €



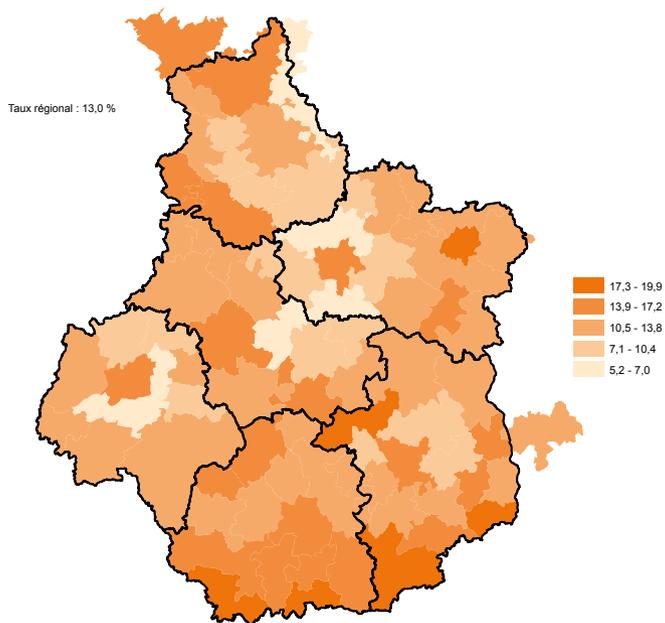
VALEURS COMMENTÉES

Sources : Caf, MSA au 31.12.2021, Carsat Centre-Val de Loire au 31.12.2021, Pôle emploi Centre-Val de Loire au 31.12.2021, Dreal Centre-Val de Loire (S0es, RPLS au 1<sup>er</sup> janvier 2021), Insee (RP 2019), Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi), Banque de France



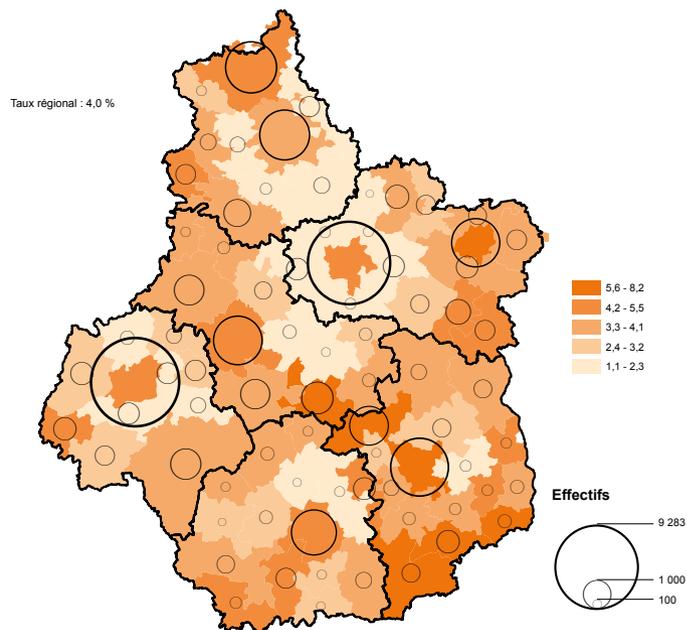
## CARTOGRAPHIE

22 Taux de pauvreté en 2019 (en %)



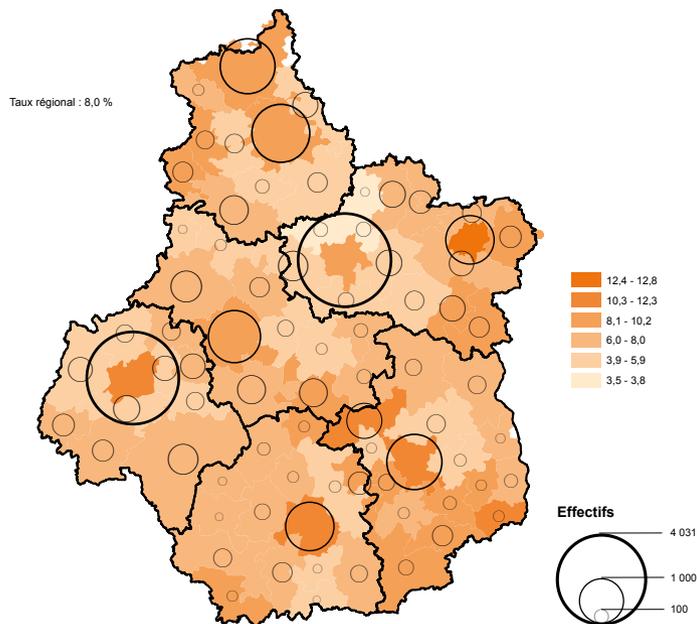
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal - Admin Express - Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

23 Nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) au 31.12.2021 pour 100 personnes âgées de 15 à 64 ans



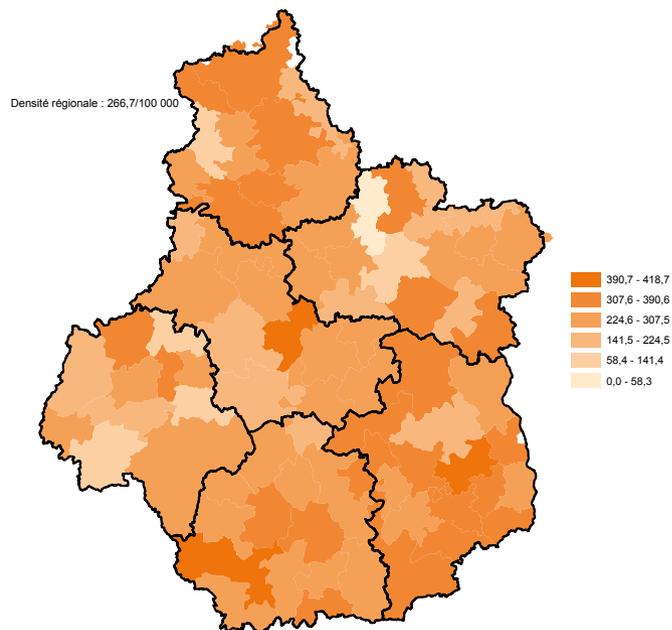
Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2019) - Admin Express Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

24 Nombre de bénéficiaires de l'allocation de soutien familial (ASF) au 31.12.2021 pour 1000 familles avec enfants de moins de 25 ans



Sources : Caf, MSA, Insee (RP 2019) - Admin Express Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

25 Nombre de dossiers de surendettement en 2021 pour 100 personnes de 15 ans et plus



Sources : Banque de France, Insee - Admin Express Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

Les demandes d'accueil en urgence continuent d'augmenter et se sont modifiées avec l'apparition d'une population (plus jeune, plus féminisée, familles ou femmes accompagnées d'enfants, jeunes présentant des troubles du comportement) qui ne correspondait plus à l'image traditionnelle du sans-abri. Ceci a eu pour conséquence une diversification des formes de réponses: accueil de jour, accueil de nuit, hôtel social, Samu social (plateforme «115», numéro national départementalisé d'urgence et d'accueil des personnes sans-abri, etc.). Dans le but de simplifier les démarches d'accès à l'hébergement et au logement et de coordonner les différents acteurs de la veille sociale et de l'accès au logement, ont été créés les services intégrés de l'accueil et de l'orientation (SIAO). Ils ont pour vocation la mise en réseau du dispositif d'accueil, d'hébergement d'insertion et d'accès au logement des personnes sans abri, risquant de l'être ou mal logées.

Fin 2020, les **établissements d'accueil pour adultes et familles en difficulté sociale** offrent, en **Centre-Val de Loire**, près de **4900 places d'hébergement social** (Cada<sup>(1)</sup>, CHRS<sup>(2)</sup>, CPH et centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale) et plus de **5000 places en logement accompagné**<sup>(3)</sup> (résidences sociales, maisons relais et pensions de famille, foyers de jeunes travailleurs et foyers de travailleurs migrants).

Fin 2020, le **Centre-Val de Loire** dispose de **1 286 places d'hébergement d'urgence**, ce qui représente 49,6 % de l'ensemble des places, **1 106 d'insertion** (42,6 %) et **202 de stabilisation**<sup>(4)</sup> (7,8 %).

À la fin de l'année 2020, le **taux d'équipement en places d'hébergement de la région est de 1,3 place pour 1000 adultes** de 20 à 59 ans. Il est de **1,9 ‰ au niveau national**. Le taux varie à l'échelle des départements de la région de 0,5 ‰ dans l'Eure-et-Loir à 1,7 ‰ dans le Loiret.

En 2021, en région **Centre-Val de Loire**, près de 192 800 consommateurs sont bénéficiaires de la **complémentaire santé solidaire (C2S)**<sup>(5)</sup>, soit un taux rapporté à l'ensemble des consommateurs sur la période 2019-2021, de **10,2 %**. Le taux au niveau national est de 10,8 %. Il varie en région de 9,2 % dans l'Eure-et-Loir et le Loir-et-Cher à 11,4 % dans le Loiret.

Fin 2021, près de 6800 habitants de la région bénéficient d'une aide médicale de l'État (AME)<sup>(6)</sup> ■

1. Les Centres d'accueil de demandeurs d'asile (Cada) offrent aux demandeurs d'asile un lieu d'accueil pendant la durée de l'étude de leur dossier de demande de statut de réfugié. Cet accueil prévoit leur hébergement, ainsi qu'un suivi administratif (accompagnement de la procédure de demande d'asile), un suivi social (accès aux soins, scolarisation des enfants, etc.) et une aide financière alimentaire.

2. Les Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) ont pour mission d'assurer l'accueil, le logement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes ou familles connaissant de graves difficultés en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale. Il s'agit notamment de victimes de violence, de personnes confrontées à l'alcoolisme et aux toxicomanies ou de personnes sortant de prison. Les CHRS relèvent de la compétence de l'État et sont régis principalement par la loi contre les exclusions du 28 juillet 1998. Il en existe aujourd'hui différents types: en effet, certains sont des établissements spécialisés pour un type de public (femmes enceintes, personnes sortant de prison...), d'autres sont des établissements de droit commun dit « tout public » (jeunes errants, grands exclus...) (Étude ORS/Creai, « Les usagers des CHRS: profils et parcours vers le logement », mars 2013, 76 p).

3. Le terme « logement accompagné » recouvre toutes les solutions de logement où un gestionnaire intervient entre le propriétaire et la personne logée. Il comprend le secteur du logement-foyer, à savoir les foyers de travailleurs migrants, les foyers de jeunes travailleurs, les résidences sociales et les pensions de famille. Ces solutions de logement sont liées à l'évolution des politiques publiques du logement sur la prise en charge des publics en difficultés d'accès au logement.

4. L'hébergement de stabilisation est une solution intermédiaire entre l'urgence et l'insertion.

5. Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2019, la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C) s'est ouverte aux personnes éligibles à l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS) moyennant une participation financière entre 8 et 30 € par mois en fonction de l'âge. L'ACS ainsi supprimée a laissé place à un dispositif commun appelé Complémentaire santé solidaire.

La CMU-C et l'ACS n'existent plus sous ces noms. La CMU-C a été remplacée par la Complémentaire santé solidaire gratuite (Complémentaire santé solidaire sans participation financière). L'ACS a quant à elle été remplacée par la Complémentaire santé solidaire payante (Complémentaire santé solidaire avec participation financière).

6. L'aide médicale de l'État (AME) vise à permettre l'accès aux soins des personnes étrangères résidant en France, de manière irrégulière (absence de titre de séjour ou de récépissé de demande), depuis une durée ininterrompue de trois mois minimum et ayant sur le territoire français leur foyer ou leur lieu de séjour principal. À titre exceptionnel, l'aide médicale peut être accordée à des personnes de passage sur le territoire français dont l'état de santé le justifie (maladie ou accident survenu de manière inopinée), sur décision individuelle du ministre chargé de l'action sociale.

La demande d'aide médicale est instruite par les caisses d'assurance maladie du régime général.

L'aide médicale est accordée pour un an sous les mêmes conditions de ressources que la CMU complémentaire.

Les soins de maladie et de maternité sont pris en charge à 100 % pour les bénéficiaires de l'AME, de même que le forfait hospitalier.

## DONNÉES GÉNÉRALES

Lits ou places installés au 31.12.2020 par catégorie d'établissements – Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Hébergement social</b>								
<b>Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)</b> <i>nombre de lits, places</i>	117	136	128	353	152	334	1 220	43 826
<b>Centres d'accueil de demandeurs d'asile (Cada)</b> <i>nombre de lits, places</i>	319	302	138	260	390	549	1 958	42 187
<b>Centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale</b> <i>nombre de lits, places</i>	55	38	131	350	257	543	1 374	52 929
<b>Centres provisoires d'hébergement (CPH)</b> <i>nombre de lits, places</i>	57	40	40	84	50	60	331	8 869
<b>Logement accompagné</b>								
<b>Autres résidences sociales</b> <i>nombre de lits, places</i>	117	600	69	150	0	381	1 317	100 010
<b>Maisons relais, Pensions de famille</b> <i>nombre de lits, places</i>	92	116	76	175	108	186	753	18 633
<b>Foyers de jeunes travailleurs <sup>(1)</sup></b> <i>nombre de lits, places</i>	203	250	158	560	484	569	2 224	50 233
<b>Foyers de travailleurs migrants <sup>(1)</sup></b> <i>nombre de lits, places</i>	74	82	0	321	0	266	743	35 981
<b>Nombre de places d'hébergement <sup>(2)</sup></b>								
<i>Dont urgences</i>	55	38	149	371	140	533	1 286	52 525
<i>Dont stabilisation</i>	4	10	0	84	22	82	202	7 819
<i>Dont insertion</i>	113	126	110	248	247	262	1 106	36 037
<b>Taux d'équipement en places d'hébergement au 31.12.2020 pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans</b>	0,7 ‰	0,5 ‰	1,5 ‰	1,5 ‰	1,6 ‰	1,7 ‰	1,3 ‰	1,9 ‰

Sources : Panorama statistique 2021 Jeunesse, sports, cohésion sociale (DREES, Finess ; Insee, RP exploitation complémentaire, estimations de population 2021 ; DREETS ; DGCS)

(1) Conventionnés ou non en résidence sociale

(2) En CHRS et Centre d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Nombre de consommateurs bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (C2S) au cours de l'année 2021 (pour 100 consommateurs 2019-2021)</b>	33 296 10,6%	41 730 9,2%	22 593 10,1%	63 156 9,8%	32 012 9,2%	81 936 11,4%	192 787 10,2%	7 593 554 10,8%
<b>Nombre de bénéficiaires de l'aide médicale d'Etat (AME)* au 31.12.2021</b>	541	1 011	367	1 739	704	2 424	6 786	ND

Sources : SNDS-DCIR, \*CPAM

 VALEURS COMMENTÉES

**F**in 2020, la région compte près de **3 150 places d'accueil<sup>(1)</sup> pour enfants et adolescents en difficulté sociale**, soit un **taux d'équipement en établissements de l'aide sociale à l'enfance de 4,5 places pour 1 000 jeunes de 0-20 ans**. Le taux est de **5,3 ‰ au niveau national**. Il varie en région de 2,9 ‰ dans le Cher et le Loiret à 7,3 ‰ dans l'Eure-et-Loir.

Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale à l'enfance peuvent soit faire l'objet d'une mesure de placement hors du milieu familial, soit être bénéficiaires d'actions éducatives tout en continuant, généralement, à vivre dans leur famille.

Au total, les mesures d'aide sociale à l'enfance (enfants accueillis à l'ASE) concernent **1,2 % des enfants âgés de 0 à 20 ans en France**, fin 2020. Cela concerne, dans les départements de la région, 1,0 % des 0-20 ans de l'Indre-et-Loire et 1,6 % des jeunes du Cher.

Fin 2020, **le taux d'actions éducatives (AED et AEMO) représente en France, 1,0 % des 0-20 ans**. Cela varie en région de 0,7 % dans l'Indre-et-Loire à 1,6 % dans le Loir-et-Cher.

Les actions éducatives regroupent :

- les actions éducatives à domicile (AED), qui sont les décisions administratives à la demande ou en accord avec les parents et qui doivent apporter un soutien aux jeunes concernés ainsi qu'à leurs familles ;
- les actions éducatives en milieu ouvert (AEMO), décidées par le juge des enfants, qui présentent un caractère contraignant vis-à-vis de la famille.

Les **actions éducatives à domicile** représentent, fin 2020, en **France, 30,6 % de l'ensemble des actions éducatives**. L'Indre (19,3 %) a le taux le plus faible des départements de la région et le Loiret (61,1 %) le plus élevé.

Au total, les **actions éducatives à domicile représentent en France**, fin 2020, **14,1 % des mesures ASE**. En région, cela varie de 9,8 % dans l'Indre à 32,5 % dans le Loiret.

Fin 2020, en **France hexagonale**, les **mesures judiciaires** ont concerné **76,2 % des enfants confiés**. En région, le Cher (73,7 %) a le taux le plus faible et l'Indre-et-Loire (86,9 %) le plus élevé.

Fin 2020, en **France hexagonale**, **7,5 % des placements sont des placements directs**. En région, il varie entre 4,7 % dans l'Indre-et-Loire et 7,3 % dans l'Eure-et-Loir ■

1. Les établissements d'accueil mère et enfant ont pour objectif d'aider les femmes enceintes ou les mères isolées accompagnées d'enfant(s) de moins de trois ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique. Les foyers de l'enfance accueillent des enfants, des adolescents et des jeunes majeurs (6 à 21 ans) en difficultés sociales et familiales, confiés au Conseil départemental. Suivant les structures, l'âge et les besoins de l'enfant, l'accueil peut se faire en internat, en studio ou en familles d'accueil. Les maisons d'enfants à caractère social (Mecs) sont spécialisées dans l'accueil temporaire de mineurs. Une Mecs peut accueillir des mineurs au titre de la protection de l'enfance (article 375 du Code civil) ou de la prévention de la délinquance (ordonnance du 2 février 1945 sur l'enfance délinquante). Les centres de placement familial socio-éducatif sont destinés à accueillir, dans le cadre de la protection administrative ou judiciaire de l'enfance, des jeunes éloignés de leur famille en raison des difficultés d'ordre social ou éducatif, avec le concours d'assistantes maternelles salariées du centre qui participent étroitement à la mise en œuvre du projet pédagogique propre à chacun d'eux, en les recevant à leur domicile.

## DONNÉES GÉNÉRALES

Places installées au 31.12.2020 par catégorie d'établissements – Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Établissements d'aide sociale à l'enfance</b>								
<b>Établissements d'accueil mère-enfant</b>								
Nombre de places	75	28	9	28	20	30	190	5 133
<b>Pouponnières à caractère social</b>								
Nombre de places	0	0	0	0	0	0	0	875
<b>Foyers de l'enfance</b>								
Nombre de places	82	104	36	45	6	67	340	11 641
<b>Maisons d'enfants à caractère social (Mecs)</b>								
Nombre de places	0	585	170	543	276	343	1 917	57 471
<b>Structures intermédiaires de placement social</b>								
Nombre de places	0	0	0	0	0	0	0	1 409
<b>Lieux de vie et d'accueil</b>								
Nombre de places	24	11	0	0	7	0	42	2 942
<b>Village d'enfants</b>								
Nombre de places	0	50	0	98	0	57	205	1 654
<b>Centres de placement familial socio éducatif</b>								
Nombre de places	60	270	0	0	116	0	446	12 287
<b>Taux d'équipement en établissements de l'aide sociale à l'enfance au 31.12.2020 pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans</b>	2,9 ‰	7,3 ‰	5,0 ‰	5,0 ‰	4,3 ‰	2,9 ‰	4,5 ‰	5,3 ‰

Source: Panorama statistique 2021 Jeunesse, sports, cohésion sociale (DREES, Finess, enquête Aide sociale ; DREETS ; Insee, estimation de population 2021)

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Taux de mesures de placement (enfants accueillis à l'ASE) dans la population des 0-20 ans* au 31.12.2020</b>	1,6 %	1,2 %	1,4 %	1,0 %	1,4 %	1,1 %	ND	1,2 %
<b>Taux d'actions éducatives (AED et AEMO) dans la population des 0-20 ans (en %)* au 31.12.2020</b>	1,3 %	1,0 %	1,5 %	0,7 %	1,6 %	1,3 %	ND	1,0 %
<b>Part des actions éducatives à domicile (AED) dans l'ensemble des actions éducatives* (en %) au 31.12.2020</b>	41,2 %	24,6 %	19,3 %	30,1 %	36,0 %	61,1 %	ND	30,6 %
<b>Part des actions éducatives à domicile, dans l'ensemble des mesures d'ASE (en %)* au 31.12.2020</b>	18,6 %	11,3 %	9,8 %	12,2 %	19,1 %	32,5 %	ND	14,1 %
<b>Part des mesures judiciaires parmi les enfants confiés (en %)* au 31.12.2020</b>	73,7 %	74,9 %	86,5 %	86,9 %	76,9 %	84,1 %	ND	76,2 %
<b>Part des placements directs dans les mesures de placement (en %)* au 31.12.2020</b>	7,0 %	7,3 %	5,4 %	4,7 %	5,3 %	5,3 %	ND	7,5 %

\*Sources: Insee (Indicateurs sociaux départementaux - Cnis); Drees, Enquête Aide sociale; Insee, estimations provisoires de population au 01/01/2021

VALEURS COMMENTÉES

**A**u cours de la période 2012-2017, la **région compte** plus de **25 750 décès** en moyenne chaque année, soit un **taux standardisé de mortalité (TSM) <sup>(1)</sup> de 739,8 décès pour 100 000 habitants, taux supérieur à celui de la France hexagonale (735,9 décès pour 100 000 habitants)**. Dans la région, le taux le plus élevé est constaté dans l'Indre (808,2/100 000) et le plus faible dans l'Indre-et-Loire (677,6/100 000).

Les décès dans la population masculine régionale représentent 51,0 % de l'ensemble des décès, soit plus de **13 100 décès en moyenne par an chez les hommes sur la période 2012-2017**. Le **TSM** sur la **région** est de **970,4 décès** pour 100 000 habitants, soit un **taux supérieur** à celui de la **France hexagonale** (961,1/100 000). Les décès dans la population féminine représentent, quant à eux, 49,0 % de l'ensemble des décès. **Chez les femmes, 12 630 décès** moyens sont comptabilisés chaque année, entre 2012 et 2017. Le **TSM** est de **566,7 décès** pour 100 000 habitants, soit un **taux inférieur à celui du niveau national** (571,3).

Au cours de la période 2012-2017, plus de **4 200 décès moyens annuels prématurés** (moins de 65 ans)  sont relevés en **région** Centre-Val de Loire. Le **taux standardisé de mortalité prématurée <sup>(2)</sup>** est de **183,4 décès** pour 100 000 habitants de moins de 65 ans, soit un **taux supérieur à celui de la France hexagonale** (178,6/100 000).

Les grandes causes de décès de la région sont similaires à celles du niveau national, principalement des cancers et des maladies cardiovasculaires (respectivement 27,8 % et 25,0 % de l'ensemble des décès). Les causes extérieures de morbidité et de mortalité sont la troisième cause de mortalité (6,5 % de l'ensemble des décès). La **région a des taux standardisés de mortalité supérieurs à ceux de la France hexagonale pour les tumeurs malignes  et les causes extérieures de morbidité et de mortalité. En revanche, le taux régional est inférieur pour les maladies de l'appareil respiratoire**. Pour les autres causes, les taux standardisés sont comparables à ceux du niveau national.

Les cartographies des taux standardisés de mortalité prématurée et par cancers mettent en évidence, d'une manière générale, les taux les plus faibles sur l'axe ligérien et les taux les plus élevés dans le sud de la région.

La **région Centre-Val de Loire** compte, en moyenne, au cours de la période 2017-2020, plus de **66 200 nouvelles admissions en affection de longue durée (ALD) <sup>(3)</sup> chaque année, soit un taux standardisé de nouvelles admissions en ALD  de 2500,2 pour 100 000 habitants, taux inférieur à celui de la**

**France hexagonale (2 533,8 ALD pour 100 000 habitants)**. Dans la région, les départements de l'Indre (2 596,0/100 000) et du Loiret (2 559,2/100 000) présentent des taux supérieurs à la France. Dans le reste des départements, les taux sont inférieurs.

Les **ALD** dans la **population masculine** représentent 52,5 % de l'ensemble des nouvelles admissions en affection de longue durée, soit un **taux standardisé de nouvelles admissions en ALD sur la région de 2 899,2 nouvelles ALD pour 100 000 habitants (taux significativement inférieur à celui de la France hexagonale (2 981,3/100 000))**. Les ALD dans la population féminine représentent, quant à elles, 47,5 % de l'ensemble des nouvelles admissions. Chez **les femmes**, près de **31 450 ALD** sont comptabilisées, en moyenne, chaque année, entre 2017 et 2020 **en région**. Le **taux standardisé** de nouvelles admissions est de **2 165,9 nouvelles ALD pour 100 000 habitants, soit un taux inférieur à celui du niveau national (2 214,0)**.

Les maladies de l'appareil circulatoire et les cancers sont les deux premières causes de nouvelles admissions en ALD en région tout comme au niveau national (respectivement 31,0 % et 22,8 % de l'ensemble des nouvelles ALD en Centre-Val de Loire). Le diabète de type 1 et 2 est la troisième cause de nouvelles ALD (16,6 % de l'ensemble des ALD). La **région a un taux standardisé de nouvelles admissions en ALD supérieur à celui de la France hexagonale pour les maladies de l'appareil circulatoire** ainsi que **le diabète **. En revanche, les **taux standardisés sont inférieurs à ceux du niveau national** en ce qui concerne **les cancers, les affections psychiatriques de longue durée, la maladie d'Alzheimer et les autres démences, et l'insuffisance respiratoire chronique grave**.

La **région** compte, en moyenne, chaque année, sur la période 2017-2020, **112 nouvelles admissions en ALD pour tuberculose** soit un **taux standardisé de nouvelles admissions en ALD de 4,6 pour 100 000 habitants**. Le **taux est inférieur au niveau national** avec respectivement **5,1 nouvelles admissions en ALD tuberculose pour 100 000 habitants**. Le **taux** varie en région de 2,9 dans le Loir-et-Cher (taux significativement inférieur au niveau national) à 7,0 dans l'Eure-et-Loir (taux supérieur à la France hexagonale).

La région compte, sur la période 2017-2020, plus de **22 150 nouvelles admissions en ALD chez des personnes de 75 ans et plus** (10 019 hommes et 12 138 femmes), ce qui représente 33,5 % de l'ensemble des nouvelles admissions en ALD de la région. Les **maladies de l'appareil circulatoire** sont, pour la **classe d'âge**, le **premier motif d'admissions en ALD (41,7 %), suivies des**

**tumeurs malignes** (20,7 %), de la **maladie d'Alzheimer et des autres démences** (13,6 %) et du **diabète** de type 1 et 2 (9,2 %).

D'après l'exploitation des certificats de santé du 8<sup>e</sup> jour (CS8), le **taux de mères mineures à la naissance en région, en 2020, est de 0,4 %**. Il varie de 0,2 % dans le Loiret à 0,8 % dans le Cher.

En 2020, **63,4 % des mères** de la **région** ont réalisé les **trois échographies recommandées au niveau national**. À l'échelle des départements, le taux varie de 48,2 % dans le Loir-et-Cher à 69,6 % dans le Loiret.

Le **taux de prématurité** (taux de naissance de prématuré survenant avant la 37<sup>e</sup> semaine d'aménorrhée) en **région**, en 2020, est de **5,7 %**. Il est le plus faible dans le Loir-et-Cher et le plus élevé dans le Cher (respectivement 4,7 % et 6,7 %).

La **macrosomie** est définie en fonction du sexe et de l'âge gestationnel et d'un poids supérieur au 97<sup>e</sup> percentile. En 2020, le **taux régional de macrosomie** est de **2,3 %**. Il varie de 2,0 % dans l'Eure-et-Loir et l'Indre à 2,6 % dans le Loir-et-Cher.

Le **taux d'intention d'allaitement** des mères de la **région**, en 2020, au moment du remplissage du CS8, est de **64,6 %**. Au niveau infrarégional, il est de 52,9 % dans l'Indre et de 69,4 % dans le Loiret ■

1. Le taux standardisé de mortalité générale est le taux que l'on observerait dans le territoire étudié s'il avait la même structure par âge que la population de référence, population France hexagonale au recensement de population de 2006. Les décès sont classés en âge révolu et le taux est exprimé pour 100 000 habitants.
2. Le taux standardisé de mortalité prématurée (avant 65 ans) est le taux que l'on observerait dans le territoire étudié s'il avait la même structure par âge que la population de référence, population France hexagonale au recensement de population de 2006. Les décès sont classés en âge révolu et le taux est exprimé pour 100 000 habitants de moins de 65 ans.
3. Le dispositif des affections de longue durée (ALD) permet l'exonération du ticket modérateur pour des soins associés à certaines maladies chroniques nécessitant un traitement prolongé et une thérapeutique coûteuse. Toute personne présentant les critères définis par décret pour chacune des pathologies figurant sur la liste des ALD peut bénéficier de cette prise en charge à 100 % par l'Assurance maladie. La liste dite ALD 30, établie par décret après avis de la Haute autorité de santé (HAS), comprend 30 affections ou groupes d'affections. Deux autres catégories d'affections non inscrites sur cette liste ouvrent droit à l'exonération : les formes évolutives ou invalidantes d'une affection grave non inscrite sur la liste des ALD 30 et les polyopathologies entraînant un état pathologique invalidant. Suite au décret n°2011-726 du 24 juin 2011, l'hypertension artérielle sévère a été supprimée de la liste des affections de longue durée et n'est donc plus utilisée dans les indicateurs présentés dans ce document à partir de cette date.

## DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Nombre total de décès annuels (2012-2017)</b>	3 677	3 953	3 028	5 453	3 693	5 954	25 759	568 300
<i>hommes</i>	1 886	2 028	1 525	2 777	1 872	3 039	13 127	284 364
	51,3 %	51,3 %	50,4 %	50,9 %	50,7 %	51,0 %	51,0 %	50,0 %
<i>femmes</i>	1 791	1 925	1 503	2 676	1 822	2 915	12 631	283 935
	48,7 %	48,7 %	49,6 %	49,1 %	49,3 %	49,0 %	49,0 %	50,0 %
<b>Taux standardisé de mortalité générale (pour 100 000 habitants) en 2012-2017</b>	804,8	746,4	808,2	677,6	736,8	732,2	739,8	735,9
<i>hommes</i>	1 062,6	969,3	1 065,9	901,4	956,0	955,6	970,4	961,1
<i>femmes</i>	610,6	577,2	613,9	514,1	566,0	566,0	566,7	571,3
<b>Nombre de décès prématurés annuel (moins de 65 ans) (2012-2017)</b>	610	706	436	890	569	1 006	4 216	100 629
<i>hommes</i>	414	466	298	593	385	662	2 817	67 151
	67,9 %	66,0 %	68,3 %	66,6 %	67,7 %	65,8 %	66,8 %	66,7 %
<i>femmes</i>	196	240	138	297	184	344	1 399	33 479
	32,1 %	34,0 %	31,7 %	33,4 %	32,3 %	34,2 %	33,2 %	33,3 %
<b>Taux standardisé de mortalité prématurée (pour 100 000 habitants de moins de 65 ans) en 2012-2017</b>	212,8	181,5	206,2	169,7	188,6	172,1	183,4	178,6
<i>hommes</i>	292,2	242,7	284,0	230,4	258,8	230,5	248,8	243,8
<i>femmes</i>	136,2	121,8	129,6	112,0	120,0	116,0	120,3	116,6
<b>Grandes causes des décès en 2012-2017 (nombre de décès annuels)</b>								
<b>Tumeurs malignes</b>	1 046	1 109	797	1 548	1 003	1 665	7 167	157 384
(en % de l'ensemble des décès)	28,4 %	28,1 %	26,3 %	28,4 %	27,2 %	28,0 %	27,8 %	27,7 %
<b>Maladies de l'appareil circulatoire</b>	926	972	817	1 306	929	1 490	6 441	140 029
(en % de l'ensemble des décès)	25,2 %	24,6 %	27,0 %	24,0 %	25,2 %	25,0 %	25,0 %	24,6 %
<b>Causes extérieures de morbidité et de mortalité</b>	231	238	178	377	244	394	1 662	37 028
(en % de l'ensemble des décès)	6,3 %	6,0 %	5,9 %	6,9 %	6,6 %	6,6 %	6,5 %	6,5 %
<b>Maladies de l'appareil respiratoire</b>	220	252	209	363	221	341	1 604	39 413
(en % de l'ensemble des décès)	6,0 %	6,4 %	6,9 %	6,7 %	6,0 %	5,7 %	6,2 %	6,9 %
<b>Maladies du système nerveux</b>	229	260	201	324	230	401	1 644	36 529
(en % de l'ensemble des décès)	6,2 %	6,6 %	6,6 %	5,9 %	6,2 %	6,7 %	6,4 %	6,4 %
<b>Grandes causes des décès en 2012-2017 (Taux standardisé de mortalité)</b>								
Tumeurs malignes	244,2	223,6	234,5	211,0	220,1	218,3	222,7	215,7
Maladies de l'appareil circulatoire	188,7	176,0	200,0	150,7	171,2	174,9	173,6	173,7
Causes extérieures de morbidité et de mortalité	58,1	49,1	57,8	51,5	57,0	51,4	53,1	50,8
Maladies de l'appareil respiratoire	45,1	45,3	51,9	42,1	40,4	39,8	43,2	48,9
Maladies du système nerveux	46,9	47,1	49,8	38,5	43,0	47,8	44,9	45,7

Taux standardisé sur l'âge pour 100 000 habitants - Population de référence : France hexagonale RP 2006

Sources : Inserm CépiDc, Insee

Différence significative avec la France hexagonale

VALEURS COMMENTÉES

## DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Nouvelles admissions en affections de longue durée en 2017-2020</b> (nombre annuel)	8312	10308	6809	15060	9124	16608	66222	1583478
<i>hommes</i>	4435	5417	3650	7739	4827	8719	34787	819682
	53,4 %	52,6 %	53,6 %	51,4 %	52,9 %	52,5 %	52,5 %	51,8 %
<i>femmes</i>	3877	4891	3160	7321	4297	7889	31435	763796
	46,6 %	47,4 %	46,4 %	48,6 %	47,1 %	47,5 %	47,5 %	48,2 %
<b>Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée en 2017-2020</b> (pour 100 000 habitants)	2439,5	2445,0	2596,0	2467,4	2504,2	2559,2	2500,2	2533,8
<i>hommes</i>	2865,9	2800,1	3063,8	2838,3	2911,1	2963,2	2899,2	2918,3
<i>femmes</i>	2087,5	2138,3	2201,4	2167,7	2156,5	2218,4	2165,9	2214,0
<b>Grandes causes de nouvelles admissions en ALD en 2017-2020</b> (nombre annuel d'ALD)								
<b>Maladies de l'appareil circulatoire</b> (en % de l'ensemble des ALD)	2671	3114	2326	4507	2803	5106	20527	464535
	32,1 %	30,2 %	34,2 %	29,9 %	30,7 %	30,7 %	31,0 %	29,3 %
<b>Tumeurs malignes</b> (en % de l'ensemble des ALD)	1950	2326	1505	3526	2145	3675	15126	358449
	23,5 %	22,6 %	22,1 %	23,4 %	23,5 %	22,1 %	22,8 %	22,6 %
<b>Diabète de type 1 et 2</b> (en % de l'ensemble des ALD)	1386	1774	1108	2255	1534	2912	10969	251395
	16,7 %	17,2 %	16,3 %	15,0 %	16,8 %	17,5 %	16,6 %	15,9 %
<b>Affections psychiatriques de longue durée</b> (en % de l'ensemble des ALD)	567	779	442	1185	578	1194	4745	136672
	6,8 %	7,6 %	6,5 %	7,9 %	6,3 %	7,2 %	7,2 %	8,6 %
<b>Maladie d'Alzheimer et autres démences</b> (en % de l'ensemble des ALD)	426	485	322	831	504	854	3422	80668
	5,1 %	4,7 %	4,7 %	5,5 %	5,5 %	5,1 %	5,2 %	5,1 %
<b>Insuffisance respiratoire chronique grave</b> (en % de l'ensemble des ALD)	118	212	102	315	201	287	1235	34550
	1,4 %	2,1 %	1,5 %	2,1 %	2,2 %	1,7 %	1,9 %	2,2 %
<b>Grandes causes de nouvelles admissions en ALD en 2017-2020</b> (Taux standardisé de nouvelles admissions en ALD)								
Maladies de l'appareil circulatoire	752,6	736,1	831,8	726,5	738,4	787,8	758,6	744,9
Tumeurs malignes	560,0	550,8	562,9	577,4	583,4	567,1	567,5	573,6
Diabète de type 1 et 2	411,1	418,8	434,1	374,1	431,1	449,1	418,2	401,5
Affections psychiatriques de longue durée	193,3	187,0	207,3	202,0	179,9	182,6	191,3	217,6
Maladie d'Alzheimer et autres démences	113,0	114,4	104,5	127,9	121,3	131,8	121,2	130,3
Insuffisance respiratoire chronique grave	35,1	49,9	40,6	52,1	55,0	44,0	46,9	55,2
<b>Nombre de nouvelles admissions par an en ALD tuberculose</b> (2017-2020)	13	29	8	25	9	29	112	3222
<b>Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée tuberculose en 2017-2020</b> (pour 100 000 habitants)	4,5	7,0	3,8	4,2	2,9	4,5	4,6	5,1

Taux standardisé sur l'âge pour 100 000 habitants - Population de référence: France hexagonale RP 2018

Sources: CNAMTS, CCMSA, RSI, Insee

Différence significative avec la France hexagonale

VALEURS COMMENTÉES

## DONNÉES GÉNÉRALES

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
<b>Nombre de nouvelles admissions en ALD par an chez les 75 ans et plus en 2017-2020</b>	2 852	3 154	2 523	5 078	3 261	5 288	22 156	491 777
<i>hommes</i>	1 320	1 414	1 162	2 260	1 491	2 372	10 019	213 567
	46,3 %	44,8 %	46,1 %	44,5 %	45,7 %	44,8 %	45,2 %	43,4 %
<i>femmes</i>	1 533	1 740	1 360	2 818	1 770	2 917	12 138	278 211
	53,7 %	55,2 %	53,9 %	55,5 %	54,3 %	55,2 %	54,8 %	56,6 %
<b>Grandes causes de nouvelles admissions en ALD chez les 75 ans et + en 2017-2020 (nombre annuel d'ALD)</b>								
<b>Maladies de l'appareil circulatoire</b>	1 200	1 322	1 135	2 065	1 320	2 200	9 241	200 941
(en % de l'ensemble des ALD)	42,1 %	41,9 %	45,0 %	40,7 %	40,5 %	41,6 %	41,7 %	40,9 %
<b>Tumeurs malignes</b>	606	660	486	1 070	685	1 073	4 579	101 202
(en % de l'ensemble des ALD)	21,2 %	20,9 %	19,3 %	21,1 %	21,0 %	20,3 %	20,7 %	20,6 %
<b>Maladie d'Alzheimer et autres démences</b>	376	416	276	736	446	756	3 006	70 187
(en % de l'ensemble des ALD)	13,2 %	13,2 %	11,0 %	14,5 %	13,7 %	14,3 %	13,6 %	14,3 %
<b>Diabète de type 1 et 2</b>	275	295	235	433	300	511	2 048	43 842
(en % de l'ensemble des ALD)	9,6 %	9,4 %	9,3 %	8,5 %	9,2 %	9,7 %	9,2 %	8,9 %
<b>Insuffisance respiratoire chronique grave</b>	32	56	32	88	69	72	348	9 085
(en % de l'ensemble des ALD)	1,1 %	1,8 %	1,3 %	1,7 %	2,1 %	1,4 %	1,6 %	1,8 %
<b>Affections psychiatriques de longue durée</b>	54	53	52	104	66	105	434	10 477
(en % de l'ensemble des ALD)	1,9 %	1,7 %	2,1 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,1 %
<b>Taux de mères mineures à la naissance en 2020</b>	0,8 %	0,3 %	0,7 %	0,4 %	0,6 %	0,2 %	0,4 %	ND
en effectifs	20	13	11	21	16	13	94	
<b>Taux de mères ayant effectué trois échographies en 2020 (nombre recommandé au niveau national)</b>	55,4 %	72,4 %	59,8 %	61,7 %	48,2 %	69,6 %	63,4 %	ND
<b>Taux de prématurité (&lt;37 semaines d'aménorrhée) en 2020</b>	6,7 %	5,3 %	6,0 %	5,7 %	4,7 %	5,8 %	5,7 %	ND
en effectifs	156	210	89	315	121	395	1 286	
<b>Taux de macrosomie* en 2020</b>	2,5 %	2,0 %	2,0 %	2,4 %	2,6 %	2,4 %	2,3 %	ND
en effectifs	58	78	29	128	66	161	520	
<b>Taux d'allaitement** des mères en 2020</b>	56,8 %	64,0 %	52,9 %	66,2 %	64,4 %	69,4 %	64,6 %	ND

Sources : Cnamts, CCMSA, RSI, Insee, certificats de santé du 8<sup>e</sup> jour (Conseils départementaux)

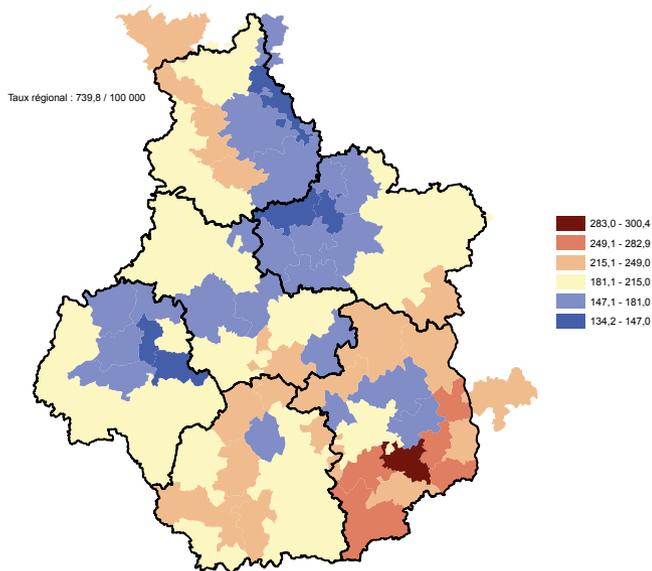
\*Définition Audipog 97 % : macrosomie définie en fonction du sexe et de l'âge gestationnel, poids  $\geq$  97<sup>e</sup> percentile

\*\*Il s'agit d'intention d'allaitement car aucune indication sur la continuité de celui-ci



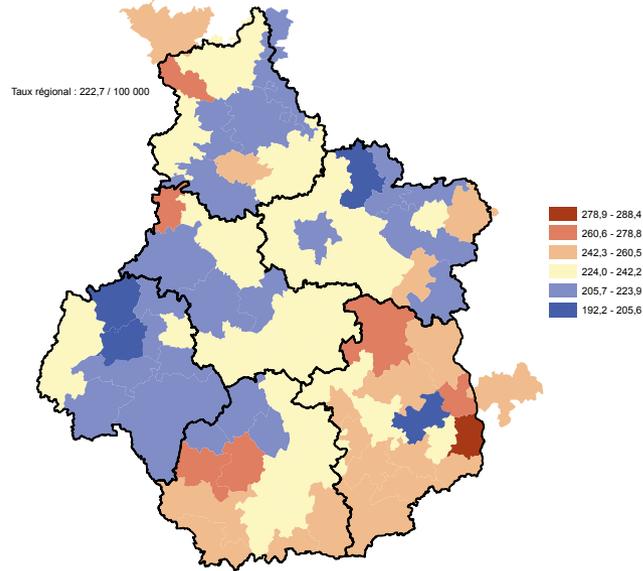
CARTOGRAPHIE

**26** Taux standardisé de mortalité prématurée pour 100 000 habitants de moins de 65 ans (2012-2017)



Sources : Inserm CépiDc, Insee, Admin express  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

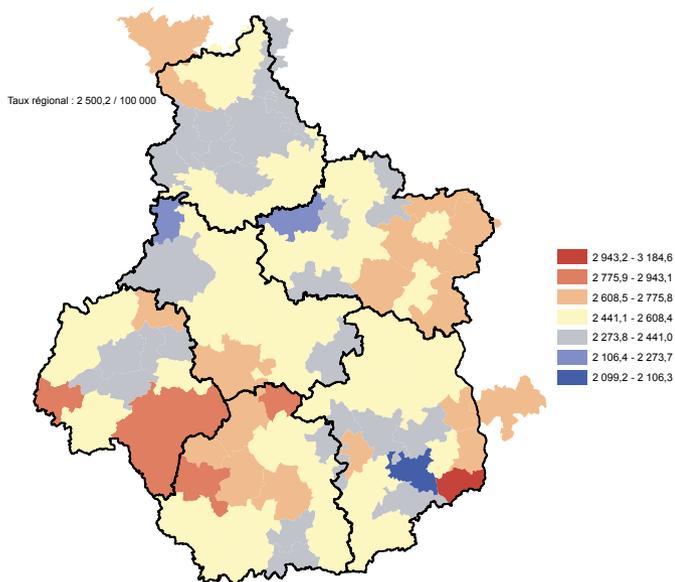
**27** Taux standardisé de mortalité par cancers pour 100 000 habitants (2012-2017)



Sources : Inserm CépiDc, Insee, Admin express  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

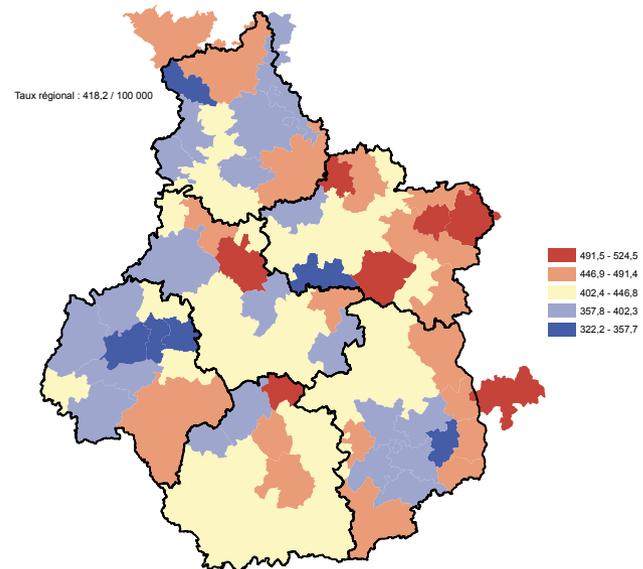


**28** Taux standardisé de nouvelles admissions en affection longue durée (ALD) pour 100 000 habitants (2017-2020)



Sources : Cnamts, CCMSA, RSI, Insee, Admin express  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

**29** Taux standardisé de nouvelles admissions en affection longue durée (ALD) pour diabète de type 1 et 2 pour 100 000 habitants (2017-2020)



Sources : Cnamts, CCMSA, RSI, Insee, Admin express  
Exploitation : ORS Centre-Val de Loire

# Annexes

Formules de calcul

Index des sigles

## Démographie

**Densité de population en 2019:** (Nombre d'habitants au RP 2019/Superficie en km<sup>2</sup>)

**Taux d'accroissement annuel de la population entre 2013 et 2019:** ((Nombre d'habitants au RP 2019/Nombre d'habitants au RP 2013)<sup>(1/6)-1</sup>)\*100

**Part de la population vivant en quartier prioritaire en 2018:** (Nombre de personnes vivant en quartier prioritaire en 2018/Population totale en 2018)\*100

**Part de la population vivant dans une commune classée ou partiellement classée en zone de revitalisation rurale en 2019:** (Nombre de personnes vivant dans une commune classée ou partiellement classée en 2019/Population totale en 2019)\*100

**Part des 20-64 ans en 2019:** (Nombre de personnes âgées de 20 à 64 ans au RP 2019/Population totale au RP 2019)\*100

**Part des 65 ans ou plus en 2019:** (Nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus au RP 2019/Population totale au RP 2019)\*100

**Part des 75 ans ou plus en 2019:** (Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus au RP 2019/Population totale au RP 2019)\*100

**Indice de vieillissement en 2019:** (Nombre de personnes de 65 ans ou plus au RP 2019/Nombre de personnes de moins de 20 ans au RP 2019)\*100

**Part des ménages selon le type de ménages en 2019:** (Nombre de ménages selon le type de ménages au RP 2019/Nombre de ménages au RP 2019)\*100

**Part des 25-59 ans en 2019:** (Nombre de personnes âgées de 25 à 59 ans au RP 2019/Population totale au RP 2019)\*100

**Part des 25-59 ans vivant seuls en 2019:** (Nombre de personnes âgées de 25 à 59 ans vivant seules au RP 2019/Nombre de personnes de 25 à 59 ans au RP 2019)\*100

**Part de familles monoparentales en 2019:** (Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de 0 à 24 ans au RP 2019/Nombre de familles ayant des enfants de 0 à 24 ans au RP 2019)\*100

**Part d'enfant(s) de familles sans actif occupé en 2019:** (Nombre d'enfant(s) de familles sans actif occupé au RP 2019/Nombre d'enfant(s) de moins de 25 ans au RP 2019)\*100

## Emploi, chômage et revenu

**Population active de 15-64 ans en 2019:** (Nombre d'actifs âgés de 15 à 64 ans (occupés et chômeurs) au RP 2019/Population de 15-64 ans au RP 2019)\*100

**Taux standardisé sur l'âge et le sexe des inactifs de 25-54 ans en 2019:** Somme des taux d'activité (Nombre d'inactifs d'un groupe d'âge et d'un sexe donnés au RP 2019/Nombre d'actifs et inactifs pour le groupe d'âge et le sexe considérés au RP 2019) par groupes d'âges décennaux et par sexe\*100

**Part d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi précaire en 2019:** (Nombre d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi autre qu'un CDI à temps plein au RP 2019/Nombre d'actifs de 25-54 ans ayant un emploi salarié au RP 2019)\*100

**Part d'agriculteurs-exploitants dans la population active en 2019:** (Nombre d'agriculteurs exploitants ayant un emploi au RP 2019/Population active ayant un emploi au RP 2019)\*100

**Part de cadres dans la population active en 2019:** (Nombre de cadres ayant un emploi au RP 2019/Population active ayant un emploi au RP 2019)\*100

**Part d'ouvriers dans la population active en 2019:** (Nombre d'ouvriers ayant un emploi au RP 2019/Population active ayant un emploi au RP 2019)\*100

**Part d'employés dans la population active en 2019:** (Nombre d'employés ayant un emploi au RP 2019/Population active ayant un emploi au RP 2019)\*100

**Part des foyers fiscaux imposés en 2020:** (Nombre de foyers fiscaux imposés en 2020/Nombre total de foyers fiscaux en 2020)\*100

**Pourcentage de familles dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,5 Smic au 31 décembre 2021 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues):** (Nombre de familles ayant des ressources mensuelles inférieures à 0,5 Smic/Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)\*100

**Pourcentage de familles dont les ressources mensuelles sont inférieures à 0,75 Smic au 31 décembre 2021 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues):** (Nombre de familles ayant des ressources mensuelles inférieures à 0,75 Smic/Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)\*100

**Taux de chômage localisé au 4<sup>e</sup> trimestre 2021:** (Nombre moyen de chômeurs au 4<sup>e</sup> trimestre 2021/Population active)\*100

**Part des DEFM de catégorie ABC ayant plus d'un an d'ancienneté parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2021:** (Nombre de DEFM de catégorie ABC ayant plus d'un an d'ancienneté au 31.12.2021/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2021)\*100

**Part des femmes DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2021:** (Nombre de femmes DEFM de catégorie ABC au 31.12.2021/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2021)\*100

**Part des femmes DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2021**: (Nombre de femmes DEFM de catégorie A au 31.12.2021/Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2021)\*100

**Part des hommes DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2021**: (Nombre d'hommes DEFM de catégorie ABC au 31.12.2021/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2021)\*100

**Part des hommes DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2021**: (Nombre d'hommes DEFM de catégorie A au 31.12.2021/Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2021)\*100

**Part des jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2021**: (Nombre de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie ABC au 31.12.2021/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2021)\*100

**Part des jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2021**: (Nombre de jeunes (moins de 25 ans) DEFM de catégorie A au 31.12.2021/Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2021)\*100

**Part des seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie ABC parmi les DEFM de catégorie ABC au 31 décembre 2021**: (Nombre de seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie ABC au 31.12.2021/Nombre de DEFM de catégorie ABC au 31.12.2021)\*100

**Part des seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie A parmi les DEFM de catégorie A au 31 décembre 2021**: (Nombre de seniors (50 ans ou plus) DEFM de catégorie A au 31.12.2021/Nombre de DEFM de catégorie A au 31.12.2021)\*100

## Enseignement, scolarité

**Taux de collégiens boursiers (public + privé sous contrat) (année scolaire 2021-2022)**: (Nombre d'élèves boursiers en collège/Nombre total d'élèves en collège)\*100

**Taux de lycéens boursiers (public + privé sous contrat) (année scolaire 2021-2022)**: (Nombre d'élèves boursiers en lycée/Nombre total d'élèves en lycée)\*100

**Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les collégiens (public et privé) (année scolaire 2021-2022)**: (Nombre de collégiens de familles défavorisées/Nombre total de collégiens dont la PCS était précisée dans la scolarité)\*100

**Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les lycéens (public et privé) (année scolaire 2021-2022)**: (Nombre de lycéens de familles défavorisées/Nombre total de lycéens dont la PCS était précisée dans la scolarité)\*100

**Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) (année scolaire 2021-2022)**: (Nombre d'élèves en classes préparatoires aux grandes écoles de familles défavorisées/Nombre total d'élèves en classes préparatoires aux grandes écoles dont la PCS était précisée dans la scolarité)\*100

**Proportion d'élèves de familles défavorisées parmi les élèves en section de technicien supérieur (STS) (année scolaire 2021-2022)**: (Nombre d'élèves en section de technicien supérieur de familles défavorisées/Nombre total d'élèves en section de technicien supérieur dont la PCS était précisée dans la scolarité)\*100

**Taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB) (session 2021)**: Somme des taux d'accès par âge: ((lauréats d'âge 13 ans ou moins à la session N/population d'âge 12 ans à la rentrée N-1) + (lauréats d'âge 14 ans à la session N/population d'âge 13 ans à la rentrée N-1) + ....+ (lauréats d'âges 18 ans et plus à la session N/population d'âge 17 ans à la rentrée N-1))\*100

**Taux d'accès des élèves de seconde générale et technologique au baccalauréat général et technologique (session 2021) et Taux d'accès des élèves de seconde professionnelle au baccalauréat professionnel (session 2021)** (On distingue les bacheliers par âge mais les classes ou regroupements d'âge sont différents selon la série de baccalauréat pour tenir compte de parcours scolaires différents (pour les baccalauréats général et technologique, la tranche d'âge est de 15 à 23 ans, pour le baccalauréat professionnel la tranche d'âge est de 18 à 30 ans).

Modalité de calcul: ((bacheliers d'âge 15 ans ou moins à la session n/population d'âge 14 ans à la rentrée n-1) + (bacheliers d'âge 16 ans à la session n/population d'âge 15 ans à la rentrée n-1) + (bacheliers d'âge 17 ans à la session n/population d'âge 16 ans à la rentrée n-1) + .... (bacheliers d'âge 23 ans à la session n/population d'âge 22 ans à la rentrée n-1)) \* 100:

**Taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur (année scolaire 2020-2021)**: (Nombre d'élèves en formations universitaires (ou rattachées) et post-bac de l'année scolaire n qui ont obtenu leur bac à la session n/Nombre total de bacheliers de la session n)\*100

**Part des jeunes de 16 à 24 ans scolarisés (année scolaire 2020-2021)**: (Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans un opérateur de formation/Nombre total de jeunes de 16 à 24 ans)\*100

**Part des jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le secondaire (année scolaire 2020-2021)**: (Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le secondaire/Nombre total de jeunes de 16 à 24 ans)\*100

**Part des jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le supérieur (année scolaire 2020-2021)**: (Nombre de jeunes de 16 à 24 ans scolarisés dans le supérieur/Nombre total de jeunes de 16 à 24 ans)\*100

**Part des jeunes de 20 à 24 ans non diplômés en 2019**: (Nombre de jeunes de 20 à 24 ans sortis des cursus scolaires et non titulaires au minimum d'un CAP, d'un brevet de compagnon, d'un brevet d'études professionnelles ou d'un baccalauréat au RP 2019/Nombre de jeunes de 20 à 24 ans non inscrits dans un établissement d'enseignement au RP 2019)\*100

**Part de jeunes de 20 à 29 ans peu ou pas diplômés en 2019**: (Nombre de jeunes de 20 à 29 ans sortis des cursus scolaires et non titulaires au minimum d'un CAP, d'un brevet de compagnon, d'un brevet d'études professionnelles ou d'un baccalauréat au RP 2019/Nombre de jeunes de 20 à 29 ans non inscrits dans un établissement d'enseignement au RP 2019)\*100

**Part de la population de 15 ans non scolarisée, sans qualification ou de faible niveau de formation en 2019**: (Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées sans diplôme ou titulaires uniquement d'un CEP, d'un BEPC ou du brevet des collèges au RP 2019/Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées au RP 2019)\*100

**Part de la population de 15 ans non scolarisée, titulaire d'au moins un bac+2 en 2019**: (Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées titulaires au minimum d'au moins un bac+2 au RP 2019/Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées au RP 2019)\*100

**Part des jeunes de 18 à 25 ans non insérés en 2018**: (Nombre de jeunes de 18 à 25 ans sans emploi et qui ne sont ni étudiants, élèves ou stagiaires au RP 2018/Nombre de jeunes de 18 à 24 ans au RP 2018)\*100

**Part des jeunes ayant participé à la journée défense et citoyenneté (JDC) en difficulté de lecture en 2020**: (Nombre de jeunes jugés en difficulté de lecture, selon les tests de la journée défense et citoyenneté (JDC) organisés par le ministère de la Défense/Nombre de jeunes de nationalité française convoqués à la JDC)\*100

## Personnes en situation de handicap

### Adultes en situation de handicap

**Taux d'équipement en places d'accueil spécialisé pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.2020**: (Nombre de places d'accueil spécialisé pour adultes handicapés/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)\*1000

**Taux d'équipement en places d'accueil médicalisé pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.2020**: (Nombre de places d'accueil médicalisé pour adultes handicapés/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)\*1000

**Taux d'équipement en places dans les foyers de vie pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.2020**: (Nombre de places en foyer de vie pour adultes handicapés/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)\*1000

**Taux d'équipement en places dans les établissements de service d'aide par le travail (Esat) pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.2020**: (Nombre de places en Esat pour adultes handicapés/Nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans)\*1000

**Taux d'allocataires de l'allocation adulte handicapé (AAH) pour 100 adultes de 20 à 64 ans au 31 décembre 2021**: (Nombre d'allocataires de l'AAH au 31.12.2021/Nombre de personnes âgées de 20 à 64 ans au RP 2019)\*100

**Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1 000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2020**: (Nombre d'allocataires de la PCH au 31.12.2020/Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2021)\*1000

**Taux d'allocataires de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1 000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2020**: (Nombre d'allocataires de la PCH au 31.12.2020/Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2021)\*1000

**Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personnes (ACTP) pour 1 000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2020**: (Nombre d'allocataires de l'ACTP au 31.12.2020/Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2021)\*1000

**Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personnes (ACTP) pour 1 000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2020**: (Nombre d'allocataires de l'ACTP au 31.12.2020/Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2021)\*1000

**Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) ou de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1 000 personnes de moins de 60 ans au 31 décembre 2020**: (Nombre d'allocataires de l'ACTP ou de la PCH au 31.12.2020/Nombre de personnes âgées de moins de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2021)\*1000

**Taux d'allocataires de l'allocation compensatrice tierce personnes (ACTP) ou de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 1 000 personnes de plus de 60 ans au 31 décembre 2020**: (Nombre d'allocataires de l'ACTP ou de la PCH au 31.12.2020/Nombre de personnes âgées de plus de 60 ans, estimations Insee au 01.01.2021)\*1000

## Enfance et jeunesse en situation de handicap

**Taux d'équipement global en établissements pour enfants handicapés (hors Sessad, jardins d'enfants spécialisés et accueil temporaire) pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans au 31.12.2020** : (Nombre de places en établissements/Nombre de jeunes de moins de 20 ans)\*1000

**Taux d'allocataires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans au 31 décembre 2021** : (Nombre d'allocataires de l'AEEH au 31.12.2021/Nombre de jeunes de moins de 20 ans au RP 2019)\*1000

## Scolarité des enfants en situation de handicap

**Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves scolarisés dans le 1<sup>er</sup> degré (public et privé) (année scolaire 2021-2022)** : (Nombre d'élèves handicapés scolarisés dans le 1<sup>er</sup> degré (public + privé)/Nombre total d'élèves scolarisés dans le 1<sup>er</sup> degré (public + privé))\*100

**Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves scolarisés dans le 2<sup>nd</sup> degré (public et privé) (année scolaire 2021-2022)** : ((Nombre d'élèves handicapés scolarisés dans le 2<sup>nd</sup> degré (public + privé)/Nombre total d'élèves scolarisés dans le 2<sup>nd</sup> degré (public + privé))\*100

**Répartition des élèves handicapés en classes ordinaires (a) et en classes spéciales (b) dans le 1<sup>er</sup> degré (public et privé) (année scolaire 2021-2022)** : ((a): (Nombre d'élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire dans le 1<sup>er</sup> degré (public + privé)/Nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 1<sup>er</sup> degré (public + privé)\*100 ; (b): (Nombre d'élèves handicapés scolarisés en enseignement spécial dans le 1<sup>er</sup> degré (public + privé)/Nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 1<sup>er</sup> degré (public + privé)\*100))

**Répartition des élèves handicapés en classes ordinaires (a) et en classes spéciales (b) dans le 2<sup>nd</sup> degré (public et privé) (année scolaire 2021-2022)** : ((a): (Nombre d'élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire dans le 2<sup>nd</sup> degré (public + privé)/Nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 2<sup>nd</sup> degré (public + privé)\*100 ; (b): (Nombre d'élèves handicapés scolarisés en enseignement spécial dans le 2<sup>nd</sup> degré (public + privé)/Nombre total d'élèves handicapés scolarisés dans le 2<sup>nd</sup> degré (public + privé)\*100))

## Personnes âgées

**Part des 75 ans et plus vivant seules à domicile** en 2019 : (Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus vivant seules à domicile au RP 2019/Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2019)\*100

**Part des 75 ans et plus vivant en logement ordinaire ou en institution sociale de court séjour, dans un service ou un établissement de moyen ou long séjour, une maison de retraite, un foyer logement ou une résidence sociale en 2019** : (Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus vivant en logement ordinaire ou en institution sociale de court séjour, dans un service ou un établissement de moyen ou long séjour, une maison de retraite, un foyer logement ou une résidence sociale au RP 2019/Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2019)\*100

**Indice de grand vieillissement** en 2019 : (Nombre de personnes âgées de 80 ans ou plus au RP 2019/Nombre de personnes de 65 ans à 79 ans au RP 2019)\*100

**Part des 85 ans et plus parmi les 65 ans et plus** en 2019 : (Nombre de personnes âgées de 85 ans ou plus au RP 2019/Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus au RP 2019)\*100

**Taux d'équipement en places dans les structures d'hébergement non Ehpad pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus au 31.12.2020 (maisons de retraite, logements-foyers, USLD)** : (Nombre de places dans les structures d'hébergement pour personnes âgées non Ehpad/Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus)\*1000

**Taux d'équipement en places dans les Ehpad pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus au 31.12.2020** : (Nombre de places en Ehpad/Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus)\*1000

**Taux d'équipement en places dans les centres de jour pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus au 31.12.2020** : (Nombre de places en centres de jour/Nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus)\*1000

**Taux de bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa) pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2020** : (Nombre de bénéficiaires de l'Apa au 31.12.2020/Nombre de personnes de 75 ans ou plus, estimations de population Insee au 01.01.2021)\*1000

**Taux de bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa) à domicile pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2020** : (Nombre de bénéficiaires de l'Apa à domicile au 31.12.2020/Nombre de personnes de 75 ans ou plus, estimations de population Insee au 01.01.2021)\*1000

**Taux de bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (Apa) en établissement pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2020** : (Nombre de bénéficiaires de

l'Apa en établissement au 31.12.2020/Nombre de personnes de 75 ans ou plus, estimations de population Insee au 01.01.2021)\*1000

**Taux d'allocataires du minimum vieillesse pour 1000 personnes de 65 ans et plus au 31 décembre 2021:** (Nombre d'allocataires du minimum vieillesse au 31.12.2021/Nombre de personnes de 65 ans ou plus au RP 2019)\*1000

**Taux de bénéficiaires d'une aide financière pour une aide-ménagère à domicile pour 1000 personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2021:** ((Nombre de bénéficiaires d'une aide financière pour une aide-ménagère à domicile au 31.12.2021/Nombre de personnes de 75 ans ou plus au RP 2019)\*1000

## Lutte contre les exclusions et indicateurs de pauvreté

**Taux de pauvreté monétaire à 60 % en 2019:** Proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté de 60 % en 2019

**Taux de pauvreté monétaire à 60 % par âge en 2019:** Proportion d'individus par grandes classes d'âge dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté de 60 % en 2019

**Taux d'allocataires au 31 décembre 2021:** (Nombre d'allocataires de la Caf ou la MSA au 31.12.2021/Nombre de ménages au RP 2019)\*100

**Part de la population couverte par les allocations au 31 décembre 2021:** (Nombre de personnes couvertes par les allocations au 31.12.2021/Nombre d'habitants au RP 2019)\*100

**Taux d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) pour 100 personnes âgées de 15 à 64 ans au 31 décembre 2021:** (Nombre d'allocataires du RSA au 31.12.2021/Nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans au RP 2019)\*100

**Taux d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) socle majoré pour 100 familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans au 31 décembre 2021:** (Nombre d'allocataires du RSA socle majoré au 31.12.2021/Nombre de familles monoparentales ayant des enfants de moins de 25 ans au RP 2019)\*100

**Pourcentage d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 50 % des revenus au 31 décembre 2021 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues):** (Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 50 % des revenus/Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)\*100

**Pourcentage d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 100 % des revenus au 31 décembre 2021 (parmi l'ensemble des familles dont les ressources mensuelles sont connues):** (Nombre d'allocataires dont les prestations sociales Caf représentent 100 % des revenus/Nombre de familles dont les ressources mensuelles sont connues)\*100

**Taux d'allocataires de l'ASS pour 1000 personnes de 18 à 59 ans au 31 décembre 2021:** (Nombre d'allocataires de l'ASS au 31.12.2021/Nombre de personnes de 18 à 59 ans au RP 2019)\*100

**Taux d'allocataires de l'ASI pour 1000 personnes de 25 à 59 ans au 31 décembre 2020:** (Nombre d'allocataires de l'ASI au 31.12.2020/Nombre de personnes de 25 à 59 ans au RP 2019)\*1000

**Densité de logements sociaux (Enquête RPLS au 01.01.2021):** (Nombre de logements sociaux au 01.01.2021/Nombre de résidences principales au RP 2019)\*100

**Taux d'allocataires de l'APL pour 1000 ménages au 31 décembre 2021:** (Nombre d'allocataires de l'APL au 31.12.2021/Nombre de ménages au RP 2019)\*1000

**Taux d'allocataires de l'ALS pour 1000 ménages au 31 décembre 2021:** (Nombre d'allocataires de l'ALS au 31.12.2021/Nombre de ménages au RP 2019)\*1000

**Taux d'allocataires de l'ALF pour 1000 ménages au 31 décembre 2021:** (Nombre d'allocataires de l'ALF au 31.12.2021/Nombre de ménages au RP 2019)\*1000

**Taux de bénéficiaires d'allocations logement (APL, ALS, ALF) pour 1000 ménages au 31 décembre 2021:** (Nombre de bénéficiaires d'allocations logement au 31.12.2021/Nombre de ménages au RP 2019)\*1000

**Taux d'allocataires de l'ASF pour 1000 familles avec enfants de moins de 25 ans au 31 décembre 2021:** (Nombre d'allocataires de l'ASF au 31.12.2021/Nombre de familles avec enfants de moins de 25 ans au RP 2019)\*1000

**Densité de dossiers de surendettement pour 100 000 habitants de 15 ans et plus en 2021:** (Nombre de dossiers de surendettement en 2021/Nombre d'habitants de 15 ans et plus en 2021)\*100 000

**Densité de dossiers primo-dépôts pour 100 000 habitants de 15 ans et plus en 2021:** (Nombre de dossiers primo-dépôts en 2021/Nombre d'habitants de 15 ans et plus en 2021)\*100 000

**Densité de dossiers en redépôts pour 100 000 habitants de 15 ans et plus en 2021:** (Nombre de dossiers en redépôts en 2021/Nombre d'habitants de 15 ans et plus en 2021)\*100 000

**Part de rétablissement personnel par rapport au nombre de dossiers en 2021:** (Nombre de rétablissements personnels en 2021/Nombre de dossiers en 2021)\*100

**Part de ménages composés de personnes seules avec ou sans enfant en 2021:** (Nombre de ménages composés de personnes seules avec ou sans enfant en 2021/Nombre de ménages en 2021)\*100

**Part de ménages composés de personnes célibataires, divorcées, séparées ou veuves en 2021:** (Nombre de ménages composés de personnes célibataires, divorcées, séparées ou veuves en 2021/Nombre de ménages en 2021)\*100

## Adultes et familles en difficulté

**Taux d'équipement en places d'hébergement pour 1000 adultes de 20 à 59 ans au 31.12.2020 :** (Nombre de lits ou places d'hébergement/Nombre de personnes de 20 à 59 ans)\*1000

**Taux de consommateurs bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (C2S) pour 100 consommateurs en 2021:** (Nombre de consommateurs bénéficiaires de la C2S en 2021/Nombre de consommateurs en 2019-2021)\*100

## Protection de l'enfance

**Taux d'équipement en établissements de l'aide sociale à l'enfance pour 1000 jeunes de 0-20 ans au 31.12.2020 :** (Nombre de places en établissements d'aide sociale à l'enfance/Nombre de jeunes de 0-20 ans, estimations de population Insee)\*1000

**Taux de mesures de placement (enfants accueillis à l'ASE) parmi la population des 0-20 ans au 31 décembre 2020:** (Nombre de mesures de placement au 31.12.2020/Nombre de jeunes de 0 à 20 ans, estimations Insee au 01.01.2021)\*100

**Taux d'actions éducatives parmi la population des 0-20 ans au 31 décembre 2020:** (Nombre d'actions éducatives (AED et AEMO) au 31.12.2020/ Nombre de jeunes de 0 à 20 ans, estimations Insee au 01.01.2021)\*100

**Taux d'actions éducatives à domicile parmi l'ensemble des actions éducatives au 31 décembre 2020:** (Nombre d'actions éducatives à domicile au 31.12.2020/Nombre total d'actions éducatives au 31.12.2020)\*100

**Taux d'actions éducatives à domicile parmi l'ensemble des mesures ASE au 31 décembre 2020:** (Nombre d'actions éducatives à domicile au 31.12.2020/Nombre total de mesures ASE au 31.12.2020)\*100

**Taux de mesures judiciaires parmi les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance au 31 décembre 2020:** (Nombre de mesures judiciaires au 31.12.2020/Nombre d'enfants confiés à l'ASE au 31.12.2020)\*100

**Parts des placements directs dans les mesures de placements au 31 décembre 2020:** (Nombre de mesures de placements directs au 31.12.2020/Nombre de mesures de placements au 31.12.2020)\*100

**Taux d'allocataires de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) pour 1 000 familles ayant des enfants au 31 décembre 2021:** (Nombre d'allocataires de la Paje au 31.12.2021/Nombre de familles ayant des enfants au RP 2019)\*1000

## Données sanitaires

**Part de décès par sexe en 2012-2017:** (Nombre de décès par sexe/Nombre de décès total)\*100

**Taux standardisé de mortalité générale en 2012-2017 (pour 100 000 habitants):** taux standardisé de mortalité toutes causes de décès et tous âges.

**Part de décès prématurés (moins de 65 ans) par sexe en 2012-2017:** (Nombre de décès prématurés par sexe/Nombre de décès prématurés total)\*100

**Taux standardisé de mortalité chez les moins de 65 ans en 2012-2017 (pour 100 000 habitants):** taux standardisé de mortalité toutes causes de décès chez les moins de 65 ans.

**Part de décès par cancers en 2012-2017:** (Nombre de décès par cancers/Nombre de décès total)\*100 (code CIM 10: C00-C97)

**Part de décès par maladies de l'appareil circulatoire en 2012-2017:** (Nombre de décès par maladies de l'appareil circulatoire/Nombre de décès total)\*100 (code CIM 10: I00-I99)

**Part de décès par causes extérieures de mortalité et de morbidité en 2012-2017:** (Nombre de décès par causes extérieures de mortalité et de morbidité /Nombre de décès total)\*100 (code CIM 10: V01-Y89)

**Part de décès par maladies de l'appareil respiratoire en 2012-2017:** (Nombre de décès par maladies de l'appareil respiratoire/Nombre de décès total)\*100 (code CIM 10: J00-I99)

**Part de décès par maladies du système nerveux en 2012-2017:** (Nombre de décès par maladies du système nerveux/Nombre de décès total)\*100 (code CIM 10: G00-I99)

**Taux standardisé de mortalité par cancers en 2012-2017 (pour 100 000 habitants):** taux standardisé de mortalité par cancers tous âges.

**Taux standardisé de mortalité par maladies de l'appareil circulatoire en 2012-2017 (pour 100 000 habitants):** taux standardisé de mortalité par maladies de l'appareil circulatoire tous âges.

**Taux standardisé de mortalité par causes extérieures de mortalité et de morbidité en 2012-2017 (pour 100 000 habitants):** taux standardisé de mortalité par causes extérieures de mortalité et de morbidité tous âges.

**Taux standardisé de mortalité par maladies de l'appareil respiratoire en 2012-2017 (pour 100 000 habitants):** taux standardisé de mortalité par maladies de l'appareil respiratoire tous âges.

**Taux standardisé de mortalité par maladies du système nerveux en 2012-2017 (pour 100 000 habitants):** taux standardisé de mortalité par maladies du système nerveux tous âges.

**Part de nouvelles admissions en ALD par sexe en 2017-2020:** (Nombre de nouvelles admissions en ALD par sexe/Nombre de nouvelles admissions en ALD total)\*100

**Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée en 2017-2020 (pour 100 000 habitants):** taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée toutes causes et tous âges.

**Part de nouvelles admissions en ALD pour maladies de l'appareil circulatoire en 2017-2020:** (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour maladies de l'appareil circulatoire/Nombre de nouvelles admissions en ALD total)\*100 (code ALD 30: 1-3-5-13)

**Part de nouvelles admissions en ALD pour cancers en 2017-2020:** (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour cancers /Nombre de nouvelles admissions en ALD total)\*100 (code CIM 10: C00-C97)

**Part de nouvelles admissions en ALD pour diabète de type 1 et 2 en 2017-2020:** (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour diabète de type 1 et 2/Nombre de nouvelles admissions en ALD total)\*100 (code ALD 30: 8)

**Part de nouvelles admissions en ALD pour affections psychiatriques de longue durée en 2017-2020:** (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour affections psychiatriques de longue durée/Nombre de nouvelles admissions en ALD total)\*100 (code ALD 30: 23)

**Part de nouvelles admissions en ALD pour maladie d'Alzheimer et autres démences en 2017-2020:** (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour maladie d'Alzheimer et autres démences/Nombre de nouvelles admissions en ALD total)\*100 (code ALD 30: 15)

**Part de nouvelles admissions en ALD pour insuffisance respiratoire chronique grave en 2017-2020:** (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour insuffisance respiratoire chronique grave/Nombre de nouvelles admissions en ALD total)\*100 (code ALD 30: 14)

**Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée maladies de l'appareil circulatoire en 2017-2020 (pour 100 000 habitants):** taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée maladies de l'appareil circulatoire tous âges.

**Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée cancers en 2017-2020 (pour 100 000 habitants):** taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée cancers tous âges.

**Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée diabète de type 1 et 2 en 2017-2020 (pour 100 000 habitants):** taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée diabète de type 1 et 2 tous âges.

**Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée affections psychiatriques de longue durée en 2017-2020 (pour 100 000 habitants):** taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée affections psychiatriques de longue durée tous âges.

**Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée maladie d'Alzheimer et autres démences en 2017-2020 (pour 100 000 habitants):** taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée maladie d'Alzheimer et autres démences tous âges.

**Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée insuffisance respiratoire chronique grave en 2017-2020 (pour 100 000 habitants):** taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée insuffisance respiratoire chronique grave tous âges.

**Taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée tuberculose en 2017-2020 (pour 100 000 habitants):** taux standardisé de nouvelles admissions en affections de longue durée tuberculose tous âges.

**Part de nouvelles admissions en ALD par sexe chez les 75 ans et plus en 2017-2020:** (Nombre de nouvelles admissions en ALD par sexe chez les 75 ans et plus/Nombre de nouvelles admissions en ALD total chez les 75 ans et plus)\*100

**Part de nouvelles admissions en ALD pour maladies de l'appareil circulatoire chez les 75 ans et plus en 2017-2020:** (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour maladies de l'appareil circulatoire chez les 75 ans et plus/Nombre de nouvelles admissions en ALD total chez les 75 ans et plus)\*100 (code ALD 30: 1-3-5-13)

**Part de nouvelles admissions en ALD pour cancers chez les 75 ans et plus en 2017-2020:** (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour cancers chez les 75 ans et plus/Nombre de nouvelles admissions en ALD total chez les 75 ans et plus)\*100 (code CIM 10: C00-C97)

**Part de nouvelles admissions en ALD pour diabète de type 1 et 2 chez les 75 ans et plus en 2017-2020:** (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour diabète de type 1 et 2 chez les 75 ans et plus/Nombre de nouvelles admissions en ALD total chez les 75 ans et plus)\*100 (code ALD 30: 8)

**Part de nouvelles admissions en ALD pour affections psychiatriques de longue durée chez les 75 ans et plus en 2017-2020:** (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour affections psychiatriques de longue durée chez les 75 ans et plus/Nombre de nouvelles admissions en ALD total chez les 75 ans et plus)\*100 (code ALD 30: 23)

**Part de nouvelles admissions en ALD pour maladie d'Alzheimer et autres démences chez les 75 ans et plus en 2017-2020:** (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour maladie d'Alzheimer et autres démences chez les 75 ans et plus/Nombre de nouvelles admissions en ALD total chez les 75 ans et plus)\*100 (code ALD 30: 15)

**Part de nouvelles admissions en ALD pour insuffisance respiratoire chronique grave chez les 75 ans et plus en 2017-2020:** (Nombre de nouvelles admissions en ALD pour insuffisance respiratoire chronique grave chez les 75 ans et plus/Nombre de nouvelles admissions en ALD total chez les 75 ans et plus)\*100 (code ALD 30: 14)

**Taux de mères mineures à la naissance en 2020 (en %):** (nombre de mères de moins de 18 ans à la naissance de leur enfant/nombre de mères dont l'enfant est né en 2020 (Population CS8))\*100

**Taux de mères ayant effectué 3 échographies en 2020 (en %):** (nombre de mères ayant effectué 3 échographies/nombre de mères dont l'enfant est né en 2020 (Population CS8))\*100

**Taux de prématurité en 2020 (en %):** (nombre d'enfants nés prématurément (<37 semaines d'aménorrhée)/nombre d'enfants nés en 2020 (Population CS8))\*100

**Taux de macrosomie en 2020 (en %):** (nombre d'enfants dont le poids est supérieur au 97<sup>e</sup> percentile (Définition Audipog)/nombre d'enfants nés en 2020 (Population CS8))\*100

**Taux d'allaitement en 2020 (en %):** (nombre de mères ayant commencé un allaitement au moment du remplissage du CS8 (intention d'allaitement)/nombre de mères dont l'enfant est né en 2020 (Population CS8))\*100

## A

<b>AAH</b>	Allocation adulte handicapé
<b>ACTP</b>	Allocation compensatrice pour tierce personne
<b>ACS</b>	Aide au paiement d'une complémentaire santé
<b>ADA</b>	Allocation demandeur d'asile
<b>AED</b>	Actions éducatives à domicile
<b>AEEH</b>	Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
<b>AEMO</b>	Actions éducatives en milieu ouvert
<b>ALF</b>	Allocation de logement à caractère familial
<b>ALS</b>	Allocation de logement à caractère social
<b>AME</b>	Aide médicale d'État
<b>ANCT</b>	Agence nationale de la cohésion des territoires
<b>APA</b>	Aide personnalisée à l'autonomie
<b>API</b>	Allocation parent isolé
<b>APL</b>	Aide personnalisée au logement
<b>ARS</b>	Agence régionale de santé
<b>ASE</b>	Aide sociale à l'enfance
<b>ASI</b>	Allocation supplémentaire d'invalidité
<b>ASPA</b>	Allocation de solidarité aux personnes âgées
<b>ASS</b>	Allocation spécifique de solidarité
<b>ASV</b>	Allocation supplémentaire du minimum vieillesse
<b>ATA</b>	Allocation temporaire d'attente

## B

<b>BIT</b>	Bureau international du travail
------------	---------------------------------

## C

<b>CADA</b>	Centre d'accueil des demandeurs d'asile
<b>CAF</b>	Caisse d'allocations familiales
<b>CARSAT</b>	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
<b>CCMSA</b>	Caisse centrale de la mutualité sociale agricole
<b>CDAPH</b>	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
<b>CESEDA</b>	Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile

<b>CHRS</b>	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
<b>CMU</b>	Couverture maladie universelle
<b>CMUC</b>	Couverture maladie universelle complémentaire
<b>CNAMTS</b>	Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés
<b>CPAM</b>	Caisse primaire d'assurance maladie
<b>CPGE</b>	Classe préparatoire aux grandes écoles
<b>CPH</b>	Centre provisoire d'hébergement
<b>CS8</b>	Certificat de santé du 8 <sup>e</sup> jour
<b>CSS</b>	Complémentaire santé solidaire

## D

<b>DARES</b>	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques
<b>DEFM</b>	Demandeur d'emploi en fin de mois
<b>DGI</b>	Direction générale des impôts
<b>DIRPJJ</b>	Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse
<b>DNB</b>	Diplôme national du brevet
<b>DREAL</b>	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
<b>DREES</b>	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
<b>DREETS</b>	Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

## E

<b>EHPAD</b>	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
<b>EPLS</b>	Enquête sur le parc locatif social
<b>ESAT</b>	Établissement et service d'aide par le travail
<b>ESLD</b>	Établissements de soins de longue durée

### F

- FAM** Foyer d'accueil médicalisé
- FINES** Fichier national des établissements sanitaires et sociaux
- FJT** Foyer de jeunes travailleurs
- FTM** Foyer de travailleurs migrants

### I

- IEM** Institut d'éducation motrice
- IME** Institut médico-éducatif
- INSEE** Institut national de la statistique et des études économiques
- ITEP** Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique

### M

- MAS** Maison d'accueil spécialisée
- MDPH** Maison départementale des personnes handicapées
- MECS** Maison d'enfants à caractère social
- MSA** Mutualité sociale agricole

### O

- ORS** Observatoire régional de la santé
- OSC** Observation sociale du Centre-Val de Loire

### P

- PAJE** Prestation d'accueil du jeune enfant
- PCH** Prestation de compensation du handicap
- PPA** Prime pour l'activité
- PSMP** période de mise en situation en milieu professionnel
- PUMA** Protection universelle maladie

### Q

- QPV** Quartier prioritaire de la politique de la ville

### R

- RMI** Revenu minimum d'insertion
- RP** Recensement de la population
- RSA** Revenu de solidarité active
- RSI** Régime social des indépendants

### S

- SAMSAH** Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
- SAVS** Service d'accompagnement à la vie sociale
- SESSAD** Service d'éducation spéciale et de soins à domicile
- STATISS** Statistiques et indicateurs de la santé et du social
- STS** Section de technicien supérieur

### U

- ULIS** Unité localisée pour l'inclusion scolaire

### Z

- ZRR** Zone de revitalisation rurale





Pour aller plus loin, retrouvez  
toutes les données d'Oscard 2022  
et bien plus encore

**Données des années précédentes, publications  
des partenaires, cartographie dynamique ou  
encore des profils de territoires**

sur le site de la plateforme d'observation des  
données sociales du Centre-Val de Loire :

<https://observationsociale-centre.org>

Oscard 2022 est disponible sur le site internet  
de la DREETS Centre-Val de Loire, Loiret :  
<https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr>

ainsi que sur le site de la plateforme d'observation  
des données sociales du Centre-Val de Loire :  
<https://observationsociale-centre.org>

et le site internet de l'Observatoire régional de  
la santé du Centre-Val de Loire :  
<https://orscentre.org>

**Réalisation** ORS Centre-Val de Loire  
(Franck Géniteau, Claire Cherbonnet, Céline Leclerc)

**Financement** DREETS Centre-Val de Loire

**Création graphique** Atelier J-Ph. Germanaud –  
Orléans (45)

**Impression** Imprimerie Inore Groupe – Varennes-  
Vauzelles (58) – 12/2022



**Observation  
sociale croisée  
des acteurs régionaux  
et départementaux**

OSCARD

**2022**

